



# Transition Energétique

L'engagement de LBP AM pour une Transition Juste

---

au 30 juin **2020**



ASSET  
MANAGEMENT

---



# Sommaire

---

## Notre démarche d'investisseur responsable

---

- 1.1** Notre philosophie responsable p. 7
- 1.2** Gouvernance de notre démarche d'investisseur responsable p. 10
- 1.3** Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse p. 11
- 1.4** Intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des risques p. 31
- 1.5** Intégration des enjeux extra-financiers dans les processus de gestion p. 36
- 1.6** Dialogue et engagement avec les entreprises p. 42

## Stratégie climat

---

- 2.1** Notre ambition climatique et sa gouvernance p. 47
- 2.2** Gestion et mesure des risques climatiques p. 50
- 2.3** Gestion des opportunités climatiques dans les portefeuilles p. 63
- 2.4** Métriques et Objectifs p. 69

## Engagement durable et Transparence

---

- 3.1** Encours responsables p. 77
- 3.2** Transparence sur notre démarche responsable p. 81
- 3.3** Engagement dans la promotion de l'investissement responsable p. 84
- 3.4** Engagement interne : notre politique RSE p. 89

## Annexes

---

- 4.1** Tableau de correspondance avec le plan-type détaillé par le 1° du II de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier p. 90
- 4.2** Lexique p. 91

# Message du président

Emmanuelle Mourey

Présidente du Directoire de  
La Banque Postale Asset Management





**Juin 2020** : alors que tous les pans de l'économie naviguent dans les eaux agitées d'une crise inédite, la finance responsable résiste grâce à des fondations encore consolidées durant toute l'année écoulée et que ce rapport LTE éclaire avec exhaustivité.

Depuis 2019, la finance responsable a gagné du terrain. Fin août 2020, les encours des fonds labellisés ISR ont quadruplé en France, de 51 milliards un an auparavant à 203 milliards d'euros. Une bascule qui s'appuie sur deux tendances structurantes. D'une part, le cadre réglementaire qui, avec la loi PACTE, promeut désormais activement les placements financiers labellisés ISR pour l'épargne individuelle. Et d'autre part, des épargnants eux-mêmes animés par une quête de sens et désireux de placer leur argent dans des produits durables.

Depuis 2019 également, les fonds responsables ont démontré que performance financière et extra-financière sont compatibles. Lors de la récente baisse des marchés liée à la Covid-19, les fonds ISR ont fait preuve d'une résilience inédite en résistant nettement mieux que les fonds traditionnels.

Dans ce moment de transformation majeur au service de l'investissement responsable, la Banque Postale Asset Management a joué un rôle moteur.

Depuis 2019, LBP AM a encore diversifié ses offres. Notre but : offrir à chacun un investissement responsable qui lui convient. Nous affichons ainsi fin août 2020 67% d'encours en investissements responsables. 88 de nos fonds ont obtenu le label ISR public français, pour des encours de 34 Mds€. Aujourd'hui, nous disposons de produits ISR pour toutes les gammes d'actifs et nous avons insufflé une culture de l'extra-financier chez tous nos gérants et à tous les niveaux de l'entreprise.

Depuis 2019, enfin, LBP AM a récolté les fruits d'une stratégie exigeante, ne renonçant ni à sa mission au service de la performance ni à ses valeurs. Nous avons ainsi été en février 2020 triplement primés aux CDP Europe Awards pour les performances extra-financières de nos fonds, dont certains se sont également distingués par des résultats financiers 1er décile par rapport à leurs comparables .

Alors que notre stratégie 100% ISR sur notre gamme de fonds ouverts arrivera à échéance à la fin de l'année 2020, notre ambition d'aller toujours plus loin reste intacte. En tant qu'acteur public, LBP AM se doit d'être non seulement irréprochable sur la réglementation, mais aussi pionnier sur la finance responsable de demain. Un engagement qui nécessite d'embarquer toutes les parties-prenantes grâce une pédagogie sans faille.

LBP AM aborde une nouvelle étape de son histoire.

Avec ce rapport, nous voulons préparer l'avenir et tracer la voie pour les prochaines années. Nous faisons le choix de la transparence et de l'exhaustivité. Nous ouvrons la boîte noire, pour montrer à tous nos partenaires le chemin parcouru et les prochaines étapes à franchir.


Car c'est collectivement que nous donnerons naissance à une finance 100% responsable.

---

### **Emmanuelle Mourey**

Présidente du Directoire  
de La Banque Postale  
Asset Management





**Accompagner  
la transition vers  
une finance durable,  
en tant qu'entreprise  
et investisseur.**



# 01

## Notre démarche d'investisseur responsable

---

### Notre philosophie responsable

Filiale d'un groupe public de référence en finance responsable, La Banque Postale Asset Management (LBP AM) est un gérant engagé aux côtés de ses clients et de ses partenaires.



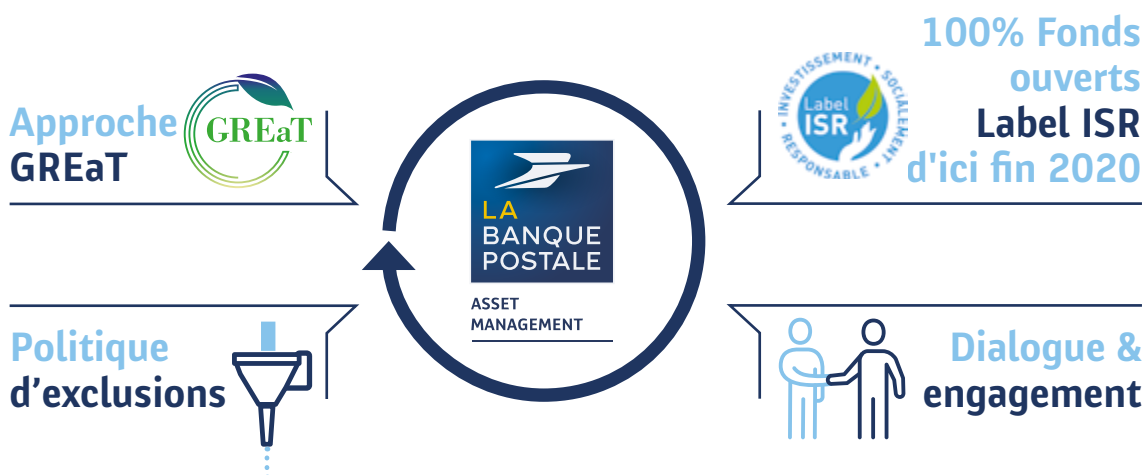


LBP AM est convaincue que l'ISR est le mode de gestion pertinent pour les investissements à venir, car il met en place les conditions d'une croissance durable. Apporter des réponses au financement des retraites, privilégier le développement des territoires et le soutien aux PME, encourager les entreprises dans la transition vers une activité plus durable : c'est toute l'ambition citoyenne de LBP AM. Nous souhaitons accompagner la transition vers une finance durable, et avons pris l'engagement en avril 2018 de labelliser 100 % de notre gamme éligible au label ISR d'ici fin 2020. Il s'agit d'un engagement fort, d'un puissant moteur d'innovation, de maîtrise des risques et d'identification des entreprises tournées vers l'avenir.

**L'engagement dans notre métier de gestionnaire d'actifs se traduit par la volonté de mettre en résonance la politique d'investissement responsable et la démarche RSE pour faire évoluer nos pratiques sociales, sociétales et environnementales.**

**100 %**  
de notre gamme éligible au label ISR d'ici fin 2020

## L'investissement socialement responsable, porteur de sens



**Chez LBP AM**, l'investissement socialement responsable est porteur de sens, de responsabilité et d'innovation. Les investissements sont résolument responsables et exigeants, intégrés dans une politique ISR transparente et structurée :

**4 convictions fortes appliquées à l'ensemble de la gamme de fonds ouverts.**

## Approche GREaT



**Investir dans des entreprises qui ont des comportements responsables et s'engagent dans une transition juste.** Notre analyse se base sur les quatre piliers de notre méthodologie propriétaire GREaT :

- **G**-Gouvernance responsable ;
- **R**-gestion durable des Ressources naturelles et humaines ;
- **E**-transition Énergétique et Économique ;
- **T**-développement des Territoires.

Cette méthode s'adapte à toutes les classes d'actifs et permet de noter les pratiques de développement durable des 9000 entreprises. Au-delà de l'ESG, elle intègre l'impact sur les territoires de l'activité d'une entreprise, marqueur fort de l'ADN de notre groupe La Banque Postale et élément distinctif de notre approche innovante.

L'approche GREaT est la pierre angulaire de LBP AM, tant dans sa gestion que dans ses investissements.

## Politique d'exclusions



**Exclure les entreprises qui présentent un risque de réputation lié à de mauvaises pratiques de développement durable.**

Le comité d'exclusion de LBP AM est l'instance qui décide de l'exclusion d'États ou de sociétés exposés à des controverses majeures, et qui traite des secteurs sensibles tels que armes controversées, tabac, jeux d'argent, charbon. Il est chargé de gérer le risque réputationnel de l'ensemble des portefeuilles de LBP AM. LBP AM développe des politiques originales et reconnues, par exemple sur le charbon ou la lutte contre la déforestation.



## Fonds ouverts Label ISR



**LBP AM a fait le choix du Label ISR pour l'ensemble de sa gamme de fonds ouverts.**

Ce cadre exigeant définit des principes engageants pour la société de gestion :

- Seuils quantitatifs à suivre ;
- Obligations de transparence sur ses pratiques ;
- Reporting.

Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site par un organisme indépendant accrédité par le label.

## Dialogue & engagement



Convaincus qu'une gestion responsable est essentielle pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle vertueux dans l'économie, LBP AM considère que son approche basée sur quatre piliers GREaT doit être complétée par un engagement auprès des entreprises.

Nous engageons un dialogue et assurons des discussions tout au long de l'année pour mieux comprendre les pratiques et encourager les améliorations. Les rencontres avec les entreprises sont complétées de décisions de votes aux Assemblées Générales, qui assurent un impact concret sur leurs décisions.

**Forts de cette approche, les gérants et analystes de LBP AM associent analyse fondamentale financière et extra-financière pour construire des portefeuilles responsables.**



# Gouvernance de notre démarche d'investisseur responsable

---



**Le Directoire de LBP AM est fortement impliqué dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de la démarche d'investisseur responsable. En effet, il considère qu'en tant que gestionnaire d'actifs, nous avons une responsabilité sociétale importante. Nos choix d'investissements peuvent influencer positivement le développement des entreprises, les orienter vers l'innovation pour des solutions plus durables. L'approche GREaT guide le Directoire dans sa manière de gérer l'entreprise et d'exercer notre métier d'investisseur.**

Notre engagement de transformer 100 % de notre gamme éligible au label ISR est piloté par une instance de gouvernance ISR ad hoc composée d'un représentant de chaque métier de LBP AM, assurant ainsi la dimension transversale du projet. Cette instance vise à impulser, suivre et valider les initiatives et projets pour accompagner la démarche d'investisseur responsable. Elle rapporte au Directoire, qui demeure l'instance décisionnaire des enjeux liés à la mise en œuvre de notre philosophie responsable.

**La concrétisation de cet engagement est un projet transformant, qui nécessite de mettre l'organisation aux standards du Label ISR. Nous avons ainsi réalisé une revue de la méthode et des impacts sur nos processus de gestion :** déclinaison du processus de gestion du label sur toutes les classes d'actifs, adaptation du modèle d'analyse quantitative, formation et accompagnement de tous nos analystes pour une prise en compte de l'extra-financier de manière qualitative. Nous avons également analysé les conséquences sur les outils de gestion, de suivi des risques et nos bases de données. Enfin, nous avons réalisé la transformation de la gamme de fonds ouverts avec un objectif de labellisation de plus d'une centaine d'OPC. Pour suivre la mise en œuvre de ce projet, chaque département de LBP AM a inscrit dans l'évaluation de ses équipes des objectifs spécifiques liés à leur implication dans le projet.

# Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse

## Nos équipes de recherche et de gestion

Chez LBP AM, nous associons l'analyse fondamentale financière et extra-financière pour construire des portefeuilles responsables. La Direction de la Recherche de LBP AM coordonne les travaux des spécialistes : stratégestes, gérants-analystes et analystes financiers & extra-financiers, analystes quantitatifs ainsi que l'équipe Thématiques Durables. Cette dernière joue un rôle primordial dans l'élaboration des méthodologies et argumentaires sur les enjeux extra-financiers. Elle partage ses connaissances avec les analystes et les gérants afin de compléter leur appréhension des risques et des opportunités afférents à une entreprise, un émetteur ou un secteur. Leur travail collaboratif cible la meilleure efficacité informationnelle, garante de l'identification des risques et des opportunités afférents à chaque entreprise / émetteur, selon différents axes : performance économique d'une part, et d'autre part performance sociétale et environnementale. Grâce à cette alliance de compétences, la Direction de la Recherche fournit à l'ensemble des experts de LBP AM une vision à 360° de l'environnement économique et politique, des marchés, des émetteurs/sociétés et des risques. L'organisation de la recherche, collaborative et multidimensionnelle, permet à LBP AM de construire des portefeuilles robustes et durables, sur le long terme.

**L'organisation de la recherche, collaborative et multidimensionnelle, permet à LBP AM de construire des portefeuilles robustes et durables, sur le long terme.**

En particulier, une démarche de convergence a été structurée depuis 2018 pour permettre à tous les analystes et gérants de réaliser l'analyse financière et extra-financière des sociétés couvertes. L'objectif est que chaque analyste puisse avoir une vision intégrée de la valeur, financière et extra-financière des émetteurs, et communiquer cette vision.

## LBP AM est en effet convaincue que la convergence entre l'analyse financière et extra-financière est source de :

### Création de valeur

Intégrer le financier et l'extra-financier à l'analyse d'un émetteur permet d'améliorer l'efficacité informationnelle à la fois sur la gestion du risque de cet émetteur mais aussi sur les opportunités qu'un tel investissement peut représenter.

### et de Cohérence

La convergence répond à une attente des clients qui veulent avoir une réponse intégrée et cohérente à la fois sur le financier et l'extra-financier. LBP AM change mais c'est l'ensemble du métier d'analyste financier qui évolue en intégrant les critères extra-financiers. Aujourd'hui, l'ensemble des pratiques de place convergent vers une intégration du financier et de l'extra-financier dans la prise de décision d'investissement.

## Cette convergence s'articule autour des leviers suivants :



### Des séances de formation

Depuis 2018, LBP AM a travaillé en partenariat avec divers organismes pour s'assurer que tous ses collaborateurs comprennent les sujets relatifs à l'investissement responsable. Des formations généralistes ont été réalisées avec le soutien de l'organisme de formation de Novethic, et d'autres séances plus spécifiques et ciblant les analystes et gérants se sont déroulées en 2019, avec l'école Polytechnique, la Toulouse School of Economics, la SFAF (Société Française des Analystes Financiers) et l'entreprise Quantis.



### Une gouvernance transverse

Le succès de la convergence passe également par la création d'instances de gouvernance ou analystes et gérants sont au cœur des réflexions sur les méthodologies et politiques ISR. Depuis 2019, un comité de gouvernance a été lancé pour valider les principes de la politique de vote. La gouvernance du comité d'Exclusion a été également renforcée pour associer gérants et analystes au processus de décision de ce comité.



### Des ateliers sectoriels

25 ateliers ont eu lieu pour identifier les enjeux clés par secteur. Ce travail permet à chaque analyste et gérant de disposer d'une synthèse par secteur.

### Chaque entreprise / émetteur est analysé d'un point de vue global par l'analyste en charge de cette valeur :

- **Analyse financière** : opinion Crédit ou Action basée sur une analyse quantitative et qualitative pour déterminer la performance économique de l'entreprise / émetteur
- **Evaluation de l'impact des facteurs/enjeux extra financiers** sur le profil fondamental de l'émetteur, en se reposant sur notre méthodologie propriétaire GREaT, et la connaissance détaillée de l'entreprise concernée.

# Notre cadre d'analyse : la méthode GREaT

L'ambition de la gestion ISR de LBP AM est de sélectionner des entreprises, des Etats ou tout autre émetteur qui agissent en faveur du développement durable, selon notre analyse.

Pour ce faire, LBP AM a choisi de fonder sa méthode de sélection de valeurs sur l'approche GREaT qui se définit au-delà des critères ESG :



- **G**-Gouvernance responsable
- **R**-gestion durable des Ressources naturelles et humaines
- **E**-transition Energétique & économique
- **T**-développement des Territoires

GREaT est l'approche singulière et exigeante de LBP AM, qui définit sa philosophie de recherche et gestion ISR. Issue de plusieurs années de recherche, cette démarche propriétaire apporte une réponse aux demandes des clients qui souhaitent donner du sens à leurs investissements, et aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels.



Encourager la diffusion des **meilleures pratiques** en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gérer durablement les **ressources humaines ou naturelles** : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

Contribuer à la transition économique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un modèle plus sobre et plus durable, voir décarboné.

Promouvoir l'emploi et la formation, la création et le développement d'activités locales, ainsi que le transfert de technologies et de compétences dans les pays en développement.

**Notre démarche** associe analyse sectorielle, analyse quantitative et analyse qualitative. Elle a pour objectif d'identifier à la fois les solutions et opportunités d'investissements durables et de fournir une analyse des risques de chaque entité.

## La singularité de notre approche GREaT repose sur les lignes directrices suivantes :



### Novatrice

4 piliers, pour analyser les risques et les opportunités.



### Rigoureuse

Référentiel unique pour analyser, mesurer, noter toutes les classes d'actifs.



### Prospective

Identification des entreprises tournées vers l'avenir.



### Flexible

Adaptation aux sensibilités des investisseurs, aux classes d'actifs.

## Méthodologie d'analyse extra-financière des émetteurs privés

Cette méthodologie se décline pour les entreprises / émetteurs du secteur privé, émetteurs parapublics et supranationaux, collectivités locales couverts par les agences de notation.

## La force de notre modèle réside dans les points suivants :

**1/** Une couverture large de **9000 émetteurs**

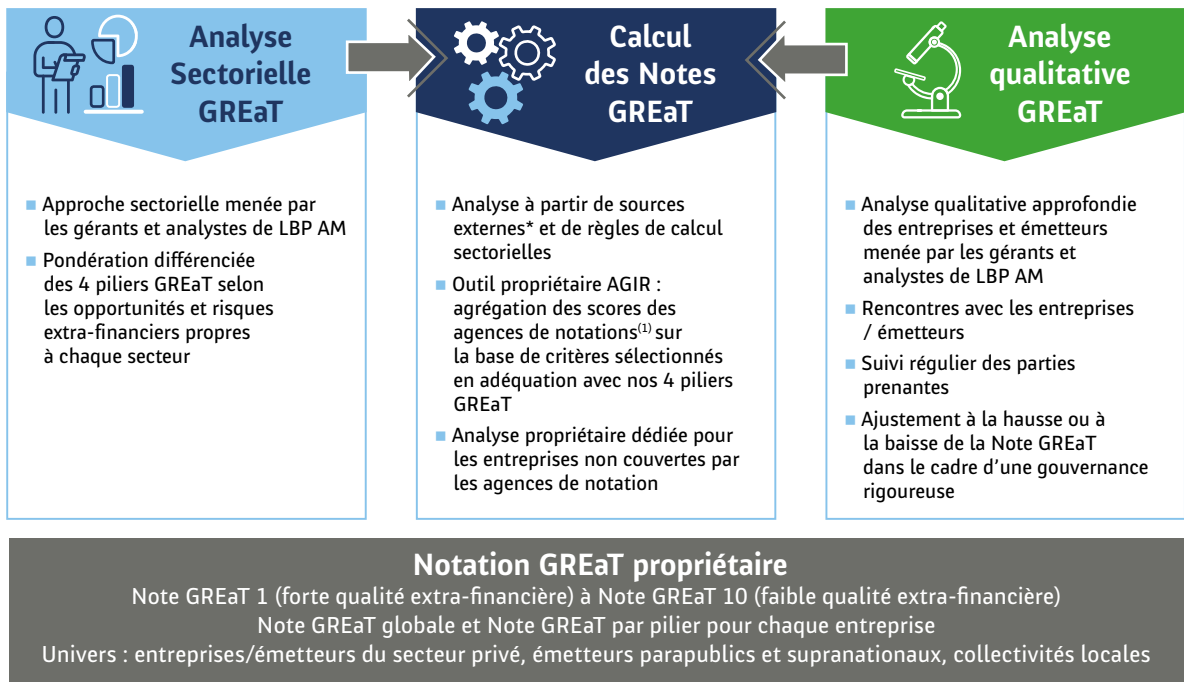
**2/** Une fiabilité et une réactivité accrues de la notation extra-financière, grâce à **la multiplicité et la complémentarité des sources**

**3/** Un modèle qui évalue à la fois les **pratiques et la durabilité des modèles d'affaires**

**4/** Une notation qui reflète **les convictions de LBP AM dans le domaine du développement durable**



## Cette démarche s'articule autour de trois étapes détaillées ci-dessous.



## Analyse sectorielle et macro-économique

Les pondérations des piliers oscillent entre 15% minimum à 35% maximum pour assurer la prise en compte de tous les enjeux. A titre d'exemple, voici la pondération actuelle des différents piliers pour quelques secteurs :

Les spécialistes de l'ISR, en collaboration avec les autres équipes de recherche crédit et action, réalise des focus sectoriels, en s'appuyant sur les données collectées auprès des agences de notation, des brokers et des parties prenantes - associations, organismes internationaux, médias - afin d'évaluer chaque secteur vis-à-vis de l'approche GREaT.

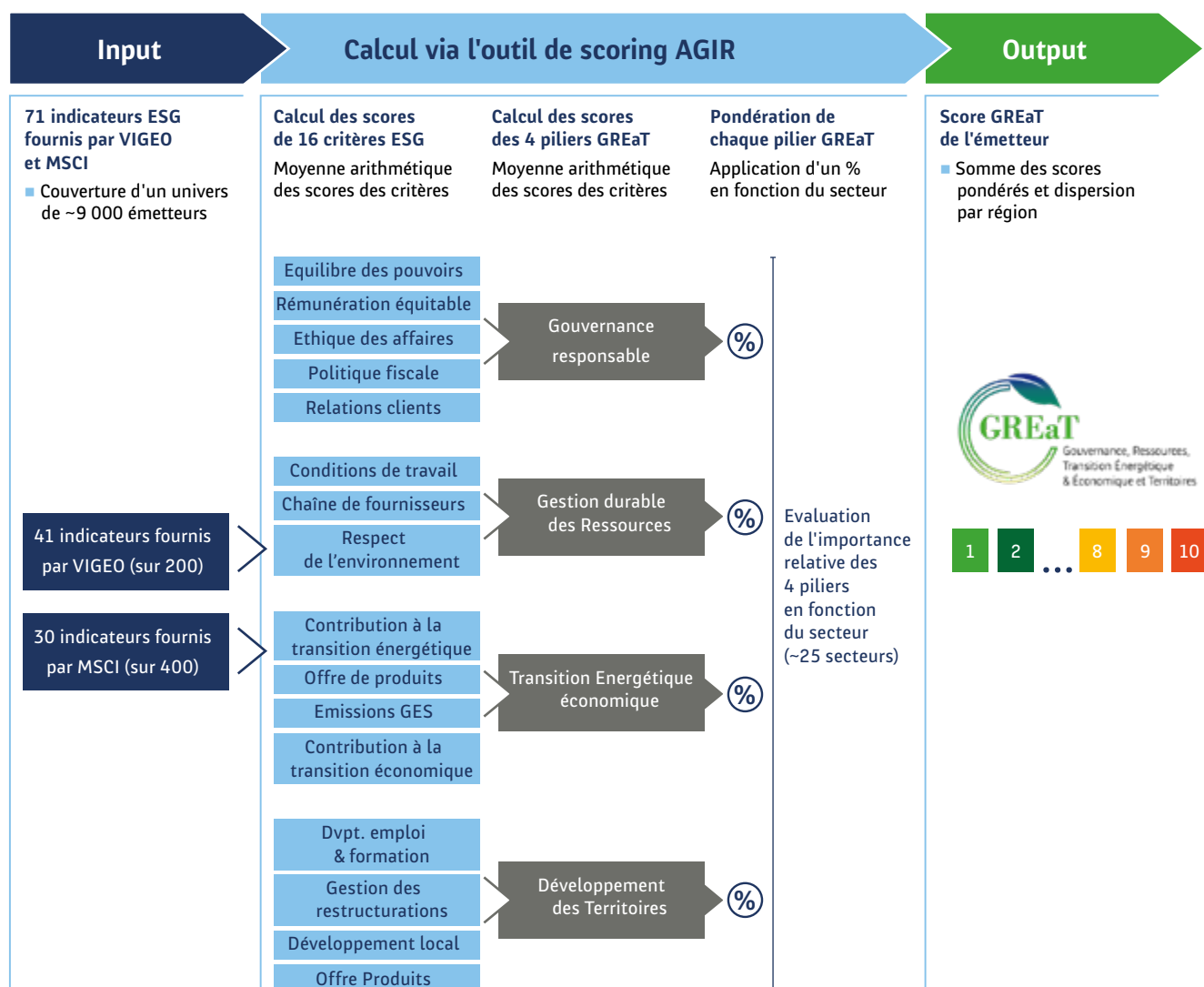
### Ces études permettent :

- d'évaluer l'importance relative des 4 axes GREaT pour chaque secteur : pondération des 4 axes de manière adaptée aux enjeux de chaque secteur, afin d'avoir une notation ISR pertinente des entreprises/émetteurs.
- d'évaluer les opportunités et les risques extra-financiers spécifiques à chaque secteur selon les 4 piliers

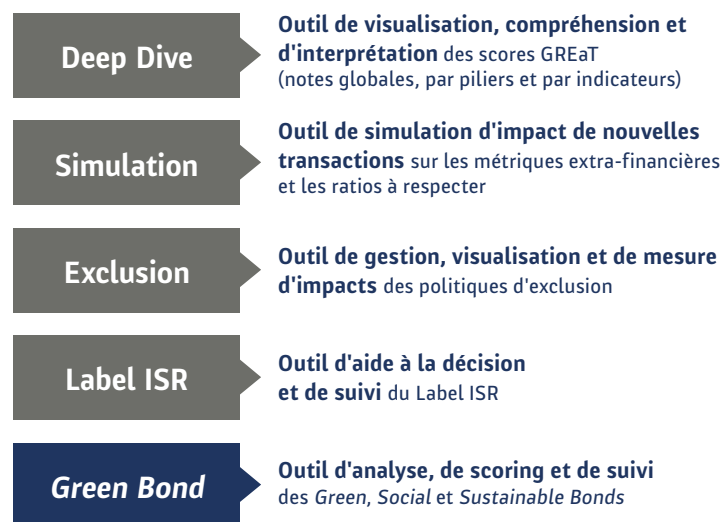
	Gouvernance responsable	Gestion durable des ressources	Transition Énergétique & économique	Développement des Territoires
<b>Pondération neutre</b>	25%	25%	25%	25%
<b>Automobiles et composants auto</b>	15%	30%	35%	20%
<b>Equipements &amp; services de santé</b>	35%	15%	15%	35%
<b>Bien de conso durables &amp; habillement</b>	20%	35%	15%	30%
<b>Banque</b>	35%	15%	25%	25%

## Outil de notation quantitative GREaT 360

La notation quantitative ISR est alimentée par des indicateurs collectés auprès des agences de notation spécialisées et par la grille d'analyse sectorielle ISR élaborée par LBP AM. VigeoEiris et MSCI fournissent des bases de données compilant différents éléments relatifs aux critères ESG. LBP AM a sélectionné les critères qui sont pertinents pour évaluer les comportements des entreprises dans le cadre des 4 piliers de son analyse. Les analyses effectuées par ces agences aboutissent à l'attribution de notes, pour chaque société de l'univers, pour chacun des 4 piliers GREaT retenus. L'univers est composé des émetteurs de 4 géographies (Europe développé, Amérique du Nord, Pays émergents et Asie Pacifique), soit plus de 9000 émetteurs à la date de rédaction du document. La mise à jour des scores GREaT est semestrielle.



LBP AM a intégré l'analyse extra-financière au cœur de ses outils. La plateforme propriétaire GREAT 360, est un outil d'aide à la décision, répond aux besoins des investisseurs et véhicules les informations extra-financières sur tous les émetteurs. Elle offre de multiples fonctionnalités :



## Analyse quantitative

Les analystes mènent également une analyse qualitative des sociétés, en se basant sur des sources de recherche interne et externes reconnues, et sur leur connaissance détaillée des entreprises suivies. Ainsi, l'analyse qualitative prend en compte la matérialité des enjeux extra-financiers, et permet de discerner les éléments déjà pris en compte par l'entreprise de ceux dont la survenance pourrait avoir un impact sur les indicateurs financiers. La notion de matérialité s'articule autour des axes suivants : (1) la probabilité de survenance, (2) la sévérité, (3) l'horizon temporel et (4) la visibilité sur un enjeu extra financier.

L'analyse qualitative des enjeux extra-financiers ajoute de la valeur à l'analyse financière traditionnelle, car elle se concentre sur les éléments différenciants de chaque société et sur les enjeux innovants, résolument tournés vers l'avenir. Elle permet également un contrôle de second niveau sur les scores GREAT et un ajustement entre les scores et les vues des analystes de LBP AM si nécessaire. Cette démarche offre en outre une plus grande réactivité aux événements significatifs (e.g. controverses, chocs externes), ceux-ci n'étant pas forcément pris en compte immédiatement par les agences de notation et les brokers.

Les analystes peuvent s'appuyer sur les avis des parties prenantes des entreprises (ONG, syndicats, institutions internationales, actualité, etc.) et les données issues des rencontres avec les entreprises et leur communication. Ils disposent également des données provenant de fournisseurs de données spécialisés (notamment Trucost, spécialisé dans la recherche environnementale), ou généralistes (Bloomberg, Factset).

Cette analyse qualitative est guidée par la grille de synthèse développée par l'ensemble des équipes de Recherche développant les enjeux clés par secteur.

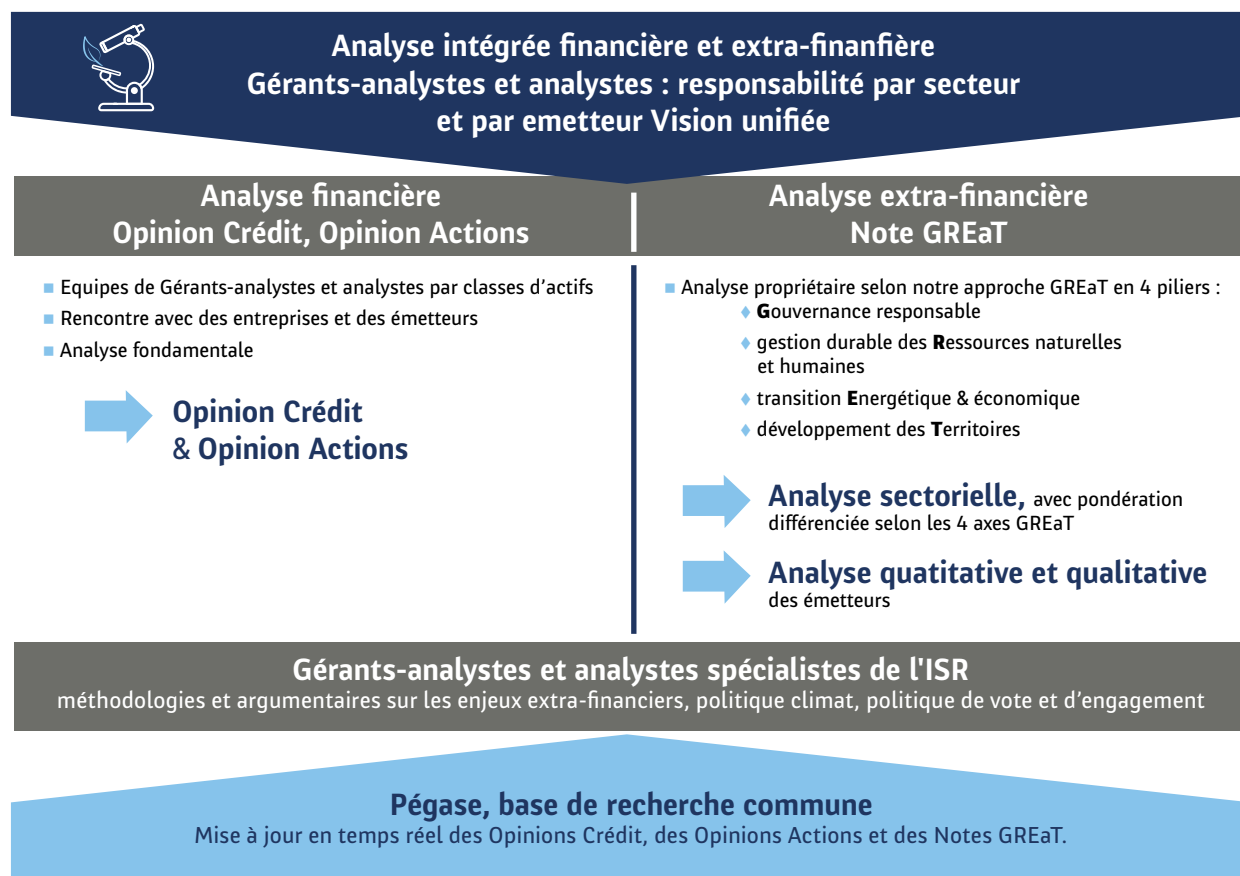
	Gouvernance	Ressources	Transition Economique & Energétique	Territoires
<b>Pharmacie</b>	35% <ul style="list-style-type: none"> <li>Expertise médicale du Conseil</li> <li>Sécurité et qualité des produits</li> <li>Pratiques anti concurrentielles et politiques de prix</li> <li>Corruption et fraude</li> <li>Pratiques fiscales</li> </ul>	15% <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des déchets issus du cycle de production (recyclage)</li> </ul>	35% <ul style="list-style-type: none"> <li>Opportunités en santé et nutrition (obésité, hypertension, diabète, cancer)</li> </ul>	15% <ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à la santé</li> <li>Engagement en faveur du développement des territoires</li> <li>Gestion des acquisitions / restructurations</li> </ul>
<b>Automobile</b>	15% <ul style="list-style-type: none"> <li>Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil</li> <li>Pratiques anti concurrentielles</li> <li>Sécurité des véhicules</li> <li>Audit / contrôle interne : qualité et indépendance</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de la sécurité : fréquence/ sévérité des accidents</li> <li>Relations fournisseurs : standards RH</li> <li>Stratégie environnementale / Ecodesign</li> <li>Approvisionnement en MP : maîtrise des impacts</li> </ul>	35% <ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions CO<sub>2</sub> moyennes de la flotte</li> <li>Offre de produits "verts" et nouvelles mobilités</li> </ul>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des restructurations</li> <li>Développement des compétences (formations, carrières)</li> <li>Relations durables avec les fournisseurs</li> <li>Développement économique et social local</li> </ul>
<b>Utilities</b>	15% <ul style="list-style-type: none"> <li>Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil</li> <li>Pratiques anti concurrentielles</li> <li>Corruption et fraude</li> <li>Complexité de la structure actionnariale</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>RH: développement du capital humain</li> <li>Evolution des conditions de travail: santé / sécurité</li> <li>Impacts sur la biodiversité et l'environnement</li> <li>Gestion des ressources hydriques</li> </ul>	35% <ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation du mix énergétique (fossiles/ renouvelables)</li> <li>Contribution à la transition énergétique</li> <li>Stratégie d'entreprise en faveur de la transition énergétique</li> <li>Exposition charbon</li> <li>Exposition aux risques liés au changement climatique</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>Offre de services à impact positif (eau et énergie)</li> <li>Gestion des restructurations</li> <li>Engagements au développement social et économique</li> </ul>
<b>Mining</b>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>Expertise du Conseil sur les enjeux E et S</li> <li>Prise en compte des enjeux E/S dans la rémunération</li> <li>Corruption et influence</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>Stress hydrique / Protection des ressources en eau</li> <li>Maîtrise de la pollution locale</li> <li>Santé/sécurité au travail</li> <li>Respect des droits humains</li> <li>Liberté d'association</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de sortie du charbon thermique</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion du développement social et économique local</li> </ul>
<b>Chemical</b>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>Expertise du Conseil sur les enjeux E et S (H&amp;S notamment)</li> <li>Sécurité des produits et gestion des risques critiques</li> <li>Management of legal and regulatory environment (REACH, RoHS... infos aux consommateurs)</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des pollutions</li> <li>Gestion des déchets/ recyclage</li> <li>Impacts sur la biodiversité (chimie Agricole)</li> <li>Santé/sécurité au travail</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des émissions de GES</li> <li>Offre des produits et services liés à la transition énergétique</li> </ul>	25%
<b>Telecom</b>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques anti concurrentielles</li> <li>Corruption et fraude</li> <li>Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil "Responsabilité envers les clients (contrats, données, radiations)"</li> </ul>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'eau (data centers)</li> <li>Respect des droits humains</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de la consommation d'énergie</li> <li>Utilisation des sources d'énergie alternatives</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité d'accès aux services / territoires</li> <li>Formation et gestion des collaborateurs</li> <li>Gestion RH des restructurations</li> </ul>

	Gouvernance	Ressources	Transition Economique & Energétique	Territoires
<b>Technology</b>	15% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil</li> <li>■ Transparence et équilibre de la rémunération</li> <li>■ Sécurité de produit: cybersécurité</li> </ul>	35% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Consommation d'eau (data centers)</li> <li>■ Utilisation de matière premières (métaux rares)</li> <li>■ Respect des droits humains</li> <li>■ Conflict mineral - Dood-Franck</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Utilisation des sources d'énergie alternatives</li> <li>■ Réductions des émissions de CO<sub>2</sub></li> <li>■ Développement des activités vertes</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ R&amp;D</li> <li>■ Formation et gestion des collaborateurs AI</li> </ul>
<b>Services aux personnes</b>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil</li> <li>■ Transparence et équilibre de la rémunération</li> <li>■ Pratiques fiscales</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respect des droits humains (leaving wage)</li> <li>■ Intégration des critères E&amp;S dans la supply chain</li> <li>■ Maîtrise du cycle de vie des produits</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégration de l'économie circulaire dans la stratégie</li> <li>■ Impact climat de la logistique</li> <li>■ Digitalisation de la relation client</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gestion de l'emploi</li> <li>■ Impact sur le bassin local d'emploi</li> </ul>
<b>Energie</b>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Expertise du Conseil sur les enjeux E et S</li> <li>■ Prise en compte des enjeux E/S dans la rémunération</li> <li>■ Corruptwxon et influence</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maîtrise de la pollution locale</li> <li>■ Santé/sécurité au travail</li> <li>■ Respect des droits humains</li> <li>■ Liberté d'association</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Orientation du mix énergétique (fossiles/ renouvelables)</li> <li>■ Stratégie d'entreprise en faveur de la transition énergétique</li> <li>■ Exposition aux risques liés au changement climatique</li> <li>■ Réductions des émissions de CO<sub>2</sub> scope 1/2/3</li> </ul>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accès à l'énergie</li> <li>■ Engagements au développement social et économique</li> </ul>
<b>Biens d'investissement</b>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Corruption et pratiques anticoncurrentielles</li> <li>■ Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Santé/sécurité au travail</li> <li>■ Stratégie environnementale / Ecodesign (eau, déchets)</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développement des activités vertes</li> <li>■ Réductions des émissions de CO<sub>2</sub></li> </ul>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dialogue social</li> <li>■ Développement des compétences (formations, carrières)</li> </ul>
<b>Transports</b>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sécurité et qualité des produits</li> <li>■ Corruption et pratiques anticoncurrentielles</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Santé/sécurité au travail</li> <li>■ respect de la biodiversité (impact des infrastructures, nuisances sonores etc.)</li> <li>■ Relation avec les fournisseurs et surtout les clients</li> </ul>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réductions des émissions de CO<sub>2</sub></li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dialogue social/gestion des restructurations</li> <li>■ Développement des compétences (formations, carrières)</li> <li>■ Impact sur le bassin local d'emploi</li> </ul>
<b>Media</b>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gestion de contenu/Sécurité de données personnelles/ Data security</li> <li>■ Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil</li> <li>■ Gestion pour litiges</li> <li>■ Pratiques fiscales</li> <li>■ Structure actionariale</li> <li>■ Ethiques des affaires (affaires de corruption pour Broadcasting/Cable &amp; Satellite)</li> </ul>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gestion des compétences et gestion des acquisitions</li> <li>■ User data rights/ droits humains</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Utilisation des sources d'énergie alternatives</li> <li>■ Réductions des émissions de CO<sub>2</sub> des sites</li> </ul>	25% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gestion du contenu / Ligne éditorial</li> <li>■ Accès à l'éducation (car niche segment)</li> </ul>
<b>Immobilier</b>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil</li> <li>■ Corruption et fraude</li> </ul>	20% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Utilisation durable de l'eau et recyclage de déchets (phase opérationnelle)</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Emission de GES (Energy Efficiency)</li> </ul>	30% <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Impact sur le bassin local d'emploi</li> </ul>



Le résultat des trois étapes de notre analyse extra-financière des émetteurs est une Note GREaT propriétaire des sociétés de l'univers de couverture, sur une échelle de Note GREaT 1 (qualité extra-financière forte) à Note GREaT 10 (qualité extra-financière faible).

## Synthèse de l'approche LBP AM



## Ajustement du score quantitatif

L'étape d'analyse qualitative peut aboutir à un ajustement du score quantitatif calculé dans l'outil propriétaire. Chaque gérant/analyste peut soumettre une demande d'ajustement de la note calculée par l'outil de notation GREaT avec une motivation et justification de son changement. Ces ajustements s'expliquent par l'une des raisons suivantes :

- La dernière analyse des agences sur cet émetteur remonte à plusieurs mois, et les analystes/gérants disposent d'information plus récente sur l'émetteur leur permettant d'apporter des nouveaux arguments pour actualiser l'évaluation GREaT
- Ils disposent d'informations publiques sur cet émetteur qui leur permettent d'apporter des éléments complémentaires afin d'évaluer des critères qui ne sont pas à date couverts par les agences.
- L'émetteur vient de subir une allégation ou un fait avéré de controverse à l'un des 10 principes du Pacte Mondial, qui relève d'une défaillance structurelle de l'émetteur non prise en compte par les agences.
- Les analystes/gérants disposent d'éléments prospectifs documentés venant contredire l'évaluation des agences sur un ou plusieurs critères.

Ces demandes d'ajustement sont systématiquement étudiées puis validées ou non par les **spécialistes de l'ISR.**



### Analyse ISR qualitative



### Cas des entreprises non notées par les agences de notation extra-financières

Pour les entreprises non couvertes par les agences de notation extra-financière, les analystes réalisent une **évaluation qualitative** à partir de la grille d'analyse propriétaire sectorielle reprenant les 4 axes de l'approche GREAT. Cette évaluation permet d'élargir l'univers couvert et d'intégrer les **entreprises en croissance** ou les **introductions en bourse**, qui ne sont pas encore notées par les agences de notation extra-financière. Les 4 piliers de la démarche GREAT sont analysés et ajustés selon les spécificités de l'entreprise et son appartenance sectorielle.



# Méthodologie d'analyse extra-financière des émetteurs souverains

Cette analyse vise à évaluer les émetteurs de dette souveraine qui, à travers leurs politiques publiques, peuvent apporter des réponses durables aux grands enjeux de notre société. L'analyse se réalise autour des quatre piliers GREaT. A partir des indicateurs collectés auprès de sources variées (organismes publics internationaux, think tanks, ONG), nous cherchons à déterminer une tendance dans le temps. In fine, l'évaluation doit nous permettre de distinguer les Etats qui ont des institutions résilientes, qui protègent leurs ressources humaines et naturelles de leur territoire et qui travaillent en faveur de la transition énergétique et du développement équilibré des territoires.

## A travers le pilier G - la Gouvernance -

LBP AM évalue la qualité et l'efficacité des institutions car la stabilité politique est propice au maintien d'un cadre économique lisible pour les investisseurs. Le contrôle et la prévention de la corruption sont aussi des enjeux essentiels pour assurer un investissement résilient et de long terme. Enfin, la protection des libertés publiques concourt au respect des individus et favorise la prise d'initiatives, nécessaire au développement tant d'une société harmonieuse que d'une économie créative.

## Le pilier R - la gestion durable de Ressources -

Il nous permet d'évaluer les risques et opportunités liés aux ressources humaines et naturelles. Les premières sont évaluées au regard de l'accès à la formation et à l'emploi des individus, des infrastructures de santé et du cadre juridique pour assurer le respect de droits humains. Les ressources naturelles sont évaluées au regard de la protection de la biodiversité, de la consommation des ressources, de la prévention des pollutions et de la promotion de l'économie circulaire.

## Le pilier E - la transition Énergétique et économique -

Il permet d'une part d'évaluer la trajectoire des Etats au regard des engagements pris lors de l'Accord de Paris, et d'autre part d'analyser l'action des Etats en faveur d'un développement économique soutenable, par exemple à travers les efforts de formation et d'innovation à destination des générations futures.

## Le pilier T - le développement des Territoires -

Il évalue les politiques économiques, sociales, fiscales et de coopération internationale pour réduire les inégalités et les fractures sociales d'un pays. Ces résultats peuvent être atteints par l'action publique, par les systèmes de redistribution des richesses entre régions ou encore par l'encouragement des initiatives privées dans les zones qui semblent marginalisées. Ce pilier évalue également l'action des Etats vis-à-vis des autres Etats, leur niveau de solidarité à l'échelle internationale et leur participation aux initiatives multilatérales.

Le périmètre d'analyse est constitué principalement des Etats membres de l'OCDE et de l'Union Européenne, et complété de quelques pays émergents, soit un univers de

# 56 pays.

Les indicateurs utilisés pour alimenter la méthode de notation sont collectés et normalisés par l'agence Beyond Ratings (groupe London Stock Exchange). Une mise à jour annuelle de données est réalisée, et la collecte d'indicateurs se réalise auprès d'organismes internationaux publics tels la Banque Mondiale, l'OCDE ou l'OIT mais aussi des organismes représentants de la société civile comme l'ITUC, Transparency International, Tax Justice Network ou Reporter Sans Frontières.

Un score est ensuite calculé pour chacun des quatre piliers et au niveau global.

# Méthodologie d'analyse extra-financière adaptée à la Dette Privée

## Dette Privée Corporate, Infrastructure et Immobilier

Les équipes de gestion, conjointement avec les spécialistes de l'investissement responsable, ont élaboré des grilles d'analyse adaptées à chaque classe d'actifs de la Dette Privée, et basées sur les quatre piliers GREaT (voir synthèse par classe d'actifs page 12). Elles permettent d'identifier les contributions des entreprises et les projets aux enjeux du développement durable et qui intègrent des pratiques responsables dans leurs modèles d'affaires.

Les grilles GREaT sont renseignées par les gérants et analystes de la Dette Privée à partir des documents de due diligence à disposition, et d'un échange avec les parties prenantes du projet ou de l'entreprise à partir d'un questionnaire. Une vérification indépendante et une analyse de la grille est opérée par les spécialistes de l'investissement responsable, suivi d'une identification des critères ESG méritant un suivi. Enfin, une note GREaT globale est produite pour chaque transaction, celle-ci étant obtenue par pondération des scores attribués à chaque pilier d'analyse.

### Dette privée Corporate

Les gérants Dette Privée corporate ont intégré une grille d'analyse ESG dans leur processus d'investissement depuis 2014, ce qui en fait un des premiers gérants de fonds de dette corporate à avoir adopté une telle démarche.

Les due diligences de l'équipe de Dette Privée Corporate sont menées à l'aide d'une grille d'évaluation qui reprend les quatre piliers de l'approche GREaT de LBP AM. Cette grille a été construite conjointement par la gestion et les spécialistes de l'investissement responsable afin d'aboutir à une notation qui capture les enjeux ESG spécifiques au marché de la Dette Privée Corporate (gouvernance, actionnariat, maturité des pratiques RSE, etc.).

Il revient à l'entreprise de remplir cette grille et d'indiquer, pour chaque pilier, si une politique est mise en œuvre pour maîtriser les risques sous-jacents, les moyens mobilisés pour son déploiement, et les métriques utilisées pour évaluer l'efficacité de sa mise en œuvre. Cet exercice est souvent complété d'une session de questions/réponses entre l'entreprise, les gérants Dette Privée Corporate et les spécialistes de l'investissement responsable. Les gérants Dette Privée Corporate et les spécialistes de l'investissement responsable identifient alors les aspects clés extra-financiers qui feront l'objet d'un suivi annuel tout au long de la vie des créances.



## Dettes Privées Infrastructure

L'équipe Dette Privée Infrastructure a intégré une grille d'analyse ESG à son processus d'investissement depuis 2016. A ce titre LBP AM fut également un des premiers gérants de fonds de dette infrastructure à avoir adopté une telle démarche.

Cette classe d'actifs est particulièrement concernée par les aspects extra-financiers des projets dans lesquels elle investit. En effet, les financements consentis ont un fort impact environnemental et social. Les actifs sous-jacents relèvent des secteurs essentiels au développement économique et social des territoires : énergie, transport, environnement, santé. Aujourd'hui, ils sont au cœur de la transition énergétique, en particulier ceux concernant les énergies renouvelables, l'e-mobilité et les solutions digitales.

A l'instar de la dette privée corporate, les due diligences de la dette privée infrastructure sont menées à l'aide d'une grille d'évaluation qui reprend les quatre piliers de notre approche GREaT. Cette grille a été aménagée conjointement par la gestion et les spécialistes de l'investissement responsable afin d'aboutir à un outil de notation qui capture les risques ESG spécifiques à la classe d'actifs (qualité de la gouvernance autour des sponsors, intégrations de considérations environnementales et sociales dans les relations avec les sous-contractants, contribution à la transition énergétique et au développement des territoires, etc.).

Les caractéristiques ESG identifiées lors de l'analyse des projets sont intégrées au reporting trimestriel. Le dernier fonds d'investissement lancé par l'équipe Dette Privée Infrastructure, LBP AM European Responsible Infrastructure Debt Fund, propose à ses investisseurs un reporting ESG annuel spécifique. Celui-ci détaille certaines caractéristiques et données ESG du portefeuille.

Ce reporting intègre notamment le bilan carbone annuel du portefeuille effectué par le cabinet de conseils spécialisé dans les stratégies bas carbone, Carbone 4.

Le calcul de l'empreinte carbone se base sur les données réelles de chaque projet composant le portefeuille et les bases de données propriétaire de Carbone 4 et pour estimer projets par projets les volumes de carbone évités ou ajoutés (t/an). Ces volumes sont ensuite alloués au fonds LBP AM en fonction des montants investis.

Une mesure de l'empreinte socio-économique des investissements, effectuée par Ernst & Young, fait également partie du reporting annuel. La méthodologie utilisée fait appel aux travaux de Wassily Leontief sur la propagation des dépenses et aux tables entrées – sorties fournies par Eurostat qui permettent de modéliser les interdépendances entre l'ensemble des secteurs d'activité d'une économie donnée. L'objectif est de déterminer, à partir de la structure de coût des projets, les retombées socio-économiques, à l'échelle nationale ou européenne sur la durée de vie moyenne de la dette en termes d'emploi (emplois soutenus) et de valeur ajoutée (contribution au PIB).



LBP AM est, auprès de Meridiam, l'Agence Française de Développement, sponsor historique du « 2-Infra Challenge » mené par Carbone 4. Dans le cadre de ce partenariat, l'équipe Dette Privée Infrastructure a contribué au développement d'une méthodologie permettant de mesurer l'alignement d'un portefeuille d'investissement en infrastructures avec une trajectoire 2 degrés, telle qu'issue des accords de Paris. Depuis 2018, l'équipe dette privée infrastructure a participé activement aux comités de pilotage pour en dessiner les contours et contribuer, de façon anonyme, des données concrètes alimentant le développement de la méthodologie et d'un outil de pilotage.

Ce travail s'est concrétisé avec la publication d'un guide méthodologique en juin 2020 et devrait aboutir à une version autonome de l'outil de pilotage, aujourd'hui réservé aux sponsors.

Cette méthodologie couvre 65 secteurs en Europe et dans d'autres régions. Elle repose sur des données financières et physiques sur les projets composant le portefeuille. L'intensité carbone des projets est mesurée à travers les émissions provoquées par l'utilisation de l'infrastructure (émissions des véhicules utilisant une autoroute, utilisation finale de l'électricité d'une centrale électrique etc...) puis modélisée de façon dynamique sur la durée de vie moyenne des financements en dettes y étant associés, rapportée à des scénarios d'émissions de trajectoire 2° développés par Carbone 4.

Cette nouvelle démarche pourrait à terme permettre à LBP AM ainsi qu'à d'autres acteurs actifs dans le secteur de l'investissement en infrastructure de bâtir des portefeuilles compatibles avec les objectifs des accords de Paris. Cet outil est aujourd'hui particulièrement précieux dans le cadre de la stratégie diversifiée de l'équipe dette privée infrastructure. En tant que contributeur actif à l'élaboration de cette méthodologie et de cet outil, l'équipe dette privée infrastructure se positionne une fois encore comme un pionnier dans le domaine de la gestion ESG.



## Dettes Privées Immobilières

L'équipe de Dettes Privées Immobilières a intégré une grille d'analyse ESG à son processus d'investissement en dette immobilière depuis 2016. La démarche s'est depuis affinée, notamment avec l'intégration de la démarche GREaT, et son usage s'est systématisé.

Aujourd'hui, LBP AM peut notamment investir dans des dettes adossées à des immeubles à usage de bureaux, de logements, de commerces, de logistique, de santé, d'hôtel et de data centers (les casinos sont exclus) dans une douzaine de pays européens. L'immobilier étant notamment une source importante d'émissions de gaz à effet de serre (environ 30% pour la France), les critères liés à la transition énergétique sont prépondérants : existence d'une certification environnementale pour la construction et l'exploitation, investissements prévus pour l'amélioration énergétique - macro-critère pour lequel nous étudions une surpondération dans la méthodologie GREaT. Le confort pour les utilisateurs du bâtiment ainsi que la gestion responsable des ressources des investisseurs / sponsors sont également pris en compte. La gouvernance, aussi bien dans son aspect juridique qu'opérationnel, ainsi que le développement des territoires (insertion du bâtiment et association des parties prenantes locales) sont également des piliers de la méthodologie.

Il se révèle parfois difficile d'avoir toutes les informations nécessaires pour procéder à une analyse complète. Ainsi, il arrive que nous n'ayons pas d'information ou pas d'information récente sur la consommation énergétique ou la consommation de CO<sub>2</sub>. De même, il arrive que certaines certifications (HQE, BREEAM, LEED) ou labels (HPE, BBC, Effinergie, BBCA) deviennent un peu anciennes. L'identité de certains prestataires (property et facility management) n'est pas toujours connue non plus. Dans le cadre des échanges réguliers de la Dette Privée Immobilière de LBP AM avec les arrangeurs et conseils en financement, nous demandons généralement à ce que les valorisations immobilières intègrent un paragraphe détaillé sur la thématique environnementale.

# Thématiques Durables

Afin de mettre en valeur la dimension « opportunités » de l'investissement responsable, LBP AM développe depuis 2017 une méthodologie complémentaire de l'approche GREaT afin d'identifier la contribution positive des entreprises aux enjeux de notre société. Les enjeux identifiés sont le développement démographique, l'urbanisation, l'environnement, le réchauffement climatique, l'agriculture, l'alimentation et la santé. Ils ont été définis à partir des scénarios ou des projections réalisées par des organismes spécialisés à un horizon 2050.

## Voici quelques exemples de scénarios utilisés par thématique :

- Projections de la croissance démographique réalisées par l'ONU pour déterminer l'évolution de la population rurale et urbaine à 2050.

**La croissance estimée est de +26% à 2050 pour atteindre 9,7 milliards de personnes, dont 60% seront dans les villes<sup>1</sup>.**

- Prévisions de l'OCDE en matière de transport routier et ferroviaire des personnes par régions.

**Selon ces prévisions, la croissance du transport routier et ferroviaire de personnes sera de 120% et 230% d'ici 2050, tirées par les pays hors OCDE (émergents) où le volume devrait augmenter entre 240% et 450%. Le transport de marchandises est prévu de s'accroître de 4,3x en 2050<sup>2</sup>.**

- Les besoins alimentaires pour la population croissante en fonction de la pyramide nutritionnelle de la Fondation Barilla<sup>3</sup>.

- L'évolution de la biodiversité à 2050 selon l'IPBES, la Plateforme intergouvernementale pour la biodiversité.

- La consommation des matières premières va doubler en 2017 et 2050 pour passer de 92 Mrd de tonnes à 170 voire 184 Mrd de tonnes selon le *Circle Economy*<sup>4</sup>.

**Cela veut dire que pour produire une unité de PMB on aura besoin de 3 fois plus de matières premières.**

- Scénario d'évolutions des maladies et de la santé des individus selon l'OMS. L'enjeu consiste non seulement à vivre longtemps mais aussi à vivre mieux.

Ces scénarios nous permettent de qualifier l'ampleur de l'enjeu ainsi que le périmètre géographique concerné. Dans un deuxième temps, la taxonomie européenne ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD) nous permettent de structurer davantage les réponses attendues par les acteurs économiques et d'évaluer leur pertinence au regard de ces scénarios.

LBP AM a identifié

# sept thématiques durables

1-<https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/population/index.html>

2-[https://read.oecd-ilibrary.org/transport/itf-transport-outlook-2015/summary/french\\_04ebfe9f-fr#page3](https://read.oecd-ilibrary.org/transport/itf-transport-outlook-2015/summary/french_04ebfe9f-fr#page3)

3-<https://www.barillacfn.com/en/publications/double-pyramid-2016/>

4-<https://www.circularity-gap.world/>

Chaque thématique regroupe ainsi des entreprises proposant une offre de produits et de services favorables à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de l'environnement. Ainsi, au sein de la thématique « énergies renouvelables », nous avons catégorisé les secteurs en lien avec la production, la distribution et le stockage d'électricité provenant de ressources renouvelables. En termes d'offres de produits et services, nous retrouvons donc les producteurs d'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique, géothermique, marémotrice, biomasse ainsi que les entreprises fabricant des produits ou technologies nécessaires au développement de ce type d'énergie telles que les fabricants d'éoliennes ou celles favorisant la transmission de l'électricité produite, le raccordement aux réseaux, les développements des réseaux intelligents, le stockage avec des batteries, des piles à combustibles, etc.

Les entreprises sont ensuite classées par thématique si elles génèrent plus de 20% de la part de leur chiffre d'affaires et/ou d'EBITDA à partir de leur offre de produits et de services lié à ces thématiques. Certaines thématiques durables

sont plus matures que d'autres, notamment celles qui sont couvertes par la taxonomie verte de l'Union européenne, à savoir les énergies renouvelables, le transport et la mobilité durable, certains services et solutions liés à l'efficacité énergétique et le bâtiment vert. D'autres produits et services sont en revanche moins développés et peuvent s'apparenter plutôt à une pratique responsable. Par exemple, sur la thématique de l'économie circulaire, il est possible d'identifier en premier lieu des entreprises spécialisées dans le traitement de l'eau ou le recyclage, mais également des entreprises qui augmentent leur taux de recyclage pour diminuer l'utilisation des matières premières. C'est le cas de certaines entreprises électroniques voire minières.

Puisque certaines solutions couvertes par nos thématiques durables peuvent générer des impacts négatifs, nous privilégions une analyse de la chaîne de valeur et des parties prenantes. Cette analyse des pratiques responsables s'appuie donc sur notre démarche GREAT, qui assure une cohérence entre les solutions proposées par les entreprises et leurs pratiques responsables.

### ODD de l'ONU numéros



Agriculture & alimentation soutenables

2/15

Adaptation de la consommation vers des produits écologiques, de proximité, plus sains et traçables. Gestion durable et renouvelée des forêts, agriculture respectueuse limitant les intrants chimiques.



Santé & bien-être

3/6

Entreprises investissant dans la R&D pour concevoir des médicaments, améliorer les traitements et accompagner les personnes malades. Pharmacie, biotechnologies, biologie, équipements et services de santé.



Développement inclusif

1/4/11

Activités qui assurent un développement humain, social et économique moins inégal, et actions des entreprises pour répondre aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

**ODD de l'ONU numéros**



**7/11**

Produire et distribuer une électricité propre, sans peser sur les ressources naturelles. Energie solaire, énergie éolienne, énergie hydraulique, géothermie, énergies marines.



**3/9/11**

Construction et rénovation : isolation, éco-matériaux  
Exploitation des bâtiments : chauffage et éclairages efficaces, systèmes de gestion de l'énergie.



**11**

Organiser l'espace et l'intermodalité, changer les comportements, favoriser le report modal et les véhicules propres, agir pour une sécurité routière, développer des véhicules et des systèmes de transport intelligents.



**6/9/11  
12/14**

Modèle économique d'échange et de production pour optimiser l'utilisation des ressources et diminuer l'impact sur l'environnement. Approvisionnement durable, écoconception, gestion de fin de vie.

Comme présenté ci-dessus, nous avons fait correspondre nos thématiques durables avec les ODD en identifiant les cibles qui répondaient au mieux à l'intentionnalité sous-jacente à chacune de nos thématiques durables. Ce travail a mis en évidence le fait qu'une même thématique peut recouper plusieurs ODD (ex : notre thématique durable « santé et bien-être » recoupe les ODD 3 « bonne santé et bien-être », 6 « eau propre et assainissement »).

De fait, en nous appuyant sur ce tableau de correspondance, nous sommes en mesure d'identifier les cibles et les ODD auxquels l'entreprise contribue lors de notre due diligence, et de valoriser cette contribution dans notre évaluation ESG globale.

# Analyse de l'économie sociale et solidaire

**Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont des vecteurs d'innovation pour les portefeuilles d'investissement de LBP AM. De plus, ce sont des structures qui accélèrent les dynamiques sociales et environnementales de nos territoires. Enfin, l'impact mesurable et la valeur ajoutée de ces projets matérialisent davantage la volonté de LBP AM de créer une finance à contribution positive et à impact.**

Avec les entreprises de ces secteurs, nous partageons des objectifs communs, qui s'inscrivent dans la philosophie GREaT de LBP AM, qui structure notre démarche autour de l'investissement responsable et de la finance durable.

**Deux piliers de notre philosophie regroupent plus particulièrement les domaines d'action des entreprises de l'économie sociale et solidaire, tels que :**



## Le développement de territoires

Entreprises au profit du développement local, à travers l'accès à l'habitat et au logement, à l'insertion de l'emploi, à la revitalisation des territoires locaux, et à la promotion des circuits courts. En somme, ce sont des structures accélératrices du lien social et de solidarité.



## Transition énergétique & économique

identification des structures solidaires qui se mobilisent dans le développement des modes sobres et décarbonés, qui agissent dans le domaine de la mobilité durable, de l'alimentation soutenable, de l'économie circulaire, du bâtiment vert ou des énergies renouvelables.

**Ces analyses permettent d'avoir un avis éclairé sur chaque organisme solidaire, ceci dans le but de démultiplier nos investissements dans des organismes solidaires (dette et actions) dans la perspective de renforcer notre gramme des fonds.**

Pour réaliser l'analyse de ces structures, nous nous appuyons sur notre méthodologie propriétaire GREaT et sur une analyse d'impact adaptées aux organismes de l'économie sociale et solidaire.

D'une part, la démarche GREaT a été ajustée pour s'adapter aux réalités des organismes solidaires. Par exemple, **le pilier G - de gouvernance** est simplifié et se focalise sur les qualités de l'équipe dirigeante et sur la capacité du conseil à s'impliquer dans le développement du projet solidaire. Les questions liées à l'indépendance des membres du conseil ou à la fréquence des réunions sont moins prépondérantes pour ce genre d'organismes.

Sur **le pilier R - de Ressources**, nous cherchons à identifier si la qualité de la gestion des ressources humaines et la diversité sont une partie intégrante de la stratégie du projet. Sur les ressources naturelles, nous allons nous centrer sur les pratiques de l'entreprise en matière de recyclage, de gestion des déchets et aussi sur la contribution positive que le projet solidaire peut avoir en termes de biodiversité.

Sur **le pilier E - de transition Énergétique et économique**, nous allons concentrer notre analyse sur la démarche et l'objectif au regard du réchauffement climatique. Les indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre certes sont importants mais leur absence dans un reporting ne sera pas un obstacle pour poursuivre l'analyse.

Enfin, **le pilier T - de développement des Territoires** est un pilier central dans l'analyse des organismes solidaires. Il permet à la fois de vérifier la pertinence du projet au regard de ses parties prenantes tels, les fournisseurs, les clients, la société civile, et les communautés locales, mais aussi d'évaluer les impacts en matière d'emploi et d'ancrage territorial.

**Cette analyse est complétée d'une analyse d'impact qui s'articule autour des 4 sujets principaux :**

- L'importance du besoin social adressé par l'organisme solidaire
- Le type de réponse apportée par l'organisme solidaire
- Les bénéficiaires concernés
- La transparence sur l'utilisation des fonds

**Ces analyses seront également accompagnées d'une analyse crédit ayant pour but de mesurer le risque de défaut d'organismes solidaires. Cette dernière est complétée par l'analyse financière nous permettant d'établir une valorisation d'entreprise.**

## Synthèse des approches d'analyse extra-financière AM par classe d'actifs

Type d'émetteurs ou d'actifs	Critères extra-financiers	Principales sources externes utilisées
<b>Entreprises (émetteurs privés et publics non-souverains)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Gouvernance responsable</b> : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales)</li> <li>■ <b>Gestion durable des Ressources</b> : ce pilier permet d'étudier pour chaque émetteur la gestion de ses impacts environnementaux et du capital humain à savoir, la gestion de l'eau, la biodiversité, les déchets et le recyclage ainsi que les conditions de travail, et les droits humains</li> <li>■ <b>Transition Energétique et économique</b> : ce pilier permet d'évaluer pour chaque émetteur ses risques et opportunités au regard de la transition énergétique</li> <li>■ <b>Développement des Territoires</b> : ce pilier permet d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière de qualité de l'emploi et d'offre des produits et services de base destinés aux populations vulnérables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communication des entreprises</li> <li>■ Agence Vigeo-Eiris (groupe Moody's)</li> <li>■ Agence MSCI ESG Ratings</li> </ul>
<b>Etats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Gouvernance responsable</b> : protection des libertés publiques, qualité et efficacité des institutions</li> <li>■ <b>Gestion durable des Ressources</b> : santé, éducation, accès à l'emploi et prévention des discriminations, biodiversité et ressources, pollution, déchets et économie circulaire</li> <li>■ <b>Transition Energétique et économique</b> : adaptation et contribution à la transition énergétique, adaptation et contribution à la transition économique</li> <li>■ <b>Développement des Territoires</b> : développement local, coopération internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Agence Beyond Ratings (groupe London Stock Exchange)</li> <li>■ Indicateurs en provenance d'organisations internationales, d'ONG, etc.</li> </ul>
<b>Obligations durables (principalement les «green bonds», voir p65)</b>	<p><b>Analyse en deux volets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Ambition de la stratégie climat et environnementale (au niveau de l'émetteur de l'obligation verte)</b> : objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, cohérence du projet avec les activités de l'émetteur, etc.</li> <li>■ <b>Contribution du projet à la transition énergétique (au niveau du projet)</b> : transparence sur l'utilisation des fonds, additionnalité du projet, engagements de reporting, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communication des émetteurs</li> </ul>
<b>Infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Gouvernance responsable</b> : évaluation de l'engagement de long terme des sponsors, étude des politiques RSE des sponsors, évaluation de l'alignement d'intérêts avec les prêteurs</li> <li>■ <b>Gestion durable des Ressources</b> : évaluation des politiques RH de l'emprunteur et de ses sous-contractants, exposition du projet à des enjeux de biodiversité, de consommation d'eau, etc.</li> <li>■ <b>Transition Energétique et économique</b> : contribution du projet à la transition énergétique, impact du projet sur les émissions de gaz à effet de serre, expositions aux risques physiques</li> <li>■ <b>Développement des Territoires</b> : impact du projet sur l'emploi et la formation locale, contribution au développement économique local, participation à l'inclusion (notamment digitale ou énergétique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Document de due diligence (site, environnement, technique) développés de façon ad hoc dans le cadre de la transaction</li> <li>■ Questions/ réponses avec les parties prenantes</li> <li>■ Revue des documents reflétant les engagements des émetteurs en matière de gouvernance, de chaîne de valeur, de respect de l'environnement et gestion des ressources.</li> </ul>
<b>Immobilier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Gouvernance responsable</b> : étude de la complexité du montage financier, du risque d'image des sponsors, etc.</li> <li>■ <b>Gestion durable des Ressources</b> : confort et bien-être des occupants, suivi des consommations environnementales, etc.</li> <li>■ <b>Transition Energétique et économique</b> : certification environnementale, investissements prévus pour améliorer la performance énergétique, etc.</li> <li>■ <b>Développement des Territoires</b> : insertion de l'actif dans les plans locaux de développement, association des acteurs locaux au projet, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communication des émetteurs</li> </ul>

# Intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des risques

---

L'intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des risques se réalise d'abord au niveau de l'analyse extra-financière de l'émetteur ou du projet décrite au décrite à la section 1.3 : Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse. Elle constitue un moyen d'identifier des facteurs de risques de réglementation et opérationnels qui ne sont pas pris en compte dans une analyse financière classique.



Cette instance est un lieu de débat auquel participent notamment des membres de la gestion, de la recherche et de la direction des risques. Elle élabore les politiques d'exclusions de LBP AM. Le comité d'exclusion définit la liste des valeurs et valide leur exclusion au sein des portefeuilles.

**Les exclusions sont proposées au cas par cas selon 4 catégories :**

**Par ailleurs, le Comité d'Exclusion est chargé de gérer le risque réputationnel de l'ensemble des portefeuilles de LBP AM.**



## Exclusions...

### Règlementaires

Exclusion des entreprises impliquées dans la production et/ou la commercialisation des armes controversées, selon la politique définie par LBP AM : mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes biologiques, chimiques, nucléaires, à uranium appauvri, aveuglantes et incendiaires

### Sectorielles

Charbon, tabac, jeux d'argent

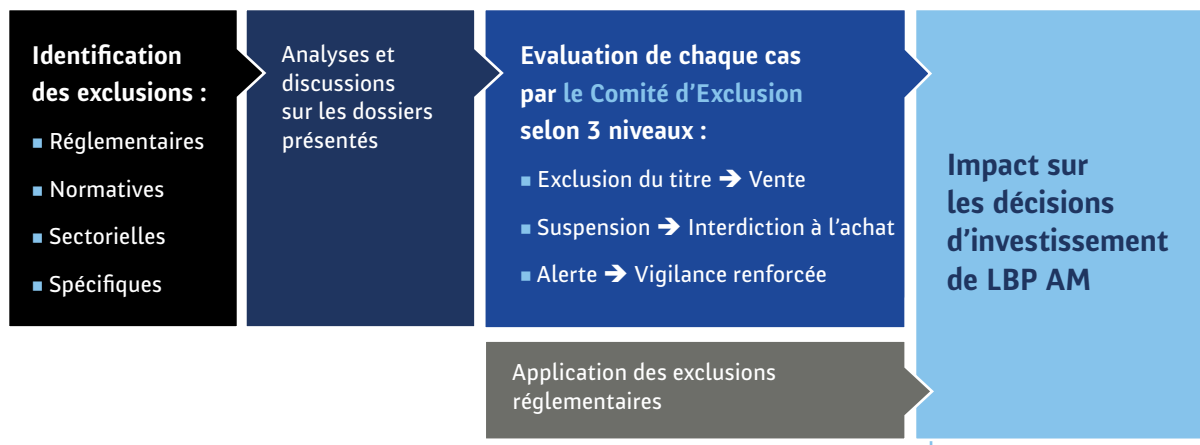
### Normatives

Exclusion des entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les Principes du Pacte Mondial, selon l'analyse de LBP AM

### Spécifiques

Identification de sérieux manquements sur l'un des 4 piliers de la philosophie GREaT, selon l'analyse de LBP AM

## Processus de décision du comité d'exclusion



## Exclusions normatives

### Exclusion des entreprises qui violent les Principes du Pacte Mondial

LBP AM est signataire du Pacte Mondial depuis 2003, une initiative des Nations Unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable. Ainsi, LBP AM exclut toutes les entreprises qui violent de manière sévère et répétée les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Pour ce faire, elle s'appuie sur deux agences de notation extra-financière pour l'analyse des émetteurs et le suivi des controverses : Vigeeiris et MSCI ESG Research.

## Exclusions sectorielles

### Politique innovante d'exclusion du charbon

Les investissements de LBP AM se limitent aux entreprises des secteurs miniers et de la production d'électricité qui ont annoncé une sortie pilotée du charbon, et qui se sont alignés avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'élévation de la température moyenne à 1,5 °C d'ici 2100. Notre politique charbon innove dans le sens où elle tient compte de la pertinence de la stratégie des entreprises, au regard notamment des enjeux d'une « transition juste », tels que la prise en compte des impacts sociaux ou encore les conséquences à l'échelle de la planète. Elle se base sur une grille d'analyse qui intègre les dernières recommandations de l'OCDE, en s'appuyant sur des données providers et publiques sur les revenus générés, les nouveaux projets, et l'engagement des entreprises à éliminer le charbon dans leurs opérations. Déjà reconnue par l'ONG Banktrack en 2019, en 2020, c'est l'organisation Les Amis de la Terre ainsi que l'ONG Reclaim Finance qui ont salué la politique charbon de LBP AM comme étant une bonne pratique de place. Elles estiment que « seuls cinq établissements ont adopté une politique pour sortir du charbon qui soit valable », dont LBP AM.

### Exclusion du tabac

Depuis 2018, LBP AM est signataire de l'initiative Tobacco-Pledge. Son objectif est de promouvoir un monde sans tabac et ceci doit être atteint par le désinvestissement plutôt que par l'engagement. Pour y répondre, LBP AM exclut systématiquement les entreprises appartenant aux secteurs GICS/BICS « Tobacco ». Plus qu'une exclusion basée sur la nomenclature sectorielle, l'exclusion s'applique à partir de 10% du chiffre d'affaires (source Oekom) et porte sur l'ensemble de la chaîne de valeur : producteurs, distributeurs et fournisseurs des fabricants de tabac.

### Exclusion des jeux d'argent

Sur le même principe, LBP AM exclut systématiquement les entreprises appartenant aux secteurs GICS/BICS « casinos & gaming » générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires à partir des jeux d'argent (source ISS-Oekom). Pour LBP AM, deux raisons motivent ce choix : le secteur des jeux est sensible en matière de blanchiment d'argent mais surtout l'utilité sociale n'a pas été démontrée. Enfin, les jeux comportent des risques pour les individus tels que l'addiction, l'isolement social et le surendettement.

### Politique de lutte contre la déforestation

La protection de la biodiversité est un thème intégré dans notre méthode GREaT, dans le pilier R-Ressources. Pour aller plus loin, LBP AM a décidé de mettre en œuvre une politique d'engagement et d'exclusion sur le thème de la déforestation. L'objectif est d'identifier les entreprises, exploitantes et/ou négociantes, qui sont directement impliquées dans la déforestation, et qui n'ont pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Ces risques sont de nature environnementale mais aussi sociale. L'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives /pétrolières sont les principaux secteurs qui ont une responsabilité directe dans la réduction des surfaces. Nous mettons également en place des démarches d'engagement auprès des industriels et transformateurs. Cette politique répond à la demande d'un nombre croissant d'investisseurs.

## Exclusions réglementaires

### Exclusion des armes controversées : approche élargie aux armes non conventionnelles

Conformément à la convention d'Oslo et le traité d'Ottawa, LBP AM exclut de ses portefeuilles les entreprises impliquées dans la production et/ou la commercialisation des armes non conventionnelles : mines antipersonnel, bombes à sous-munitions. Au-delà, et en conformité avec ses convictions, LBP AM a décidé d'élargir le périmètre d'exclusion à d'autres catégories d'armes controversées que sont les armes biologiques, chimiques, nucléaires, à uranium appauvri, aveuglantes et incendiaires.

### Exclusion des matières premières agricoles

Conformément à la réglementation, LBP AM ne traite pas sur des instruments financiers dont le sous-jacent est une matière première agricole (les céréales, le blé, le maïs, le riz ou le soja, le bois, le coton et le café). L'objectif dans cette démarche est de réprimer la spéculation, la manipulation des cours et les tentatives d'abus de marché ainsi que de renforcer l'information et la transparence des marchés.

### Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Toujours dans le cadre de la réglementation sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, LBP AM s'interdit de traiter avec tout émetteur dont le siège social ou l'unique lieu de cotation est situé dans la liste des pays sous embargos décrétés par l'UE, sous embargos décrétés par l'OFAC, mentionnés dans la Déclaration publique du GAFI.

## Exclusions spécifiques

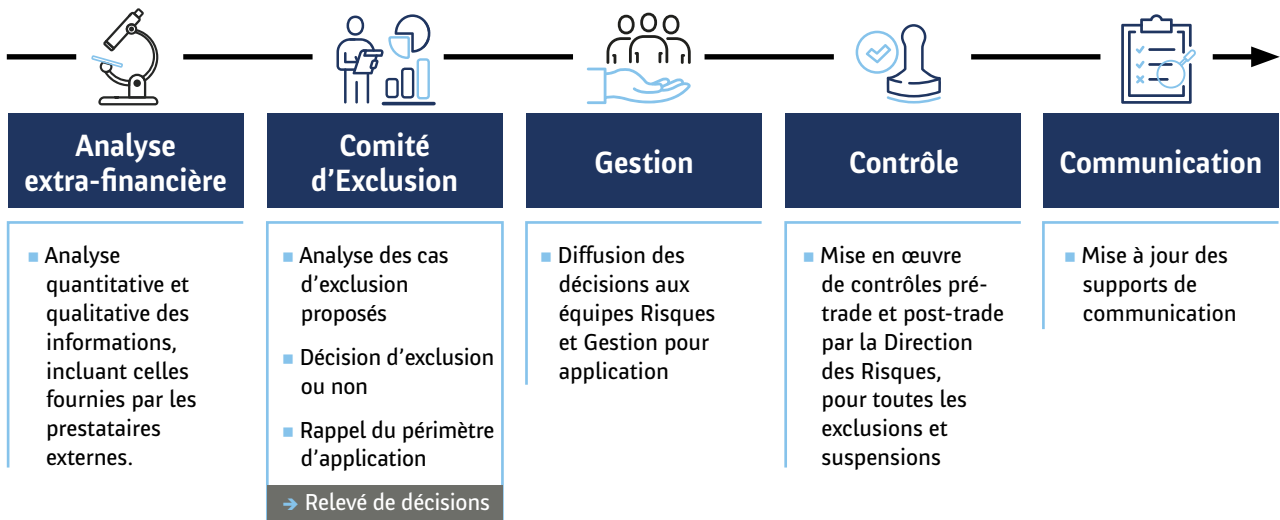
Enfin, LBP AM procède à des exclusions spécifiques, après avoir identifié de sérieux manquements sur l'un des 4 piliers de notre approche GREaT, selon notre méthodologie d'analyse.

### Mise en œuvre des décisions du comité d'exclusion

Chaque gérant est ensuite en charge du suivi de ces engagements dans le cadre de la politique de gestion de son fonds, grâce à des outils de suivi développés en interne (indicateurs climats présents dans les outils de gestion). La Direction des risques a mis en place dans les outils de gestion des contrôles de premier niveau à l'aide de règles de blocage pre-trade sur les titres exclus par notre politique climat.

La Direction des Risques est en charge du contrôle de niveau 1 bis de ces engagements à travers d'une part le suivi quotidien des contraintes posttrade paramétrés dans ses outils mais aussi via sa participation aux comités d'exclusion. Elle dispose notamment d'un droit d'alerte vis-à-vis de l'Executive Board de LBP AM en cas de désaccord avec une décision prise en comité d'exclusion.

La DCCI réalise un contrôle du suivi des engagements climatiques dans le cadre de sa fonction de contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> niveau via la thématique « Process de gestion ISR ».



**Lorsqu'une entreprise fait l'objet d'une exclusion ou suspension normative actée par le Comité d'Exclusion, une lettre est envoyée à l'entreprise concernée dans les 30 jours pour lui signaler la décision prise par LBP AM. La lettre précise notamment les mesures correctives attendues. La réponse, ou l'absence de réponse, de l'entreprise est étudiée et appréciée en Comité pour décider de sa réintégration dans l'univers éligible ou de son maintien en exclusion/suspension.**

# Intégration des enjeux extra-financiers dans les processus de gestion

---

Les processus de gestion intègrent pleinement les analyses financières et extra-financières détaillées à la section 1.3 (Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse), qui font partie intégrante des décisions d'investissement et de la construction des portefeuilles. Les décisions d'investissement des gérants se basent sur les résultats de ces recherches exhaustives : contexte économique, niveaux des marchés, qualité financière et extra-financière des entreprise / émetteur ainsi que des secteurs, valorisation... Les gérants réalisent leurs choix, sélectionnent et pondèrent les valeurs selon leur appréciation du triptyque qualité extra-financière / qualité financière / performance financière, avec une vue de long terme.



---

**Mise en œuvre du label ISR sur l'ensemble des fonds ouverts<sup>5</sup> de notre gamme.**

---

*5- Fonds ouverts éligibles au label ISR selon le référentiel en vigueur au 30 juin 2020*

## D'ici fin 2020, LBP AM s'est engagé à transformer la totalité des fonds de sa gamme éligible selon les critères du label ISR.

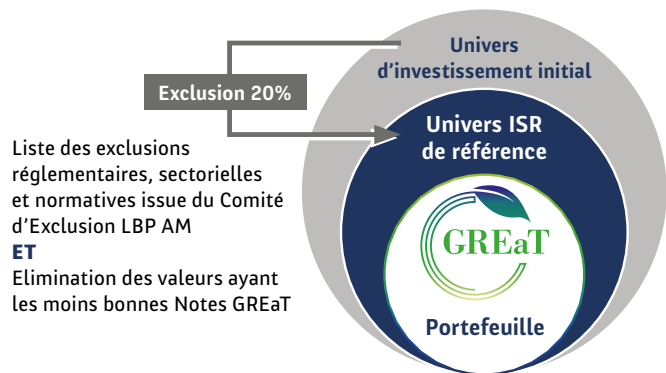
Ce cadre exigeant définit des principes engageants pour le gérant (seuils quantitatifs à suivre, obligations de transparence sur ses pratiques et reporting). Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site : ainsi la validité de l'approche est vérifiée par un tiers.

Conformément au référentiel du Label ISR, l'univers d'investissement de chaque fonds est défini en cohérence avec la stratégie d'investissement et contrôlé strictement par le labellisateur. C'est sur cet univers que s'applique le taux de sélectivité de 20% exigé par le Label ISR.

### LBP AM a mis en place deux méthodologies pour répondre à l'exigence de sélectivité, appliquées selon les processus de gestion et les fonds.

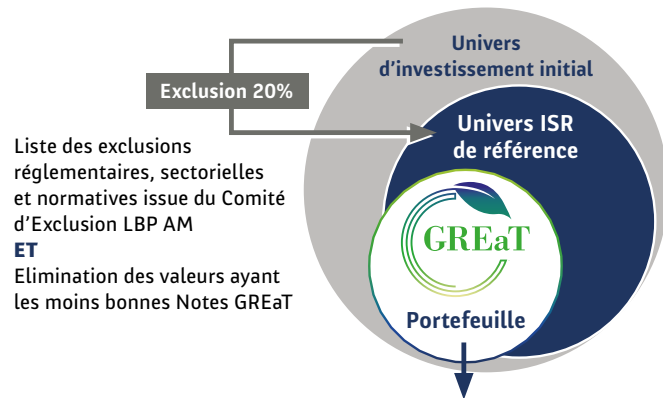
#### 1/ Méthode d'exclusion

Exclusion de l'univers d'investissement de 20% des entreprises / émetteurs les moins bien notés selon GREaT, et intégrant la liste des exclusions issue du Comité d'Exclusion LBP AM.



#### 2/ Méthode de la note moyenne

La Note GREaT moyenne du portefeuille doit être meilleure que la Note GREaT de l'univers ISR de référence, réduit des 20% des entreprises/émetteurs les moins bien notés selon GREaT, intégrant la liste des exclusions issue du Comité d'Exclusion LBP AM.



- Note GREaT portefeuille meilleure que Note GREaT univers ISR
- Exclusions issues du Comité d'Exclusion LBP AM

#### Focus sur les fonds Thématiques Durables

Les fonds Thématiques Durables visent à saisir des opportunités sur des tendances de long terme de développement durable, à travers 7 thématiques durables liées à la transition énergétique et au développement des territoires.

En complément de l'analyse extra-financière basée sur GREaT, ces fonds cherchent à identifier les entreprises ayant une offre de produits et services répondant aux thématiques durables identifiées par LBP AM. A titre d'exemple, le processus d'investissement du fonds LBP AM Actions Environnement est détaillé p. 67.

## Focus sur les fonds solidaires

Les organismes solidaires partenaires de LBP AM sont notamment France Active Investissement qui favorise le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle, Habitat et Humanisme permettant aux familles et personnes seules en difficulté d'accéder à un logement décent et de bénéficier d'un accompagnement de proximité pour recréer le lien social, et Terre de Liens qui vise à réhabiliter les terres agricoles comme un bien commun et les préserver dans leur rôle de terres nourricières.

Notre démarche solidaire se veut aussi une solution d'épargne qui permet de diriger du capital vers des entreprises qui agissent dans leurs territoires et en faveur des solutions sociales et environnementales. Notre démarche s'inscrit dans la transparence et la qualité, ce qui se reflète dans la labellisation Finansol de trois de nos fonds solidaires (LBP AM ISR Actions Solidaire, Décisiel Responsable Actions 70 Solidaire, LBP AM SRI Human Rights).

## Focus sur les fonds investis en dette d'Etat

L'analyse extra-financière des Etats permet de faire un classement en trois tiers, en fonction de la note finale obtenue par chacun. Le premier tiers comprend les Etats les plus avancés en matière ESG, le troisième tiers comprend les Etats les moins avancés.

L'évaluation des Etats est réalisée tous les 12 à 24 mois. La dernière étude a été effectuée en juillet 2020.

### Ce classement en trois tiers est ensuite intégré dans le process de gestion des fonds de la gamme Responsable Premier et Voie Lactée :

- Le gérant peut investir sur tous les titres de l'univers.
- Il doit respecter des degrés d'exposition définis en fonction du tiers d'appartenance, de manière à favoriser les Etats développant les meilleures pratiques au regard des critères ESG définis :
  - Le poids des Etats du premier tiers doit être au moins égal à 130% du poids de ces Etats dans l'indice de référence.
  - Le poids des Etats du troisième tiers doit être inférieur à 70% du poids de ces Etats dans l'indice de référence. Ce poids est par ailleurs plafonné à 33% du portefeuille.

En outre, le gérant peut ponctuellement investir sur des titres émis par des émetteurs non souverains, mais garantis par un Etat de l'Union Européenne.

Afin de préserver la qualité extra-financière du portefeuille, nous appliquons un processus s'appuyant sur notre méthodologie d'évaluation du risque extra-financier pour les émetteurs non-souverains.

Le processus d'investissement est le suivant :

- L'émetteur non-souverain garanti par l'Etat doit présenter un risque ESG faible à modéré, selon la notation réalisée par LBP AM pour les émetteurs privés et publics non souverains.
- La note de l'Etat garant est appliquée aux règles de construction du portefeuille présentées ci-dessus (poids des 3 tiers).



## Focus sur les fonds de Dette Infrastructure, Immobilier, Coporate

Le processus d'investissement de Dette Privée Infrastructure, Immobilier, Coporate intègre systématiquement des critères ESG dans l'analyse et la décision d'investissement. L'équipe de gestion, conjointement avec les spécialistes de l'investissement responsable, a élaboré des grilles d'analyse extra-financière dédiée à la Dette Privée, adaptées aux différents segments, et basées sur les 4 piliers GREaT (voir partie 1.XX). Cette analyse est une étape fondamentale du processus d'investissement car elle permet d'identifier des risques et des opportunités dans la durée, ajustés aux horizons d'investissements respectifs des trois classes d'actifs.

Ainsi, l'application de la démarche GREaT influe directement sur les décisions de gestion de l'Equipe Dette Privée. A titre d'illustration, elle a permis à l'équipe Dette Privée Infrastructure de sensibiliser certains emprunteurs aux exigences de LBP AM en la matière, d'obtenir dans certains cas des améliorations de la documentation financière pour que l'emprunteur réponde à des exigences d'informations ESG plus strictes. Elle a aussi permis de décliner des opportunités d'investissements qui n'auraient pas satisfaits à ces exigences. Enfin, cette démarche soutient une certaine vision de l'essentialité et de la durabilité des secteurs financés, avec une attention accrue aux technologies de la transition énergétique et digitales.

Le règlement des fonds de la Dette Privée définit également des exclusions sectorielles telles que les centrales à charbon, les projets miniers ou l'armement.

L'analyse extra-financière ESG est formalisée dans un avis puis présentée lors du comité d'investissement, au même titre que les analyses réalisées par les équipes de Risques et de Conformité.



### Echanges préliminaires avec l'équipe ISR

- Un analyste ISR en charge de la dette privée
- Premiers échanges sur l'émetteur, son sous-secteur d'activité, l'opération

### Grille GREaT intégrée à l'analyse et due diligence des gérants

- Grille d'analyse par pilier GREaT : Gouvernance, Ressources, transition Energétique & écologique, Territoires, adaptée à l'Infrastructure, l'Immobilier, le Coporate
- Analyse des points de *due diligence* et interaction avec les différentes parties pour obtenir des données spécifiques
- Identification des aspects clés pouvant faire l'objet de suivis spécifiques

### Notation indépendante de l'équipe ISR

- Vérification, par l'équipe ISR, de la grille d'analyse renseignée par l'équipe Dette Privée
- Démarche de questions/réponses avec les gérants et identification des aspects de suivi
- Notation par pilier GREaT et note globale
- Présentation en Comité d'Investissement Dette Privée

### Analyse ISR intégrée au suivi du portefeuille de créances

- Suivi des aspects ISR identifiés et intégrés au reporting trimestriel
- Reporting annuel spécifique : bilan carbone des projets en portefeuille (pour le fonds Dette Infrastructure)



LBP AM figure parmi les principaux investisseurs de la première opération de financement intégrant des engagements d'impact « sociaux » en France auprès du Groupe Bertrand.

Cette opération a été symboliquement signée au Ministère du Travail en présence de Mme Muriel Pénicaud.

Lors de l'analyse extra-financière, la thématique de l'Emploi a été identifiée comme un enjeu majeur pour ce groupe opérant sur le secteur de la restauration.

Pour adresser cet enjeu, l'émission « Obligation EURO PP Impact » d'un montant de 40M€ inclut, à côté des covenants financiers traditionnels, trois covenants d'Impact qui contractualisent l'engagement de l'emprunteur de :

- Générer au moins 3 500 créations nettes d'emplois en France sur la durée du financement
- Maintenir un taux de contrats à durée indéterminée dans les effectifs d'au moins 94% pendant la durée du financement dans les restaurants gérés par Bertrand Restauration

# Analyse synthétique des stratégies de gestion de LBP AM

Gamme de fonds ouverts	Label ISR <i>sauf exceptions</i>	Exclusions						
		Règlementaires		Normatives	Sectorielles			
		Armes controversées et non conventionnelles	Matières premières agricoles	Pacte Mondial	Charbon	Tabac	Jeux d'argent	Lutte contre la déforestation
<b>Actions</b>								
Thématiques Durables France/Euro/europe	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Actions Environnement	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Actions Chine	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Actions Amérique	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Smart Beta France, Euro, Europe, Asie, Emergents	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
<b>Multiactifs</b>								
Diversifié	juillet	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Actions internationales	juillet	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Multigestion / fonds externes	Si besoin	◆	◆	si besoin				
<b>Obligations</b>								
Green Bonds	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Crédit /Crossover	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Obligations convertibles	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Souverain	non éligible	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Inflation	non éligible	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Aggregate	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Monétaire	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Absolute Return obligataire	?	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
<b>Epargne Solidaire</b>								
OPC et épargne salariale	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
<b>Dettes Privées</b>								
Infrastructure	non éligible	◆	◆		Nucléaire Charbon Minier			
Corporate	non éligible	◆	◆					
Immobilier	non éligible	◆	◆				Casinos	

Gamme de fonds ouverts	Sélection dans le cadre du Label ISR <i>sauf exceptions</i>		Thématiques				Vote et engagement
	Exclusion	Note moyenne	Thématiques Durables LBP AM	Impact	Transition énergétique	Solidaire	
<b>Actions</b>							
Thématiques Durables France/Euro/europe	◆	◆	◆	◆	◆		◆
Actions Environnement	◆		◆		◆		◆
Actions Chine		◆	◆				◆
Actions Amérique	◆						◆
Smart Beta France, Euro, Europe, Asie, Emergents		◆					◆
<b>Multiactifs</b>							
Diversifié		◆					NA
Actions internationales		◆					NA
Multigestion / fonds externes	◆		si besoin				NA
<b>Obligations</b>							
Green Bonds		◆		◆	◆		Engagement
Crédit /Crossover		◆					Engagement
Obligations convertibles		◆					Engagement
Souverain	NA	NA					Engagement
Inflation	NA	NA					Engagement
Aggregate		◆					Engagement
Monétaire	◆	◆					Engagement
Absolute Return obligataire							Engagement
<b>Epargne Solidaire</b>							
OPC et épargne salariale	◆	◆		◆		◆	◆
<b>Dettes Privées</b>							
Infrastructure	NA	NA		◆	◆		NA
Corporate	NA	NA		◆			NA
Immobilier	NA	NA		◆			NA

# Dialogue & engagement avec les entreprises

---

Convaincus qu'une gestion responsable est essentielle pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle vertueux dans l'économie, LBP AM considère que son approche basée sur quatre piliers GREaT doit être complétée par un engagement auprès des entreprises.

---

Le vote aux assemblées générales constitue un engagement important dans le processus de gestion. L'exercice de ces droits de vote répond aux principes fixés par la Politique de vote de LBP AM. La démarche d'engagement de LBP AM est disponible sur notre site internet, rubrique « Publications » ou « Finance Durable » : politique de vote, rapport sur l'exécution de la politique de vote, rapport et bilan de l'engagement.

---

## Dialogue permanent et exercice actif des droits de vote

LBP AM apporte une attention particulière à ses relations et impacts envers ses parties prenantes : collaborateurs, fournisseurs, environnement, société, clients et actionnaires. Nous menons une démarche active de dialogue avec les parties prenantes, état d'esprit guidé par notre approche GREaT. Cette démarche est large : à titre d'exemple, des critères ESG sont intégrés depuis 2010 dans la sélection des intermédiaires de marché.

Vis-à-vis des entreprises, nous engageons un dialogue et assurons des discussions tout au long de l'année pour mieux comprendre les pratiques et encourager les améliorations. Les rencontres avec les entreprises sont complétées de décisions de votes aux Assemblées Générales, qui assurent un impact concret sur leurs décisions.

- Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux
- Diversité
- Rémunération orientée sur le long terme
- Association des salariés à la gouvernance et au capital des entreprises
- Prévention des conflits d'intérêts

**La Banque Postale Asset Management investit une partie des actifs de ses clients dans des actions. La détention d'actions est assortie d'un droit de vote sur les résolutions proposées en Assemblée Générale.**

### Les activités de vote de LBP AM en 2019



**530** assemblées générales votées

**29 %** taux de contestation moyen  
vote contre ou abstention

**8 517** résolutions traitées

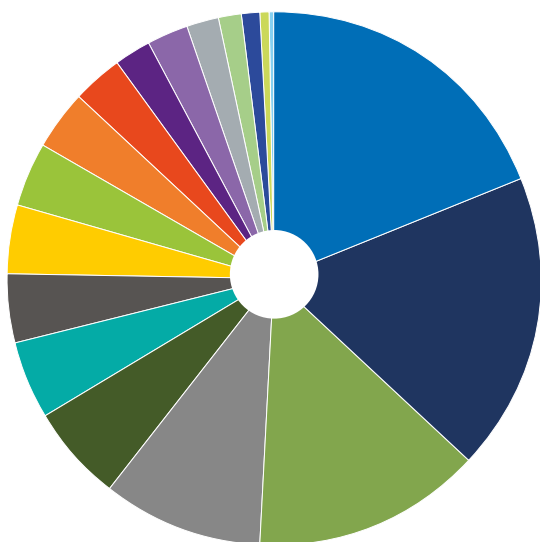
**66 %** taux de soutien aux résolutions d'actionnaires



## Périmètre de l'exercice des droits de vote 2019

Nous exerçons nos droits de vote dans les fonds dont nous sommes société de gestion et pour lesquels nous avons identifié un intérêt à la mise en œuvre d'une politique actionnariale. Pour mener une action efficace, nous participons en priorité aux AG des sociétés en fonction des montants investis par LBP AM et du pourcentage détenu dans le capital des sociétés. Nous avons ainsi voté pour plus de 80% des encours pour lesquels nous détenions les droits de vote.

LBP AM a exercé ses droits de vote pour **491 sociétés**, réparties dans **18 pays**, au cours de **530 assemblées générales**.



## Répartition des AG votées par pays

## LBP AM s'engage avec conviction



Dans **86%**

des Assemblées Générales, LBP AM a voté en désaccord ou s'est abstenue pour au moins une résolution.

Le taux de désaccord avec les sociétés s'élève à 29%, un niveau en légère baisse par rapport à 2018, mais relativement élevé en comparaison des autres sociétés de gestion en France (taux de désaccord autour de 19% en 2019, selon l'enquête réalisée par l'AFG auprès de ses membres).

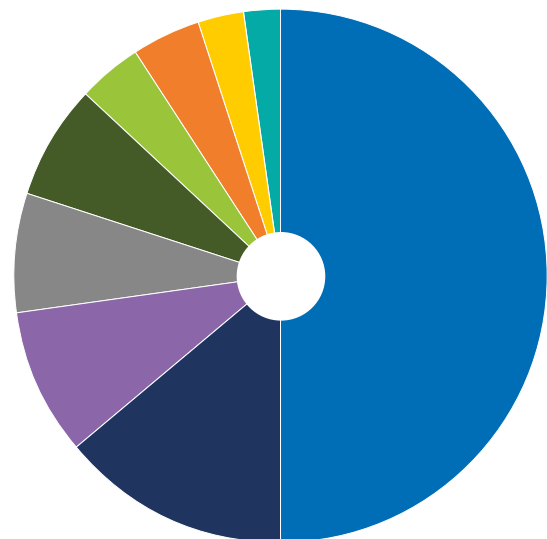
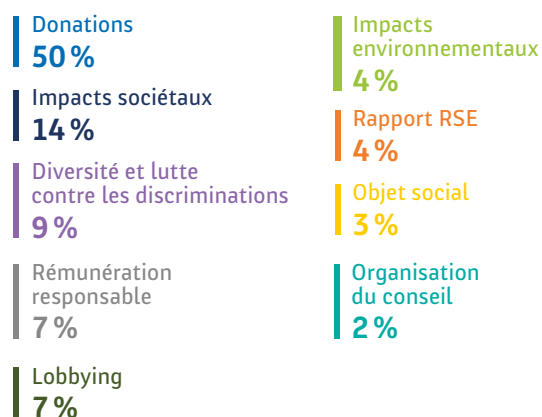
## Résolutions en lien avec les thématiques environnementales ou sociales

Les résolutions relatives aux enjeux environnementaux et sociaux sont encore relativement rares, surtout en Europe. En 2019, avec l'aide du prestataire de vote ISS, LBP AM a recensé 124 résolutions de ce type, soit 1,5% du nombre total de résolutions. LBP AM les soutient, lorsqu'elles encouragent une amélioration des pratiques environnementales et sociales des entreprises. LBP AM en a ainsi soutenu 64 parmi les 124 présentées en assemblée générale. Voici des exemples :

- Lutte contre le changement climatique : l'ONG néerlandaise Follow This a déposé une résolution demandant à Equinor, groupe pétrolier norvégien, de fixer un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, qui couvre également les émissions générées par ses produits lors de leur utilisation (scope 3). Le secteur pétrolier ayant la nécessité de se transformer pour réussir la transition énergétique, nous avons soutenu la résolution qui visait à compléter les engagements déjà pris par Equinor.
- Transparence sur le lobbying : une résolution demandant plus de transparence sur les activités de lobbying a été déposée par des investisseurs à l'AG de plusieurs sociétés américaines (par exemple Exxon Mobil et Morgan Stanley). LBP AM a soutenu ces résolutions, qui encouragent les sociétés à avoir des pratiques de lobbying responsable.

A l'inverse, LBP AM s'est opposée par principe aux résolutions autorisant les sociétés à faire des donations, considérant qu'il y avait un risque que celles-ci soient réalisées au profit d'acteurs qui agissent en contradiction avec le développement durable, comme des associations professionnelles par exemple.

## Thèmes des 124 résolutions identifiées







# 02

## Stratégie climat

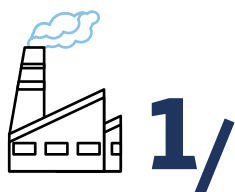
---

### Notre ambition climatique et sa gouvernance

En ligne avec son ambition d'être un investisseur 100% responsable et engagé sur le climat, LBP AM souhaite inscrire sa gestion dans une trajectoire compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement global à 1,5°C d'ici la fin du siècle. Nous étudions l'atteinte de la neutralité carbone dans nos portefeuilles en 2050 et la mise en place d'une stratégie climat adéquate.



## Cette stratégie se développe en trois volets :



**réduire notre exposition aux actifs fortement carbonés**



**optimiser le choix des entreprises et des secteurs en portefeuille**



**renforcer les investissements dans les entreprises qui apportent une solution à la transition énergétique et contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique.**

---

## Ces trois axes

**nous permettent ainsi de structurer une démarche cohérente et de présenter une méthodologie robuste pour maîtriser les risques et accroître les opportunités liées au climat dans nos décisions d'investissement.**

---

La recherche sur les risques et opportunités liés au climat est présentée annuellement aux membres du Directoire. L'objet de cette présentation est de restituer les enjeux climatiques les plus matériels pour les portefeuilles de LBP AM, et de faire valider la stratégie climat pour ensuite procéder à son implémentation en cohérence avec les choix d'investissement et d'allocation réalisés par la société de gestion.

Cette démarche aboutit à la mise en place de stratégies de gestion dédiées. Son déploiement implique donc toutes les parties prenantes de LBP AM, de la formalisation à la supervision, en passant par la mise en œuvre.

Après validation par le Directoire, l'équipe Thématiques Durables et les équipes de gestion concernées sont chargées de la mise en œuvre quotidienne de la stratégie climat dans les décisions d'investissement.

# Scénario Climatique de référence

---

**La stratégie climat de LBP AM s'appuie sur le scénario P2 du GIEC<sup>6</sup> qui définit une trajectoire de décarbonation visant à limiter l'élévation de la température moyenne à 1,5° en 2100, et qui implique que les émissions mondiales nettes de gaz à effet de serre (GES) soient égales à zéro en 2050. Nous avons retenu ce scénario car dans son Rapport Spécial de septembre 2019, le GIEC a effectivement démontré que les impacts négatifs du changement climatique seraient nettement inférieurs en limitant le réchauffement à 1,5°C plutôt qu'à 2°C.**

Il ressort notamment qu'au-delà de 1,5°C de réchauffement, les écosystèmes terrestres et marins seraient fortement impactés dans les zones tropicales, avec toutes les conséquences que cela impliquerait pour les cultures, la pêche et, inévitablement, la sécurité alimentaire mondiale. De même, les risques physiques liés aux inondations côtières et aux crues fluviales seraient significativement accrus au-delà de 1,5°C.

Le scénario P2 induit une transformation profonde de la société, et implique une réduction significative des émissions anthropiques de CO<sub>2</sub> au cours des prochaines décennies pour limiter le réchauffement à 1,5°C d'ici la fin du siècle. Ainsi, dans ce scénario, les émissions mondiales nettes de CO<sub>2</sub> doivent baisser d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010 et être égales à zéro vers 2050, tout en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone.

Ces technologies, dites à « émissions négatives », visent effectivement à capturer le carbone présent dans l'atmosphère pour le stocker ensuite dans les souterrains. Cependant, au sein de LBP AM, nous constatons que de nombreux freins ralentissent le développement de ces technologies, tels que l'acceptabilité sociale et le coût, et pensons donc que leur déploiement à grande échelle ne paraît pas envisageable pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris. C'est pourquoi nous avons choisi le scénario P2 du GIEC dans la mesure où, conformément à nos perceptions, les technologies à émissions négatives n'y jouent qu'un rôle marginal dans l'atteinte de la neutralité carbone.

La durabilité est ainsi un des piliers structurants du scénario P2, avec l'efficacité énergétique, le développement humain, la convergence économique et la coopération internationale. Sa mise en œuvre repose sur une transformation profonde vers des modes de consommation durables et robustes, des innovations technologiques à faible intensité carbone et des systèmes d'utilisation des terres bien gérés.



# Gestion & mesure des risques climatiques

---

## Réduction des expositions aux actifs carbonés

---

Dans le scénario P2 du GIEC, la part des énergies renouvelables dans la production mondiale d'énergie primaire croît d'environ 15% en 2020 à 29% en 2030, pour atteindre 60% en 2050. Dans le même temps, la part des énergies fossiles décroît d'environ 83% en 2020 à 67% en 2030, pour finir à 33% en 2050. La part du charbon dans l'approvisionnement mondial d'énergie primaire est celle qui diminue le plus fortement, suivie par celle du pétrole et du gaz.

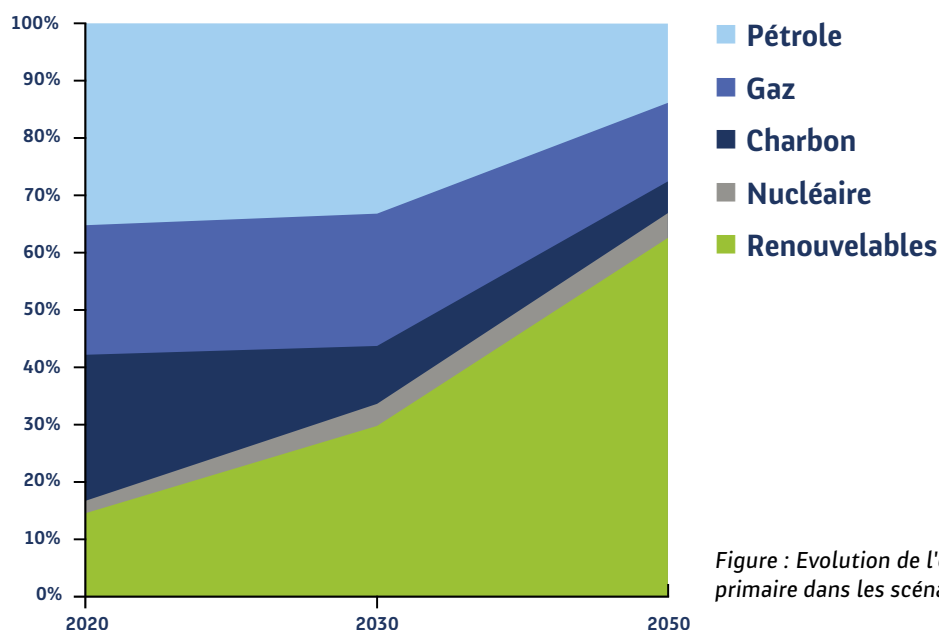


Figure : Evolution de l'offre mondiale d'énergie primaire dans les scénarios P1 et P2 (source : GIEC)

Dans la mesure où deux-tiers des émissions mondiales de GES sont liées à l'énergie, il est nécessaire d'étudier en priorité les secteurs concernés par cet enjeu - le secteur de la production d'électricité, le secteur minier, les producteurs de pétrole et de gaz -, pour les inciter à accélérer la décarbonation de leurs activités.

### Quelles sont les implications du scénario climatique de référence pour la gestion d'actifs de LBP AM ?

Ce scénario nous permet de structurer notre ambition climatique à 2050. Tout d'abord, le mix énergétique défini par ce scénario nous permet de construire notre politique sectorielle, notamment celle liée au charbon (décrite page 52). Ensuite, ce scénario nous sert également comme point de référence pour dialoguer avec les entreprises pendant les actions d'engagement (décrits page 53). Enfin ce scénario climatique à 1.5°C permet de modéliser les indicateurs pour calculer un prix du CO<sub>2</sub>, et ainsi évaluer les risques physiques et les risques de transition (décrits page 59).

## Politique sectorielle : Charbon thermique

Sur la base de ce scénario, nous avons initié, en juin 2019, une politique visant à exclure, de l'ensemble de nos fonds ouverts, les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité générant des revenus à partir du charbon thermique. Notre politique s'affranchit d'une logique de seuil dans la mesure où elle s'applique dès le premier euro de chiffre d'affaires généré à partir de cette énergie, et a pour finalité d'inciter les émetteurs de ces secteurs à éliminer le charbon thermique de leur activité dans le respect des délais préconisés par la science (OCDE : 2030 ; monde : 2040).

L'application de cette politique suit un processus en plusieurs étapes décrites dans l'organigramme ci-après. Les principales étapes sont :

### 1/ Identification des émetteurs générant des revenus à partir du charbon thermique :

nous nous appuyons sur la recherche de Trucost pour identifier les producteurs d'électricité et les sociétés minières qui génèrent des revenus à partir du charbon thermique.

### 2/ Implication dans de nouveaux projets/développements :

l'atteinte de l'Accord de Paris sur le climat implique l'arrêt total de tous les projets d'extension de mines ou de centrales thermiques. Nous identifions les émetteurs impliqués dans de tels projets en nous appuyant sur la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald et excluons systématiquement tout émetteur y figurant.

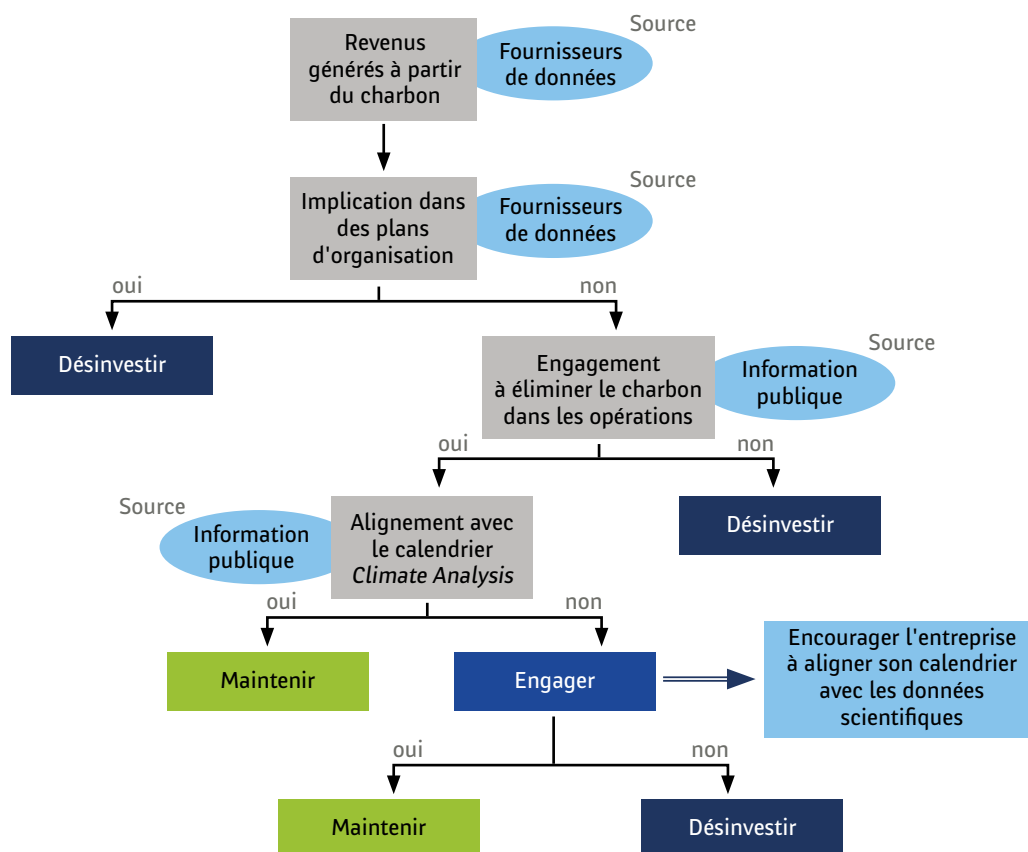
### 3/ Engagement à éliminer le charbon thermique dans les opérations :

cette étape consiste à analyser la communication publique des émetteurs pour voir si un engagement de sortie du charbon conforme à la science a été pris. Nous signifions également notre volonté que les actifs soient décommissionnés et non vendus, et que les enjeux sociaux liés à la fermeture des actifs soient pris en compte en vertu des principes de la notion de Transition Juste. Nous excluons systématiquement les émetteurs n'ayant pas communiqué sur engagement à sortir du charbon.

### 4/ Nous engageons enfin les émetteurs dont l'échéance de sortie est en retard par rapport aux recommandations scientifiques afin de les encourager à réviser leur stratégie pour l'aligner avec la science<sup>7</sup> :

En conséquence, nous leur demandons de communiquer un plan détaillé justifiant la robustesse de la nouvelle stratégie.

7 - Nous nous appuyons notamment sur les études du cabinet Climate Analytics, qui a décliné les travaux du GIEC au niveau sectoriel.



## L'engagement comme un outil de gestion des risques

L'engagement actionnarial est une composante à part entière de notre ambition climatique dans la mesure où cette démarche peut nous permettre d'obtenir des compléments d'information sur la stratégie de décarbonation d'un émetteur, d'influer sur celui-ci afin d'accentuer l'alignement de sa stratégie climat avec l'Accord de Paris et, in fine, d'améliorer la gestion de nos risques liés au climat. Depuis la publication de notre dernier rapport LTE en juillet 2019, nous avons donc augmenté nos activités d'engagement de manière significative, en nous concentrant sur les trois secteurs à fort enjeu en termes de contribution aux émissions mondiales de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie : les secteurs de la production d'électricité, de l'extraction minière, et de la production pétrolière et gazière.

Nos actions ont été menées à différents niveaux : la politique de vote en assemblée générale, l'engagement individuel et l'engagement collaboratif. En outre, nous avons renforcé notre dialogue avec les émetteurs concernés par l'application de notre politique charbon, et nous avons participé à quatre campagnes d'engagement collaboratif : dépôt d'une résolution d'actionnaires à l'AG 2020 de Total, campagnes envers RWE et Fortum/Uniper pour accélérer leur sortie du charbon, et dialogue avec Vale dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+.

**Les activités d'engagement d'exercice des droits de vote sont pilotées par les spécialistes de l'investissement responsable qui travaillent également en étroite collaboration avec les gérants et analystes financiers.**

## Politique de vote

**Depuis 2008, la politique de vote de LBP AM favorise la mise en place de meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires, et encourage la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux au sein des entreprises. Ce principe général a été renforcé et précisé au fil du temps par :**

- Le soutien aux résolutions externes promouvant une meilleure gestion des impacts environnementaux et sociaux
- L'opposition à certaines résolutions, telles que la demande de quitus ou des élections, en cas de controverses sur les thèmes extra-financiers
- L'attention portée aux critères extra-financiers utilisés pour fixer la rémunération des dirigeants.

Les résolutions en lien avec le climat restent encore rares, notamment en Europe qui est la première zone d'investissement de LBP AM. Nous les soutenons dans une très large majorité : LBP AM a soutenu 76% des 37 résolutions comptabilisées en lien avec le sujet depuis 2015, principalement dans les secteurs de l'énergie, de la production d'électricité et de l'extraction minière). Ces résolutions externes demandaient aux émetteurs d'améliorer la divulgation d'information sur le climat, de se fixer un objectif de réduction certifié Science-Based Targets, ou encore d'accélérer le développement des activités en lien avec les énergies renouvelables.

**La politique de vote de LBP AM est revue annuellement, et chaque mise à jour voit un renforcement des considérations extra-financières – dont le climat – s'opérer dans nos critères de vote.**

## Engagement individuel

**Les activités d'engagement individuel sont menées dans le cadre de l'analyse des green bonds et de notre politique d'exclusion du charbon thermique.**

LBP AM a ainsi défini une méthodologie interne pour analyser la qualité des émissions de green bonds. Cette analyse porte, dans un premier temps, sur la stratégie climat de l'émetteur et, dans un second temps, sur la qualité intrinsèque de l'émission au regard des Green Bonds Principles. Nous sommes donc amenés à rencontrer les émetteurs lors des rencontres investisseurs préalables aux émissions afin d'affiner notre compréhension des méthodologies (« frameworks ») et d'encourager les meilleures pratiques en termes de sélection des projets éligibles et en terme de transparence.

L'engagement individuel mené dans le cadre de notre politique d'exclusion du charbon thermique intervient notamment lorsque la communication des émetteurs ne nous permet pas de statuer quant à l'alignement de leur calendrier de sortie du charbon avec celui des experts du climat. Dans un tel cas de figure, nous entrons en contact avec les émetteurs pour clarifier si leur stratégie prévoit effectivement une élimination du charbon dans les activités d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Nous essayons ainsi, dans la mesure du possible, d'inciter les émetteurs à accélérer leur sortie du charbon en prenant en compte les enjeux de la transition juste, c'est-à-dire en privilégiant la fermeture des actifs plutôt que leur vente et en s'efforçant de replacer les collaborateurs affectés par la fermeture des centrales. Cet engagement se réalise à travers des lettres envoyées au management des entreprises concernées.

**Dans ce cadre, des contacts sont en cours avec onze entreprises au 31 juillet 2020. Un suivi régulier est réalisé dans le cadre du Comité d'Exclusion de LBP AM.**

## Engagement collaboratif

### *Dépôt d'une résolution d'actionnaires à l'assemblée générale 2020 de Total*

LBP AM reconnaît que les majors pétrolière et gazière ont un rôle primordial à jouer dans la transition vers une économie bas carbone. C'est pourquoi nous avons souhaité engager le dialogue avec la direction de Total afin d'affiner notre compréhension de la stratégie climat de l'entreprise dans un premier temps, et, dans un second temps, de l'inciter à renforcer la contribution de son modèle économique à l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat.

Nous avons ainsi rencontré des membres de l'équipe dirigeante de Total à deux reprises lors du dernier trimestre 2019. Les échanges ont notamment porté sur la clarté de la stratégie de diversification de l'entreprise dans le gaz naturel et les énergies renouvelables, et sur sa capacité à se fixer un objectif absolu de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'utilisation de ses produits énergétiques.

Lors de nos recherches, nous avons effectivement constaté que Total mise fortement sur le développement de nouveaux projets dans le gaz naturel liquéfié d'ici à 2040. Plusieurs travaux scientifiques, tels que ceux du GIEC<sup>8</sup>, ont montré que ces nouveaux développements conduiraient inévitablement au dépassement du budget carbone restant pour limiter le réchauffement global à 1,5°C, et donc ne permettraient pas d'atteindre l'objectif de l'Accord de Paris dans sa version la plus ambitieuse.

Par ailleurs, nous avons relevé un manque de clarté quant à la répartition des dépenses d'investissement dans le segment que Total appelle « électricité bas carbone ». L'entreprise, qui appelle ainsi sa stratégie de diversification en tant que

fournisseur d'électricité, ne communique que sur un montant agrégé des investissements consentis dans le développement du gaz naturel et des énergies renouvelables. Dans la mesure où Total souhaite faire du gaz naturel le pilier de sa stratégie climat, cet indicateur nous paraissait effectivement problématique car il ne permettait pas aux investisseurs de connaître le niveau exact des dépenses consacrées aux énergies renouvelables.

Enfin, nous avons constaté que Total s'est fixé un objectif de réduction d'émissions en absolu ne couvrant que 11% de ses émissions totales (émissions directes du scope 1 et indirectes du scope 2<sup>9</sup>). De fait, l'essentiel des émissions de GES de Total liées à l'utilisation des produits énergétiques vendus (scope 3) ne fait pas l'objet d'un objectif de réduction en absolu, ce qui nous semble problématique au regard de l'urgence à réduire les émissions mondiales de GES pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris.

Le dépôt, avec 10 autres investisseurs, de la première résolution climatique à l'AG de Total en mai 2020 cherchait à impliquer l'ensemble de l'actionnariat dans le débat afin que chaque actionnaire puisse se prononcer quant au rôle que l'entreprise devrait jouer dans ce contexte stratégique si particulier. L'objectif de la résolution était donc de modifier les statuts de Total afin d'inciter l'entreprise à préciser un plan d'actions à moyen et long termes pour réduire en valeur absolue les émissions de GES sur ses trois scopes, ainsi que les moyens déployés pour atteindre cet objectif.

**Bien que les actionnaires de Total n'aient pas voté en nombre suffisant pour faire passer cette résolution, elle a recueilli 16,7% des voix. Cette résolution a contribué à faire avancer le débat entre les actionnaires, et à insister sur le rôle clé des entreprises pétrolières dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.**

8 - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

9 - Pour une définition des scopes 1,2 et 3, voir le Glossaire à la fin du document



## *Campagnes pour accélérer la sortie du charbon de producteurs d'électricité d'Europe du Nord*

En accord avec notre politique charbon élaborée en juin 2019, nous avons participé à des campagnes d'engagement collaboratif visant à accélérer la sortie du charbon des producteurs d'électricité européens RWE et Fortum/Uniper.

RWE, énergéticien allemand, dispose d'une des plus grandes capacités de production renouvelable en Europe, mais possède également le plus grand parc de centrales thermiques au charbon. L'entreprise s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2040, mais prévoit dans le même temps de poursuivre l'exploitation de ses capacités au charbon jusqu'en 2035 ou 2038. Ces échéances ne sont pas alignées avec la science qui recommande que le charbon soit éliminé de la production d'électricité d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE.

De même, RWE entretient des opérations d'extraction de lignite dans la région de Hambach en Allemagne. Cette activité est fortement controversée en raison des conflits qu'elle suscite avec les populations locales, notamment à cause de la destruction des villages, du déplacement des populations et des impacts négatifs sur la forêt éponyme. En dépit de son engagement à atteindre la neutralité carbone en 2040 et le fait que les réserves actuelles de charbon thermique soient suffisantes pour maintenir l'activité des centrales jusqu'en 2038, RWE semble tout de même déterminé à poursuivre le développement de nouvelles capacités.

Enfin, dans son rapport annuel 2019, RWE a mentionné la possibilité d'initier une action en justice contre l'Etat néerlandais en réponse au projet de loi du gouvernement qui voudrait interdire l'utilisation du charbon thermique dans la production d'électricité après 2030. Il est évident qu'une telle action aurait des effets délétères sur l'image de RWE ainsi que sur la volonté politique communautaire d'agir en faveur du climat.

En conséquence, nous avons pris contact avec RWE pour l'inciter à communiquer une stratégie claire et cohérente, avec des étapes intermédiaires, pour atteindre effectivement la neutralité carbone en 2040. Cet engagement cherche donc à inciter l'entreprise à abandonner sa flotte au charbon pour se concentrer sur les énergies renouvelables.

Une démarche similaire d'engagement collectif a été menée au cours du premier semestre 2020 avec Fortum/Uniper. Fortum, producteur d'électricité finlandais, et récemment devenu l'actionnaire majoritaire d'Uniper, producteur d'électricité allemand. Ainsi, Fortum dispose de capacités de production à base de charbon thermique en Russie et Uniper, avec le soutien de Fortum, a commissionné la nouvelle centrale au charbon Datteln 4 en Allemagne fin mai 2020.

Cette campagne a été initiée par notre soutien à la résolution déposée par la branche finlandaise du WWF à l'AG de Fortum en avril 2020. Cette résolution demandait à ce que l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C soit intégré dans les statuts de l'entreprise, et cherchait à combler l'écart entre les ambitions affichées par Fortum en matière de transition énergétique et la stratégie mise en œuvre à date.

En effet, Fortum n'a pas fixé de date de sortie du charbon en Pologne et en Russie, et le soutien que l'entreprise a apporté à Uniper quant au commissionnement de la centrale Datteln 4 ainsi qu'à la menace d'une action en justice contre

l'Etat néerlandais pour dénoncer le projet de loi de sortie du charbon (à l'instar de RWE), ont été des signaux extrêmement négatifs pour l'ensemble des investisseurs européens soucieux de maîtriser leurs risques liés au climat.

Le dialogue avec l'équipe dirigeante de Fortum a été entamé en mars 2020, en partenariat avec d'autres investisseurs. Cette action encourageait Fortum à aligner son modèle d'affaires avec les dernières recommandations scientifiques pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris et à accroître la transparence et le niveau de ses ambitions climatiques pour répondre à l'urgence de l'enjeu.

## **Les quatre objectifs visés par l'engagement étaient les suivants :**

- Formalisation d'un engagement à sortir du charbon de Fortum/Uniper qui soit clair et aligné avec la science, et qui prévoit le décommissionnement (et non la vente) des actifs au charbon en Europe et en Russie d'ici 2030-2031
- Elaboration d'une stratégie climat claire et transparente sur la façon dont Fortum/Uniper prévoit d'aligner son modèle d'affaire et de réduire ses émissions sur les scope 1, 2 et 3 pour contribuer à l'atteinte de l'Accord de Paris
- Intégration de critères de performance liés au climat dans la rémunération des dirigeants et transparence sur les actions de lobbying, notamment aux Pays-Bas
- Evaluation de la cohérence des dépenses d'investissement avec l'objectif de l'Accord de Paris, et transparence sur la rotation des actifs pour accroître la part des énergies renouvelables

**Enfin, en juin 2020, nous avons initié une campagne d'engagement collaboratif au sein du groupement Climate Action 100+ avec la société minière brésilienne Vale.**

**En tant que co-pilote de la campagne avec un investisseur américain, nous sommes en charge d'organiser les échanges avec l'équipe dirigeante de l'entreprise brésilienne autour de sa stratégie climat. Vale a effectivement communiqué sur sa volonté d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Cet engagement a donc trois objectifs : affiner notre compréhension de la feuille de route de Vale pour atteindre la neutralité carbone, comprendre quelle place Vale souhaite donner au charbon dans sa trajectoire vers la neutralité, et comprendre quel rôle Vale souhaite donner à la compensation carbone dans sa trajectoire vers la neutralité.**

# Optimisation climatique des portefeuilles

LBP AM a développé une méthodologie climatique qui combine des approches qualitatives et quantitatives pour identifier ses risques et opportunités liés au climat. Nous nous sommes ainsi dotés de deux principaux outils pour assurer une prise en compte systématique de la question climatique dans nos portefeuilles de LBP AM : la notation du pilier Transition énergétique et économique et la mesure des émissions de GES pour tous les titres en portefeuille.

## Le pilier E – Transition Énergétique et économique

L'analyse climatique se fonde tout d'abord sur le pilier E de notre philosophie GREaT qui retranscrit la qualité de la stratégie climatique de chaque émetteur dans l'univers d'investissement par une note allant de 1 à 10, 1 étant le meilleur résultat. La note de ce pilier impacte directement la note GREaT d'un émetteur, cette dernière étant utilisée pour la labellisation ISR de nos portefeuilles.

La construction de cette note repose sur deux principaux volets : la gestion des risques climatiques et la contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services. Cette analyse repose sur une quinzaine d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées.

### Gestion des risques climatiques :

- **Emissions de GES** : ce critère nous permet d'évaluer la stratégie d'un émetteur pour mesurer et réduire les émissions de GES directes et indirectes liées à ses opérations, notamment via la définition des objectifs de réduction des GES chiffrés, datés et en lien avec un scénario scientifique et/ou via l'adoption d'une méthode de décarbonation reconnue comme le Science Based Targets. Plus l'entreprise définit ces éléments plus son score sera élevé.
- **Détention d'actifs carbonés** (réserves d'énergies fossiles) et son recours aux énergies renouvelables dans ses opérations

### Contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services :

- **Mesure par le chiffre d'affaires et/ou l'EBITDA** (en fonction de l'entreprise, de son secteur et des produits vendus) du niveau d'exposition aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique.

Selon le niveau d'exposition du secteur aux risques et opportunités liés au climat, la pondération du pilier E oscille entre un minimum de 15% et un maximum de 35% de la note finale GREaT.  
(Voir page 15)

## Le tableau ci-dessous présente quelques exemples de pondération du pilier E par secteur :

Secteur GICS 2	Poids du pilier E dans la note finale GREaT
Assurance	35%
Automobiles et composants automobiles	35%
Services aux collectivités	35%
Biens d'équipement	30%
Énergie	30%
Immobilier	30%
Télécommunications	30%
Équipements et services de santé	15%
Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	15%

Au final, cette note systématique nous permet d'évaluer la robustesse de la stratégie climatique des émetteurs en portant un regard critique sur leurs opérations, produits et services ; ce qui facilite l'identification de ceux en capacité de traduire leurs engagements en actions pour transformer leur activité. Le détail de la notation par pilier est disponible sur la plateforme propriétaire GREaT 360, ce qui donne la possibilité aux gérants et analystes de comprendre, sélectionner et intégrer les meilleures entreprises en portefeuille.



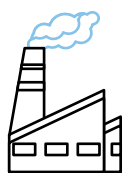
# Mesure des émissions de GES

Il existe plusieurs méthodes pour évaluer l'évolution de la trajectoire des investissements par rapport à un scénario de référence. LBP AM a choisi d'utiliser l'intensité carbone des investissements, c'est-à-dire les émissions de GES des entreprises, exprimées en tonnes équivalent de CO<sub>2</sub>, rapportées aux montants investis.

En attendant de pouvoir s'appuyer sur une « température » précise et fiable des portefeuilles, cette mesure d'intensité carbone nous paraît être la plus pertinente pour évaluer de manière objective les émissions financées et mesurer les progrès réalisés d'une année sur l'autre tout en évitant les biais inhérents à d'autres mesures telle que l'intensité carbone moyenne rapportée au chiffre d'affaire ou aux revenus d'une entreprise. En effet, ces mesures d'intensités peuvent fausser l'interprétation des résultats car leur amélioration d'une année sur l'autre peut être liée à des considérations financières (augmentation des revenus ou des ventes) plutôt qu'à une réduction effective des émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour mesurer le volume d'émissions de GES (scope 1+2+3) de chaque émetteur en portefeuille nous nous basons sur les données fournies par MSCI. Nous avons décidé d'intégrer les émissions du scope 3 pour avoir une vue d'ensemble de l'entreprise et de sa chaîne de valeur. En dépit des limitations inhérentes au calcul de ces émissions (voir section 2.4.4.), l'intégration du scope 3 permet de considérer les entreprises qui ont des process industriels relativement énergivores, mais qui contribuent à la transition énergétique en amont ou en aval de leur processus de production, et inversement de faire attention aux entreprises dont le scope 3 représente une part préminente de leurs émissions.

**Pour les scopes 1 et 2 (émissions directes et émissions liées à l'électricité utilisée), MSCI utilise trois méthodes pour obtenir ces émissions :**



# 1/

**A partir du modèle de production d'énergie**  
méthodologie réservée aux producteurs d'électricité en utilisant le mix énergétique.



# 2/

**A partir des informations communiquées**  
par les entreprises.



# 3/

**A partir d'une modélisation réalisée par secteur d'activité**  
Cette approche est privilégiée pour les entreprises qui ne communiquent aucune information sur leurs émissions de GES.

Pour les émissions liées au scopes 3, ou émissions indirectes qui ont lieu en amont ou en aval du procédé industriel, MSCI collecte systématiquement la donnée lorsqu'elle est publiée par les entreprises. Lorsque la donnée n'est pas renseignée par l'entreprise, MSCI fait une estimation des émissions indirectes en aval ou en amont en fonction de l'activité économique. Pour ce faire, ils utilisent la troisième méthode décrite, c'est-à-dire une approximation par secteur à partir d'une analyse de cycle de vie. A juin 2019, près de 60% des émissions directes et indirectes (scope 1 et 2) utilisées par MSCI provenaient directement des rapports annuels des entreprises au sein de l'univers MSCI World. Le reste était modélisé et calculé par l'agence de notation.

Nous déduisons ensuite la quote-part de ces émissions qui sont attribuables à nos portefeuilles proportionnellement à leur niveau de détention dans chaque émetteur, à travers nos participations au capital (via nos investissements en actions) ou à la dette (via nos investissements en obligations) de l'entreprise.

## Puis, nous rapportons ces tonnes d'émissions attribuables par unité de millions d'euros investis.

# 1/

$$\text{Emission de CO}_2 \text{ Scope (1/2/3)} = \frac{\% \text{Detention} * \text{Emission CO}_2 \text{ (Scope 1,2,3 en tonne CO}_2\text{)}}{\text{}}$$

# 2/

$$\text{Couverture par fournisseur (en \% d'actifs éligibles)} = \frac{\sum \text{actifs Éligibles Couverts}}{\sum \text{actifs éligibles}}$$

## Risques de transition

L'exposition aux risques de transition est le deuxième indicateur utilisé par LBP AM pour évaluer les risques climatiques, notamment le coût financier associé au changement climatique. Pour ce faire, LBP AM s'appuie sur la méthodologie de Carbon Delta, qui évalue à la fois les risques politiques et technologiques liés à la transition énergétique.

Ce fournisseur a été choisi par LBP AM car il permet d'agréger des données macro-économiques, comme les ambitions climatiques des Etats avec les actions prises par les entreprises de chaque pays. De plus, leur méthodologie cherche à donner le maximum de transparence et granularité pour tous les calculs réalisés, ce qui nous permet de choisir les scénarii climatiques les plus adaptés aux objectifs de l'analyse et de pouvoir différencier les émetteurs au sein d'un même secteur lors de la sélection.

**Pour évaluer les risques politiques**, Carbon Delta utilise comme point de départ les engagements pris par les Etats en 2015<sup>10</sup> pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à un horizon 2100. Cent quatre-vingt-neuf Etats ont formalisé une ambition climatique et certains ont même défini une répartition sectorielle de l'effort à réaliser. Ces engagements ont servi de point de départ à Carbon Delta pour estimer la part de réduction des émissions de GES allouée à chaque secteur de chaque pays. En fonction de l'implantation géographique et de la part de marché de chaque entreprise, les émissions<sup>11</sup> et les réductions nécessaires sont ensuite attribuées entreprise par entreprise. Pour calculer un coût final, il est ensuite nécessaire de multiplier la réduction requise de GES par le prix estimé du CO<sub>2</sub>.

Pour obtenir les prix du CO<sub>2</sub>, Carbon Delta utilise notamment un scénario 1.5°C issu du modèle AIM/CGE<sup>12</sup>, dont les hypothèses de départ sont cohérentes avec le scénario climatique P2 du GIEC qui sert de référence à LBP AM.

## Les risques technologiques sont évalués en fonction de deux facteurs :

une estimation des revenus potentiels liés aux brevets bas carbone déposés par une entreprise et les revenus issus de la vente des produits ayant un impact positif sur l'économie bas carbone. Ces deux éléments permettent d'estimer la capacité d'innovation et in fine les revenus futurs qu'une entreprise pourra générer dans les 15 prochaines années (à horizon 2033) à partir des technologies bas carbone. Ces estimations sont d'abord réalisées par secteur et ensuite déclinées pour chaque entreprise en fonction de sa part de marché. L'hypothèse sous-jacente étant que la somme des coûts de transition qui seront générés par les directives publiques sur le secteur privé implique un montant équivalent de revenus potentiels futurs liés aux opportunités technologiques. Les entreprises qui auront su s'adapter à la transition énergétique pourront donc bénéficier aussi de ces opportunités alors que les autres en subiront uniquement les coûts.

Pour obtenir les informations relatives aux brevets, Carbon Delta s'appuie sur des organismes internationaux et européens<sup>13</sup> qui enregistrent plus de 400 groupes de technologies considérées comme bas carbone. Carbon Delta évalue ensuite la pertinence de chaque brevet en analysant les marchés potentiels, le nombre de référence (antérieur et postérieur), et le nombre de technologies impactées

A la fin, on obtient une valeur actualisée des coûts<sup>14</sup> nets que devrait supporter un émetteur pour aligner ses émissions de GES et son activité avec une trajectoire visant à limiter le réchauffement climatique à +1,5°C afin de respecter les Accords de Paris.

10 - Ces engagements aussi sont aussi connus sous le nom de "Contribution prévue déterminée au niveau national" ou National Determined Contributions (NDCs) en anglais.

11 - Notamment le scope 1 ou les émissions directes de chaque entreprise.

12 - Asia Pacific Integrated Model – Computable General Equilibrium, il s'agit d'un scénario climatique qui modélise l'impact économique des mesures de mitigation du changement climatique. Ce scénario est développé par l'Institut National Japonais pour les Etudes Environnementales (Japanese Institute for Environmental Studies NIES).

13 - Office européen des brevets, le Centre International pour le commerce et le développement durable et enfin la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (United Nations Framework Convention on Climate Change)

14 - Pour plus de détails sur la méthode d'actualisation voir Climate Value at Risk methodology part 2 – Policy Risk



## Risques physiques

**Pour les risques physiques, Carbon Delta utilise un modèle probabiliste permettant de déterminer la valeur actualisée des coûts supportés par un émetteur en cas de dommages physiques sur ses actifs résultant d'événements météorologiques aigus (cyclones, canicules, etc.) et/ou chroniques (élévation du niveau de la mer, sécheresse, etc.), en faisant l'hypothèse que les aléas climatiques continueront sur la même tendance. Les coûts liés à la baisse des revenus induits par l'interruption de l'activité consécutivement à de tels événements météorologiques sont également pris en compte dans l'évaluation.**

Les risques chroniques se manifestent principalement dans la réduction de la productivité ou de la disponibilité des employés, ainsi que l'interruption temporaire de la production ; leur présence est continue et leur évolution lente, ils sont donc modélisés par extrapolation des données historiques. On recense notamment comme typologie de risque, les chaleurs extrêmes, les vagues de froid extrême, les fortes précipitations, des chutes de neiges importantes, et des vents violents.

Les risques aigus sont la manifestation d'évènements catastrophiques tels que les cyclones tropicaux, les tsunamis, les inondations... Ces risques climatiques sont modélisés en utilisant des modèles climatiques similaires à ceux utilisés par le secteur de l'assurance et de la réassurance.

Les coûts matériels directs ou indirects sont estimés à partir des coûts recensés pour les catastrophes passées.

### La matérialité estimée des risques physiques est fonction de 3 facteurs :

- La vulnérabilité aux aléas climatiques des actifs d'un émetteur donné, qui estime les impacts matériels directs (dommage, destruction) ou indirect (interruption temporaire de la production liée par exemple à l'incapacité des employés à rejoindre le site...)
- L'exposition géographique des activités, des ressources et des employés rattachés à un émetteur donné
- La probabilité d'occurrence de l'évènement climatique.



Afin de rester prudent dans notre appréciation des risques climatiques nous avons décidé de ne comptabiliser que les coûts liés aux risques physiques, sans déduire les éventuels bénéfices qui pourraient résulter des catastrophes naturelles et autres aléas climatiques.

De même, nous avons décidé de ne considérer que le scénario « agressif » de Carbon Delta, correspondant au 95<sup>ème</sup> « pire » percentile de la distribution afin d'intégrer les situations extrêmes dans notre stress test climatique.

Nous calculons ensuite la quote-part des coûts associés aux différentes catégories de risques climatiques, attribuable à nos investissements en évaluant le pourcentage de détention de chaque émetteur au travers nos participations au capital (via nos investissements en actions) ou à la dette (via nos investissements en obligations) de l'entreprise.

Pour chaque portefeuille, nous additionnons alors les coûts par catégorie de risques pour estimer ce que cela représente par rapport à la valorisation totale du portefeuille, et nous comparons ce ratio à celui du benchmark du portefeuille pour évaluer la maîtrise de nos risques climatiques.

Enfin, nous agrégeons l'ensemble des coûts de chaque portefeuille (c'est-à-dire l'ensemble des fonds ouverts de LBP AM) pour en déduire une estimation au niveau de la société de gestion, puis nous comparons ces résultats par rapport au benchmark représentatif de nos actifs<sup>15</sup> afin de piloter notre gestion des risques climatiques.

### Coût du risque climatique en % des actifs éligibles couverts =

$$\frac{\text{Coût total des risques}}{\text{Actifs éligibles Couverts}}$$

15 - Voir section 2.4.1. Périmètre des fonds concernés et benchmark de référence

# Gestion des opportunités climatiques dans les portefeuilles

---

## Les thématiques durables

---

Afin de mettre en valeur la dimension « opportunité » de l'investissement responsable, LBP AM a développé depuis 2017 une méthodologie complémentaire de l'approche GREaT afin d'identifier la contribution positive des entreprises aux enjeux de notre société. (voir page 26)

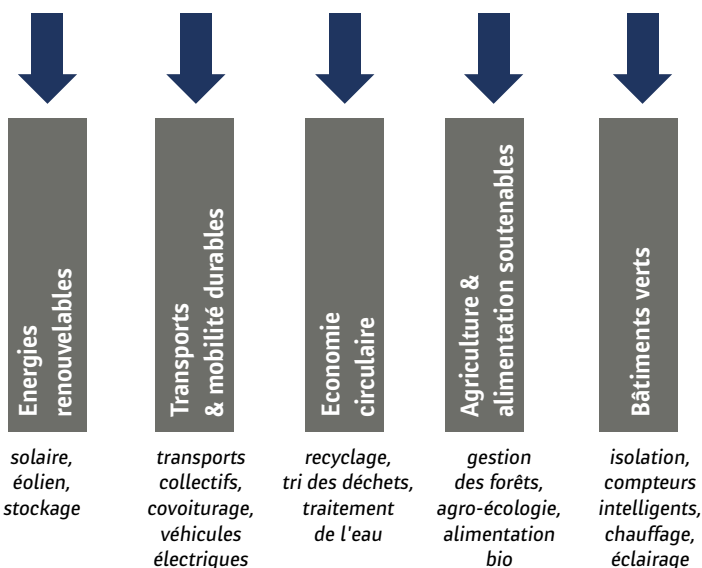
parmi les sept thématiques durables définies par LBP AM, cinq d'entre elles sont liées à des enjeux environnementaux. La plupart des entreprises identifiées dans ces thématiques appartiennent aux secteurs de l'eau, des énergies renouvelables (hydraulique, éolienne, photovoltaïque, biomasse, etc.), du traitement des déchets et plus généralement des activités ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement (transports collectifs, éco-services, etc.).

Identifier et sélectionner des entreprises réalisant moins de 20% de leur chiffre d'affaires sur l'une ou plusieurs des 5 thématiques liées à la Transition Energétique.



\* Transition Energétique

## Les 5 solutions aux enjeux de la Transition Energétique



Par ailleurs, l'analyse ISR vérifie la cohérence avec la nomenclature retenue par le référentiel du label Green Fin ainsi que la taxonomie européenne, et précise pour chaque entreprise la correspondance avec cette nomenclature, ainsi que la catégorie d'exposition (moins de 20-50%, 50-80%, plus de 80%).

Pour composer la liste des entreprises répondant à ces thématiques, LBP AM s'appuie sur un certain nombre de prestataires externes (études d'analystes externes, Bloomberg...) et sur des analyses internes (intégration régulière des nouvelles idées ou des introductions en bourse). L'univers est composé d'entreprises européennes.

Les spécialistes de l'investissement responsable vérifient l'exposition des entreprises à ces cinq thématiques environnementales. Cette exposition est mesurée par le chiffre d'affaires et/ou l'excédent brut d'exploitation (en fonction de l'entreprise, de son secteur et des produits vendus) :

- Chiffre explicite publié (revenus liés à la commercialisation de produits ou services « verts »)
- Chiffre par « business unit » (segmentation, croisement, etc.)
- Estimation d'analystes externes, comparaison des vues, etc.

## Les green bonds

Le marché des green bonds est très dynamique et tend à croître fortement dans un contexte réglementaire particulièrement favorable (Taxonomie européenne sur les activités vertes, EU Green Bond standard, « green deal » annoncé par la Commission Européenne en décembre 2019, etc.). En 2019, le volume total des émissions a atteint USD 258 Mds, soit une progression de plus de 50% sur un an, portée notamment par les émetteurs corporate et financiers. En 2020, le marché est encore attendu en hausse avec un volume cible compris entre USD 300 et USD 350 Mds, soit une progression comprise entre +16 et +36%.

Avec  
**EUR 4,4 Mds**  
d'investissements  
sur cette classe d'actifs  
au 30 juin 2020,  
LBP AM est un acteur  
très engagé sur  
ce segment.

Aussi, nous avons choisi de développer une méthodologie d'analyse propriétaire qui vise à évaluer la contribution de ces actifs « auto-labélisés » à la transition énergétique ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

La notation des green bonds est systématique, i.e. tous les green bonds présents dans les OPC et les mandats gérés par LBP AM bénéficient d'une notation interne. Cette notation est effectuée par un spécialiste de l'investissement responsable et un outil informatique dédié. La méthodologie d'évaluation des green bonds reprend les 4 grands principes des Green Bond Principles, mais elle va au-delà afin d'assurer une plus grande sélectivité des actifs dans lesquels elle investit. Elle vise également à promouvoir les bonnes pratiques mises en avant par le projet de Standard Européen relatif aux green bonds (EU-GBS) tels que proposé en Juin 2019 par le Technical Expert Group (TEG).

### Cette méthodologie comprend deux étapes :

#### Analyse de l'émetteur :

- Filtre controversé
- Analyse extra-financière sur la base de la philosophie GREaT de LBP AM



#### Analyse du Green Bond sur 2 axes :

- Emetteur : ambition de la stratégie climat et environnementale
- Projet : contribution du projet à la transition énergétique

**La première étape** porte sur l'analyse de l'émetteur et s'apparente à un filtre, mis en place en amont du processus de notation, pour ne pas pouvoir qualifier « d'obligation vertes » des instruments émis par des émetteurs dont le profil extra-financier est jugé insuffisant au regard de notre système de notation GREaT, et/ ou par des émetteurs faisant face à des controverses importantes. Concrètement cela se traduit de la manière suivante : exclusion des émetteurs dont la note GREaT est supérieure ou égale à 8 et/ou exclusion des émetteurs dont le score de controverse est égal 4.

**La deuxième étape** consiste en l'évaluation (processus de notation à proprement parler) de l'instrument, via le scoring de 10 indicateurs répartis en 2 piliers : évaluation de la stratégie globale de l'émetteur sur le climat et l'environnement, et contribution de l'obligation verte à la transition énergétique et au respect de l'environnement.

## Stratégie globale de l'émetteur sur le climat

Les points qui sont notamment pris en compte sont la réalisation par l'émetteur d'un bilan carbone complet (scope 1, 2 et 3), la définition d'objectifs de réduction de GES chiffrés, datés et alignés avec un scénario climatique de référence (idéalement, validation des cibles carbone par la Science Based Targets Initiative) ainsi que, de manière plus qualitative, la mise en place de bonnes pratiques au sein du secteur d'activité (chaîne d'approvisionnement, participation à des initiatives visant à promouvoir le développement durable du secteur, etc.).

**La note du pilier E est également prise en compte afin de conserver une cohérence dans l'appréciation de la performance climatique des émetteurs au sein de LBP AM.**

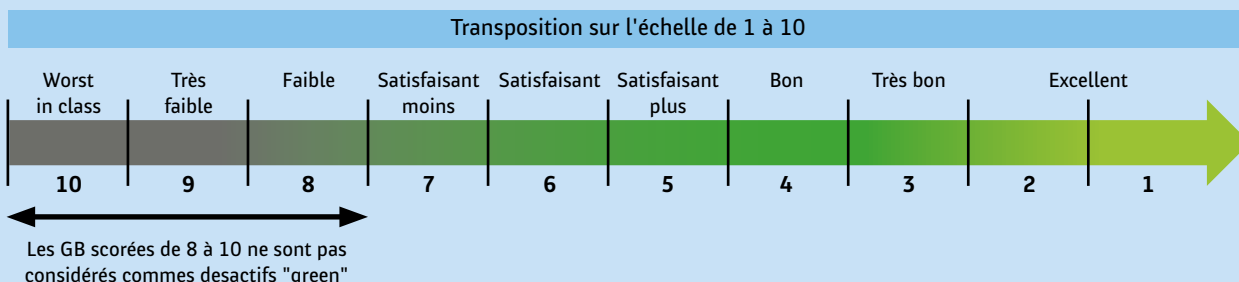
## Contribution de l'obligation verte à la transition énergétique

Les indicateurs pris en compte évaluent notamment la transparence de l'allocation, la qualité du reporting d'impact ainsi que la matérialité des actifs/projets financés au travers d'une grille propriétaire. Cette dernière classe les différentes activités financées par l'instrument en cinq catégories (forte, assez forte, modérée, faible, nulle) en fonction de leur niveau de neutralité/impact carbone tout en prenant en compte les éventuels « side effects » environnementaux et sociaux.

Enfin, nous avons recours à un prestataire externe (Trucost) pour mesurer l'impact carbone des projets/actifs financés par les green bonds (capacités renouvelables installées et volumes de productions, émissions de CO<sub>2</sub> évitées, etc.).

## Notation

Notre échelle de notation des émissions s'étend ainsi de 1 (Excellent) à 10 (« Worst in Class »). Seules les valeurs ayant une note inférieure ou égale à « 7 » sont considérées comme des actifs « green ».

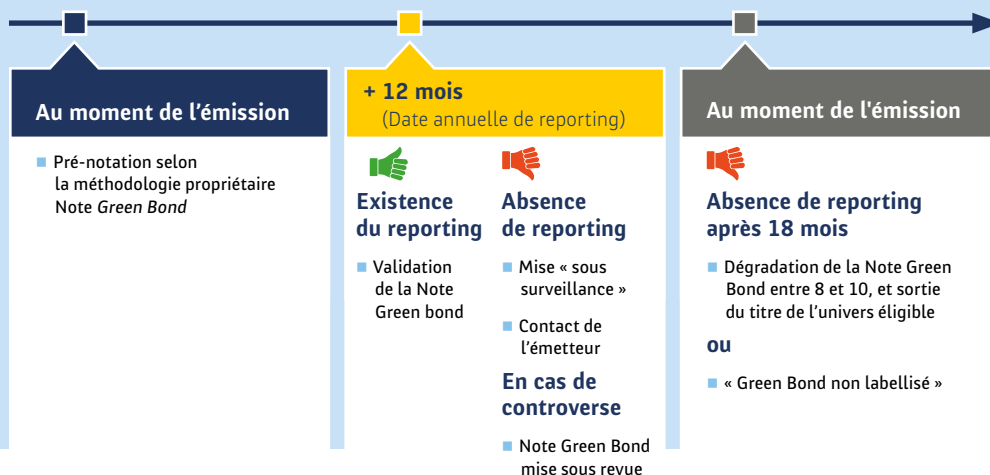


## Par ailleurs, nous avons défini trois statuts de notation :

- Une « Pré-Notation » à l'émission du green bond (voire en amont de l'émission)
- Une « Notation » une fois que le reporting relatif à l'instrument est publié par l'émetteur
- Une « Notation Sous-Surveillance » en cas de dégradation du profil extra-financier de l'émetteur, de controverse, ou en cas de retard dans la publication du reporting.

Les notes sont revues à minima une fois par an et de manière plus fréquente si nécessaire. Une revue ad hoc peut être réalisée notamment dans les cas suivants : publication du rapport d'allocation et d'impact relatif au green bond par l'émetteur, controverse, etc.

## Nouvelle émission Green Bonds



# Stratégies dédiées aux opportunités liées au climat

LBP AM gère et commercialise deux fonds dont la transition énergétique et la protection de l'environnement sont au cœur de la stratégie d'investissement. Ayant obtenu le label Greenfin créé par le ministère de la Transition écologique, ces deux fonds permettent aux clients de contribuer à la décarbonation de l'économie, tout en s'exposant aux performances des marchés actions ou obligataires.

## Fonds LBP AM ISR Actions Environnement

**Le fonds LBP AM ISR Actions Environnement est un fonds doublement labélisé ISR et Greenfin. 100 % des entreprises du fonds répondent à une thématique environnementale dans la mesure où l'objectif est la recherche de solutions aux enjeux climatiques et environnementaux, et la qualité ISR de chaque entreprise est étudiée.**

Selon la méthodologie du fonds, les entreprises dans lesquelles le fonds investit doivent répondre, en effet, à une double exigence :

- 1) appartenir à l'une des cinq thématiques environnementales identifiées (énergies renouvelables, économie circulaire, transports et mobilités durables, bâtiments verts, agriculture et alimentation soutenables) ;
- 2) être bien évaluées sur les quatre axes de notre méthodologie d'analyse extra-financière GREaT (gouvernance responsable, gestion durable des ressources, transition énergétique et économique, et développement des Territoires).

### Focus - Sélection des entreprises engagées dans la thématique environnementale

L'univers initial du fonds est constitué d'entreprises apportant des solutions aux enjeux de la transition énergétique (changement climatique, raréfaction des ressources, etc.). Pour cela, LBP AM s'appuie sur les cinq thématiques durables liées à l'environnement (voir page 26). Par ailleurs, afin d'être éligible au label Greenfin, le fonds respecte les critères d'exclusion du label : les entreprises dont une partie des activités relèvent des énergies fossiles ou de la filière

nucléaire sont notamment obligatoirement écartées.

Enfin, LBP AM vérifie la cohérence de ses thématiques durables avec la nomenclature sectorielle retenue par le référentiel du label, et précise pour chaque entreprise la correspondance avec cette nomenclature qui comprend huit catégories : Énergie, Bâtiment, Gestion des déchets et contrôle de la pollution, Industrie, Transport propre, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêt, Adaptation au changement climatique.



## Fonds LBP AM ISR Green Bonds Flexible

**Le fonds LBP AM ISR Green Bonds Flexible est un fonds doublement labélisé ISR et Greenfin. A l’instar du fonds LBP AM ISR Actions Environnement, l’objectif de gestion de ce fonds est de contribuer à la lutte contre le changement climatique en sélectionnant les émetteurs ayant les meilleures pratiques extra-financières.**

Ainsi, les actifs éligibles au fonds sont les obligations vertes dont la finalité est de financer des projets contribuant à la transition énergétique, émises par des émetteurs publics, quasi-publics et privés qui répondent à nos critères d’éligibilités en termes de qualité ISR.

**l’évaluation extra-financière de ces actifs s’appuie sur notre méthodologie d’analyse propriétaire en deux étapes :**

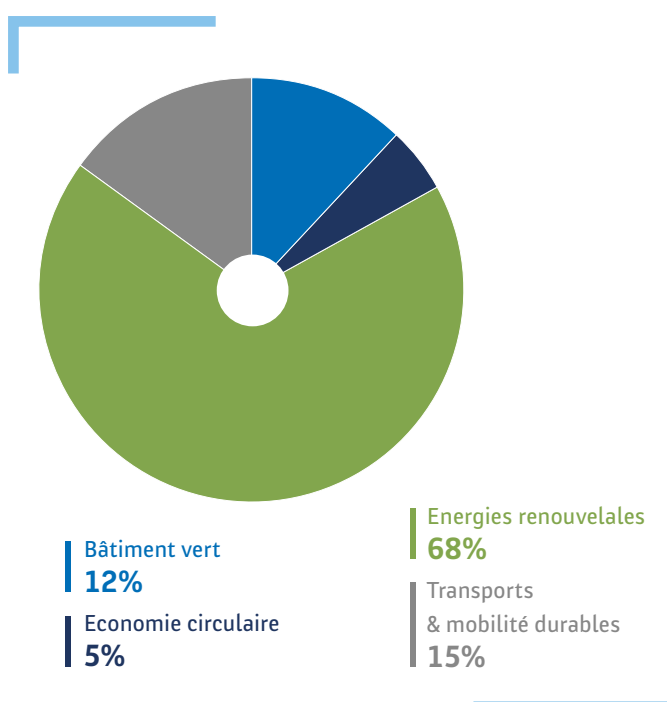
- 1/** Définir un univers de valeurs à partir d’une analyse ISR
- 2/** Définir un univers de valeurs à partir d’une analyse green bond.

L’analyse de l’univers éligible se fonde ainsi sur les quatre piliers de notre méthodologie GREaT. Sont retenus les émetteurs dont la note GREaT est strictement inférieure à 8 et/ou dont la note de controverse est strictement inférieure à 4. **L’analyse ISR du fonds porte sur 90% de l’actif net.**

Le fonds doit également être composé de green bonds pour au moins 85% de son encours, et il peut être diversifié jusqu’à 15% sur des obligations émises par des émetteurs qui génèrent 20% minimum de leur chiffre d’affaires ou de leur excédent brut d’exploitation sur des activités en lien avec nos thématiques durables.

**Au 30 juin 2020, 99% de l’encours du fonds est investi dans des Green Bonds qui appartiennent aux thématiques environnementales**

comme le montre le graphique ci-après (rebasé à 100):



# Métriques & Objectifs

---

Nous avons calculé des indicateurs pour ce rapport afin de faire un état des lieux des actions en faveur du climat. Certains indicateurs sont déjà intégrés dans la gestion de portefeuille, comme la politique d'exclusion charbon, et la note du pilier E pour tous les fonds labellisés. D'autres ont été calculés de manière ex-post et ne sont pas pilotés activement dans les décisions d'investissement, à ce jour. Ces indicateurs nous permettront d'établir la feuille de route de LBP AM pour les années à venir.

Les informations présentées ci-dessous ne sont pas une mesure d'impact. Ces mesures permettent d'établir une trajectoire entre nos fonds ouverts et le benchmark de référence, et nous indiquent si nous sommes sur la bonne trajectoire pour aligner nos décisions d'investissements avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

LBP AM souhaite avoir un peu plus de recul sur ces méthodologies avant de se fixer des objectifs en termes d'empreinte carbone ou de risques de transition.

## Périmètre des fonds concernés & benchmark de référence

Cette méthodologie s'applique au périmètre des fonds ouverts de LBP AM qui est composé de 209 fonds et qui représente 32 Milliards d'euros d'encours sous gestion à fin juin 2020. L'encours de ces fonds est composé de 57% d'actions et 20% de dette, les 23% restant se répartissant entre fonds externes, obligations convertibles et ETF<sup>16</sup>. Les 5 pays de domicile les plus représentatifs de nos fonds externes sont la France (25,4%), les Etats Unis (16%), l'Allemagne (7,9%), le Royaume Uni (6%) et l'Italie (5,4%). Les dettes des Etats représentent près de 5,02% de cet univers, mais pour les calculs qui seront présentés, les Etats sont exclus.

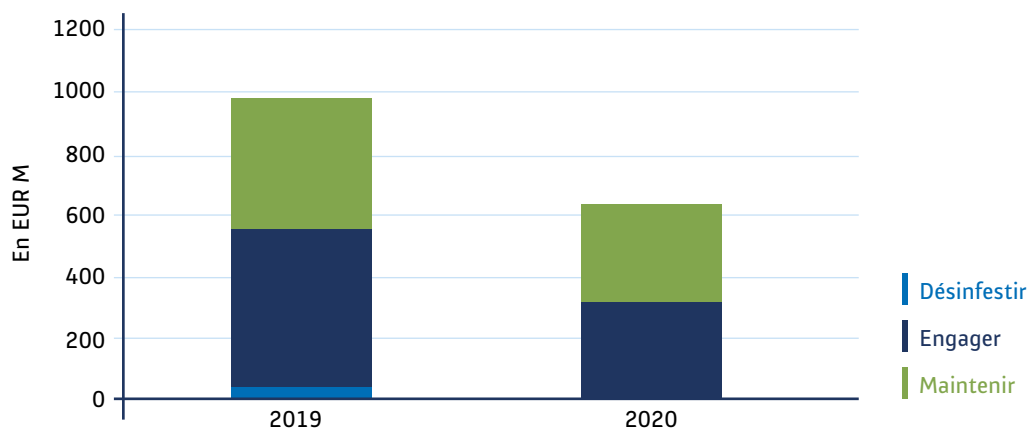
**En parallèle, nous avons construit un indice composite représentatif de cet univers afin de réaliser toutes les comparaisons des indicateurs. Cette approche nous permet d'agréger l'ensemble des risques et opportunités au niveau de la société de gestion et de les comparer par rapport à cet indice représentatif de nos actifs.**

## Evolution des combustibles fossiles dans le portefeuille

### Exposition au charbon thermique

L'application de notre politique charbon nous conduit à classer les émetteurs concernés dans trois catégories : désinvestir, engager et maintenir.

Lors de l'initiation de notre politique en juin 2019, sur les données au 31 décembre 2018, notre exposition totale dans nos fonds ouverts aux émetteurs générant des revenus à partir du charbon thermique s'élevait à EUR 981,6 M, avec une répartition 4%/53%/43% entre les catégories désinvestir/engager/maintenir. En 2020, cette exposition s'élevait à EUR 633,98 M, avec une répartition 51%/49% entre les catégories engager/maintenir. En un peu plus d'une année, nous avons donc réduit notre exposition aux actifs liés au charbon d'un tiers. D'ici la fin 2020, LBP AM s'est fixé comme objectif de ramener à zéro la catégorie « engager ». La campagne d'engagement de l'année 2020 permettra de classer chaque entreprise soit dans la catégorie désinvestir ou soit dans la catégorie maintenir.



## Exposition aux hydrocarbures

La recherche scientifique a mis en évidence que les émissions potentielles de CO<sub>2</sub> des réserves d'hydrocarbures déjà développées excèdent largement le budget carbone restant pour espérer limiter le réchauffement global à 1,5°C<sup>17</sup>. Il en résulte que les dépenses d'investissement dans l'exploration de nouvelles réserves doivent être stoppées<sup>18</sup> pour être limitées aux champs en cours d'exploitation afin d'ajuster la baisse de l'offre mondiale d'hydrocarbures avec les recommandations du GIEC dans son scénario P2<sup>19</sup> (i.e. baisse de 4,6% par an de 2020 à 2040).

Nous pensons donc qu'il est fondamental que les majors pétrolières et gazières intègrent ces données pour faire évoluer leur stratégie de manière à éviter le risque « d'actifs échoués ». Les énergies fossiles non conventionnelles (i.e. pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) sont les plus problématiques, dans la mesure où ces énergies sont plus intenses en carbone sur leur cycle de vie.

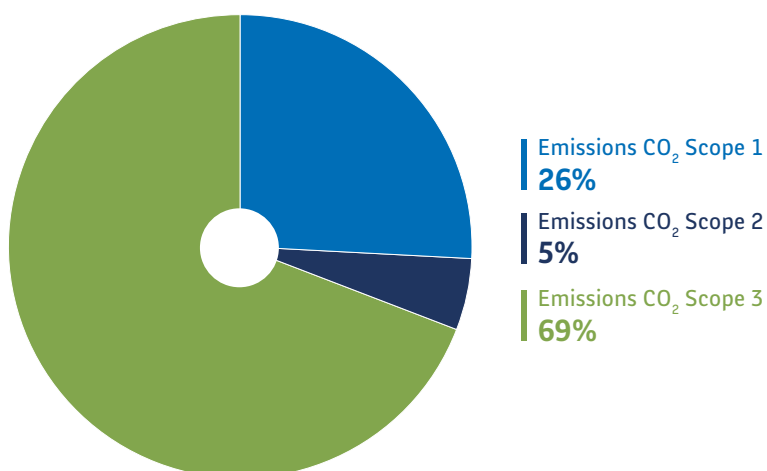
Au 30 juin 2020, sur le périmètre de nos fonds ouverts, notre exposition totale aux émetteurs du secteur pétrolier et gazier s'élevait à EUR 714 M. Avec près de 90% de ces détentions en actions, nous pouvons exercer de manière ambitieuse nos droits de vote aux assemblées générales, ainsi qu'en dialoguant avec les émetteurs concernés, pour les inciter à mettre en place une stratégie d'allègement des ressources non conventionnelles dans leur portefeuille.

## Evaluation des risques

L'empreinte carbone au niveau de LBP AM à fin juin 2020 (prenant en compte l'ensemble des fonds ouverts) est de 558 tonnes de CO<sub>2</sub><sup>e</sup> par Millions d'euros investis (pour l'ensemble des scopes 1, 2 et 3), soit une empreinte inférieure d'environ 30% à celle du benchmark représentatif de nos actifs.

A titre d'information, l'empreinte carbone qui résulterait de nos portefeuilles si on ne considérait que les scopes 1 et 2 d'émissions de CO<sub>2</sub> serait inférieure à 120 tonnes CO<sub>2</sub><sup>e</sup> / Mln euros investis.

## Répartition des émissions de CO<sub>2</sub> attribuables à nos investissements



17 - Bank Track, *Banking on climate change*, p19, 2019

18- WWF, *Asset Owner Guide to Oil & Gas Producers*, p7, 2019

19 - Ibid.

**Pour estimer la quote-part de nos émissions de CO<sub>2</sub> financées au niveau de la société de gestion, nous avons pu évaluer plus de 80% de nos valeurs en portefeuille pour le scope 1 et le scope 2 et plus de 60% pour le scope 3. Cette couverture est très proche de celle observée sur notre benchmark, rendant l'analyse comparative pertinente.**

Pour déterminer si cet écart est représentatif, LBP AM s'appuie sur la trajectoire de décarbonation proposée par les indices de référence en matière climatique introduits dans le règlement européen 2019/2089 et précisés dans les actes délégués du 17 juillet 2020<sup>20</sup>. Selon ces standards, les indices climatiques doivent présenter un écart des émissions de GES (scope 1,2 et 3) significatif par rapport à leur indice de référence, de 30% ou de 50% selon l'indice

climatique choisi. Si nous utilisons ce standard comme point de référence dans la trajectoire de décarbonation de LBP AM, nous avons déjà accumulé un écart de 30% par rapport à l'indice de référence. Il est cependant important de noter qu'à ce jour, LBP AM ne s'est pas fixé d'objectif chiffré sur le sujet, et que l'information sur l'empreinte carbone n'est pas systématiquement intégrée dans les décisions d'investissement à ce jour.

$$3/ \quad \% \text{ détention} = \frac{\text{(Valeur de marché des actions et obligations détenues en portefeuille)}}{\text{(Valeur de l'entreprise)}}$$

$$4/ \quad \text{Coûts liés aux risques de transition/physiques attribuable au portefeuille} = \frac{\% \text{ de détention de l'émetteur} \times \text{Coûts liés aux risques de transition/physique estimés pour l'émetteur}}{\% \text{ de détention de l'émetteur}}$$

$$5/ \quad \text{Montant des opportunités (en €) liées à la transition attribuable au portefeuille} = \frac{\% \text{ de détention de l'émetteur} \times \text{Montant des opportunités liées à la transition estimées pour l'émetteur}}{\% \text{ de détention de l'émetteur}}$$

Pour évaluer les risques et opportunités de transition, ou autrement dit les risques et opportunités que pourraient engendrer les différentes politiques mises en place par les Etats ou organismes supranationaux pour inciter les entreprises à converger avec les Accords de Paris, nous avons eu recours au modèle de Carbon Delta.

Si l'on considère le scénario le plus ambitieux en termes climatiques et donc le plus impactant pour l'activité économique, les risques de transition pour limiter le réchauffement climatique à +1.5° à horizon 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, s'élèveraient à un peu moins de 23,92% du montant de nos actifs nets sous gestion (pour l'ensemble de nos fonds ouverts), ce qui est légèrement inférieur aux risques de transition observés sur notre benchmark (+2%).

20 - EActé délégué à retrouver sur le site : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12020-Minimum-standards-for-benchmarks-labelled-as-EU-Climate-Transition-and-EU-Paris-aligned-Benchmarks>

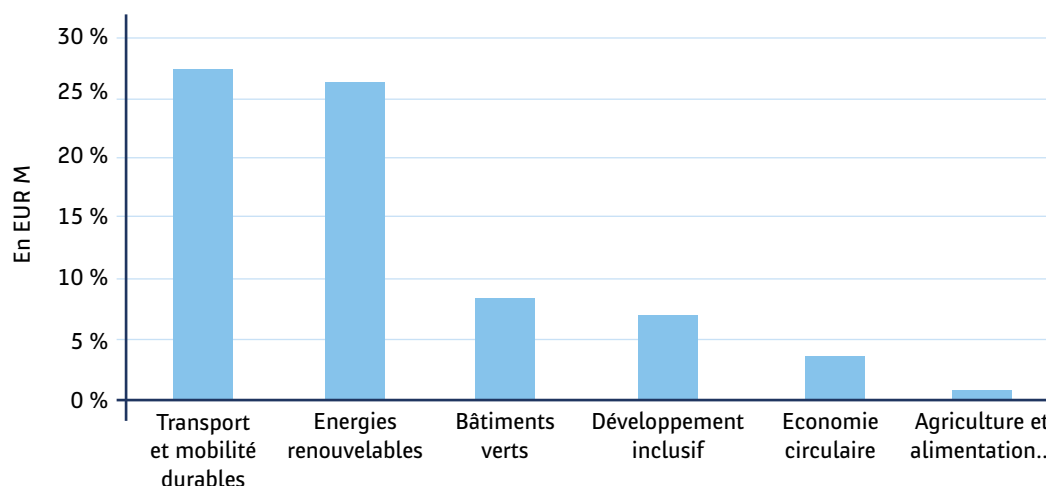
Il est à noter qu'une part significative de ces risques (plus de 70%) est compensée par les opportunités liées aux technologies bas carbone (« green revenues »). En effet, les coûts additionnels liés à la transition énergétique que devront supporter une partie du secteur privé seront autant d'opportunités de générer des revenus additionnels pour les entreprises qui auront su s'adapter à cette transition vers une économie bas carbone en respectant les niveaux de réduction de CO<sub>2</sub> nécessaires.

En favorisant les émetteurs engagés dans la transition énergétique dans la construction de nos portefeuilles, LBP AM affiche un niveau d'opportunités technologique 25% supérieur à celui de notre benchmark, ce qui nous permet de mieux maîtriser nos risques de transition.

Pour estimer nos risques et opportunités de transition au niveau de la société de gestion, nous avons pu évaluer 75% de nos valeurs en portefeuille et plus de 80% de celles de notre benchmark, ce qui nous procure un niveau de confiance satisfaisant dans notre évaluation.

Par ailleurs, nous avons également calculé la part des green bonds analysés selon la recherche propriétaire de LBP AM et la part des actions détenues dans des entreprises investies dans des thématiques durables.

Au 30 juin 2020,  
**EUR 7,8 Mds**  
**d'encours,**  
**(fonds actions et green,**  
**social et sustainable bonds)**  
**sont exposés à nos**  
**thématiques durables.**



Le développement de ces encours constitue un axe majeur de notre stratégie climatique car la transition énergétique est portée par ces entreprises qui apportent des solutions via leur offre de produits et de services.

Les risques physiques sont évalués à l'aide de Carbon Delta afin d'estimer les coûts futurs liés aux impacts matériels et aux interruptions d'activité potentielles résultant des aléas climatiques.

Les événements climatiques modélisés par Carbon Delta sont répartis en deux catégories : les risques climatiques chroniques d'une part et les risques climatiques aigus d'autre part.

Selon le modèle de Carbon Delta, les risques physiques « maximum » (correspondant au 95ème percentile de la distribution probabiliste) encourus par LBP AM pour

l'ensemble de ses fonds ouverts représentent environ 3,6% des actifs nets sous gestion, ce qui correspond à une diminution de nos risques physiques de 48% par rapport au benchmark représentatif de nos actifs.

La répartition de nos risques physiques montre une prépondérance de nos risques aigus (69% du total de nos risques physiques) par rapport aux risques chroniques (31% du total). Cette répartition est en ligne avec celle du benchmark et traduit la sévérité des événements catastrophiques face aux risques chroniques.

Pour estimer nos risques physiques au niveau de la société de gestion, nous avons pu évaluer 75% de nos valeurs en portefeuille et plus de 80% de celles de notre benchmark, ce qui nous procure un niveau de confiance satisfaisant dans notre évaluation.



# Limites méthodologiques

## Le scope 3

Cet indicateur est pour la plupart modélisé par le provider MSCI ESG. Il est calculé à partir des approximations sectorielles, ce qui peut induire des approximations dans le résultat. En moyenne cet indicateur est disponible pour 50% des secteurs. Le détail de la couverture est présenté dans le tableau ci-dessous :

	% du secteur couvert en scope 3
Diversified Financials	16%
Transportation	29%
Energy	31%
Health Care Equipment & Services	34%
Retailing	35%
Automobiles & Components	36%
Media & Entertainment	37%
Real Estate	46%
Consumer Services	47%
Materials	48%
Food, Beverage & Tobacco	49%
Software & Services	49%
Banks	54%
Commercial & Professional Services	56%
Food & Staples Retailing	56%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	57%
Consumer Durables & Apparel	57%
Capital Goods	60%
Technology Hardware & Equipment	61%
Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	62%
Telecommunication Services	67%
Household & Personal Products	70%
Insurance	70%
Utilities	73%

## Les Scénarii climatiques à 1.5 proches mais pas identiques

Le scénario climatique de référence de LBP AM est le scénario du GIEC à 1,5°C - P2 alors que le scénario choisi par Carbon delta pour réaliser ces calculs est le scénario 1,5°C de l'AIM/CGE<sup>21</sup>. Certains écarts sont mineurs comme par exemple, la part des renouvelables. Le scénario P2 prévoit que 58% de l'électricité produite dans le monde en 2030 sera renouvelable et le scénario 1.5°C de AIM/CGE prévoit 55%. En revanche, des écarts plus significatifs résident dans l'utilisation des technologies du type CCS. Pour le scénario 1.5°C de AIM/CGE il prévoit un cumul total en 2100 d'environ 1 000 GtCO<sub>2</sub> alors que le scénario P2 du GIEC utilise peu ces technologies (cumul total de 348 GtCO<sub>2</sub> en 2100).

## La part du chiffre d'affaires relative aux technologies bas carbone

Nous avons deux méthodes actuellement pour calculer la part du chiffre d'affaires d'une entreprise associée à l'économie bas carbone. D'une part, MSCI fournit cette information, d'autre part les spécialistes de l'investissement responsable de LBP AM croisent ces informations avec d'autres sources, notamment des études d'analystes externes et des informations communiquées par les entreprises. Les données de LBP AM sont utilisées pour construire des portefeuilles thématiques, qui sont concentrés sur peu d'entreprises et qui s'appuient sur une recherche qualitative financière et extra-financière importante. Les données de « green revenues » de MSCI sont plutôt utilisées pour calculer une part des risques de transition, et nous offrent une plus large couverture de nos fonds ouverts, utilisés comme référence pour ce rapport.

21 - Asia Pacific Integrated Model – Computable General Equilibrium, il s'agit d'un scénario climatique qui modélise l'impact économique des mesures de mitigation du changement climatique. Ce scénario est développé par l'Institut National Japonais pour les Etudes Environnementales (Japanese Institute for Environmental Studies NIES)

## Table de correspondance TCFD

Gouvernance	Stratégie
a) Supervision par le Conseil de surveillance des risques et opportunités climat	a) Risques et opportunités climat identifiés
<b>Chapitre 2 :</b> Section 2.1	<b>Chapitre 2 :</b> Section 2.2 Section 2.3
b) Rôle du directoire dans l'évaluation et la maîtrise des risques et opportunités climat	b) Impact des risques et opportunités climat sur le modèle, la stratégie et la planification financière de l'organisation
<b>Chapitre 2 :</b> Section 2.1	<b>Chapitre 2 :</b> Section 2.2 Section 2.3
	c) Résilience de la stratégie de l'organisation selon différents scénarios
Gestion des risques	Métriques et objectifs
a) Procédures pour identifier et évaluer les risques climat	a) Indicateurs utilisés par l'organisation pour suivre les risques et opportunités climat
<b>Chapitre 2 :</b> Section 2.2	<b>Chapitre 2 :</b> Section 2.4
b) Procédures de l'organisation pour gérer les risques climat	b) Publication des émissions scope 1-2-3 et les risques associés
<b>Chapitre 2 :</b> Section 2.2	<b>Chapitre 2 :</b> Section 2.4
c) Intégration des procédures de maîtrise des risques climat dans la maîtrise des risques globale	c) Cibles utilisées par l'organisation pour gérer les risques et opportunités climat
<b>Chapitre 2 :</b> Section 2.2	Chapitre 2 :





**A fin juillet 2020,  
LBP AM compte  
88 fonds labellisés ISR.**



# 03

## Engagement durable et transparence

---

### Encours responsables

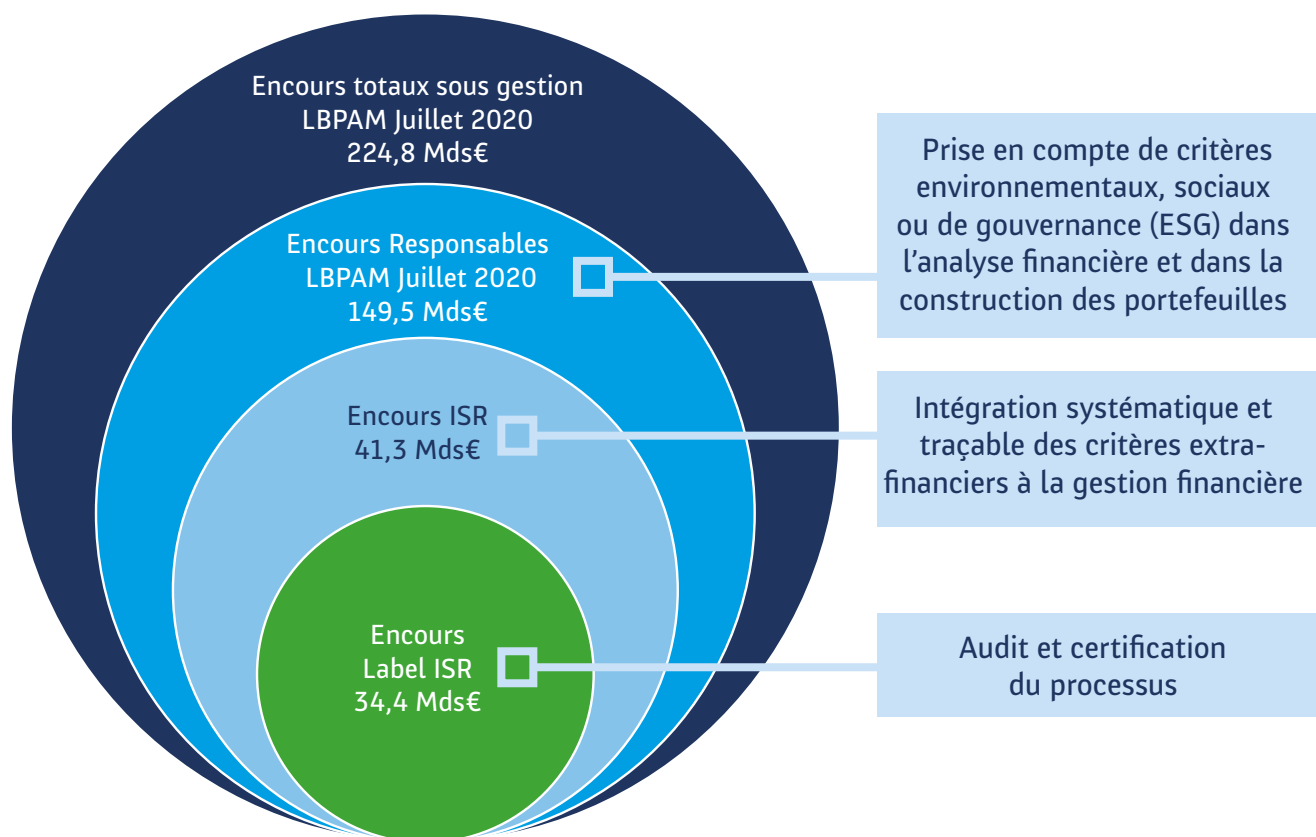
Comme annoncé en 2018, LBP AM poursuit son engagement à devenir le premier gérant généraliste 100% ISR sur sa gamme de fonds éligibles en 2020. L'offre de gestion de LBP AM prend en compte le potentiel de performance financière, enrichi de la prise en compte des critères extra-financiers. Elle se décline en une gamme de solutions ISR totalement adaptables, de la sélection des entreprises aux meilleures pratiques de développement durable. La gestion responsable de LBP AM, basée sur sa philosophie GREaT, s'étend à toutes les classes d'actifs, actions, monétaires, obligataires et diversifiés. LBP AM dispose d'une gamme étendue de fonds ISR ouverts à tous les investisseurs - clients particuliers ou institutionnels -, ainsi que de solutions dédiées. Nous cherchons à valoriser durablement le patrimoine de nos clients, en étant attentifs à notre environnement.



## Les chiffres responsables de LBP AM

**A fin juillet 2020, 67% des encours LBPAM sont en investissements responsables, soit 150 milliards d'euros. Ces encours prennent en compte des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) dans l'analyse financière et la construction des portefeuilles.**

Pour aller plus loin, LBP AM intègre de manière significative et contraignante des critères extra-financiers à la gestion financière, pour la majorité de sa gamme de fonds ouverts. Cette gestion ISR représente 41 milliards d'euros d'encours, et inclut les 88 fonds ayant obtenu un label, dont le Label ISR ou encore le label Greenfin.



## Une offre de gestion ISR labellisée et adaptable

Pour assurer la bascule ISR de ses encours, LBP AM a choisi un référentiel clair et exigeant, celui du Label ISR public. La gamme de fonds ouverts inclut également d'autres labels, tels que Greenfin, Finansol ou CIES (voir définition en annexe).

Label	Label ISR Public	Label ISR Public	CIES	Finansol
				
<b>Fonds labellisés</b>	<b>88</b> fonds labellisés fonds ouverts et dédiés	<b>2</b> fonds labellisé ayant également le Label ISR	<b>4</b> fonds d'épargne salariale labellisés	<b>3</b> fonds solidaires labellisés dont un fonds d'épargne salariale

## Une approche ISR multithématiques

LBP AM a identifié sept thématiques durables répondant à la majorité des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Nous disposons ainsi de 9 fonds en gestion actions multithématiques, dont un fonds dédié à la thématique Environnement : LBP AM Actions ISR Environnement, ayant obtenu le Label ISR et le label Greenfin. Nous avons développé une méthodologie permettant d'identifier et sélectionner des « entreprises

solutions » réalisant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires sur l'une ou plusieurs de ces thématiques.

En gestion obligataire, et pour promouvoir une dynamique de financement des entreprises et des projets en faveur de la transition énergétique, LBP AM investit dans des Obligations durables, telles que les obligations vertes (Green Bonds) ou les obligations sociales. Le fonds LBP AM Green Bond Flexible permet d'investir de manière durable avec le Label ISR et le label Greenfin.

## L'épargne solidaire chez LBP AM, une gestion Impact Investing


La finance solidaire permet de donner du sens à son investissement en participant au financement de projets d'entreprises et/ou d'associations à forte utilité sociale et environnementale.









Notre offre comprend 6 fonds d'épargne solidaire dont des fonds d'épargne salariale, pour un encours total de **316 millions** au 30/06/2020.



## La gamme de fonds ouverts ISR LBP AM

88 fonds Label ISR public\* / 2 fonds Label Greenfin

Monétaire	Obligataire	Aggregate	Obligations Convertibles
Label ISR	Label ISR	Label ISR	Label ISR
<ul style="list-style-type: none"> <li>LBP AM ISR Trésorerie</li> <li>LBP AM ISR Eonia 3-6 Mois</li> <li>LBP AM ISR Eonia 6-12 Mois</li> <li>Fédéris ISR Trésorerie</li> <li>LBP AM Responsable Trésor</li> <li>Sorea ISR Monétaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LBP AM ISR 12-18 Mois</li> <li>LBP AM ISR Obli 1 an</li> <li>LBP AM ISR Obli Crédit</li> <li>LBP AM ISR Obli Entreprises</li> <li>Fédéris Crédit ISR</li> <li>LBP AM ISR Obli Crossover</li> <li>LBP AM ISR Obli Crossover 2020</li> <li>LBP AM ISR Dettes Financières Flexible</li> <li>LBP AM ISR Total Return Crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LBP AM ISR Green Bonds Flexible </li> <li>LBP AM ISR Obli 2 ans</li> <li>LBP AM ISR Obli Moyen Terme</li> <li>LBP AM ISR Obli Long Terme</li> <li>LBP AM ISR Obli Revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LBP AM ISR Convertibles Europe</li> <li>LBP AM ISR Convertibles Opportunités</li> </ul>

Actions Smart Beta	Autres Actions	Diversifié
Label ISR	Label ISR	Label ISR
<ul style="list-style-type: none"> <li>LBP AM ISR Actions Focus France</li> <li>LBP AM ISR Actions Focus Euro</li> <li>LBP AM ISR Actions Opti Euro</li> <li>LBP AM ISR Actions Euro Large Cap</li> <li>LBP AM ISR Actions Ex-Euro</li> <li>LBP AM ISR Actions Asie</li> <li>LBP AM ISR Avenir Euro</li> <li>LBP AM ISR Actions Japon</li> <li>LBP AM ISR Actions Focus Europe</li> <li>LBP AM ISR Actions Europe 50</li> <li>LBP AM ISR Actions Euro Midcap</li> <li>LBP AM ISR Actions USA 500</li> <li>LBP AM ISR Actions US</li> <li>LBP AM ISR Stratégie PEA 1</li> <li>LBP AM ISR Stratégie PEA 2</li> <li>LBP AM ISR Actions Euro Min Vol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> LBP AM ISR Actions Environnement </li> <li>LBP AM Actions ISR Euromonde</li> <li>Fédéris ISR France</li> <li>Fédéris ISR Euro</li> <li> LBP AM ISR Actions Euro</li> <li>  LBP AM Responsable Actions Europe</li> <li>LBP AM Actions Entreprises</li> <li>Fédéris Pro Actions ISR Euro</li> <li>Fédéris ISR Actions US</li> <li>LBP AM ISR Actions Solidaire </li> <li>LBP AM ISR Actions Amérique</li> <li>Fédéris ISR Actions Amérique</li> <li>LBP AM ISR Actions Europe</li> <li>LBP AM ISR Actions Value Euro</li> <li>LBP AM ISR Actions Croissance Euro**</li> <li>LBP AM ISR Actions Focus Emergents</li> <li>LBP AM ISR Actions France</li> <li>LBP AM ISR Actions Croissance Chine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LBP AM Voie Lactée</li> <li> LBP AM SRI Human Rights </li> <li>LBP AM ISR Diversifié</li> <li>LBP AM ISR Actions Horizon</li> <li>LBP AM ISR Actions Emergents</li> <li>LBP AM ISR Actions Diversifiée</li> <li>LBP AM ISR Actions Europe Monde</li> <li>LBP AM ISR Pro Alto</li> <li>LBP AM ISR Actions 80</li> <li>LBP AM ISR Multi Actions Emergents</li> <li>LBP AM ISR Actions Monde</li> <li>Sorea ISR Dynamique et Solidaire</li> <li>Decisiel ISR Actions</li> <li>Decisiel ISR Actions 70</li> <li>Decisiel Monétaire</li> <li>Vivaccio ISR Actions</li> <li>Toni Actions ISR 100</li> </ul>



### LBP AM ISR Actions Euro - LBP AM ISR Actions Environnement - LBP AM Responsable Actions Europe

parmi le Top 5 du Climetrics Fund Award 2020 et meilleure notation « 5 feuilles » pour leur performance climatique

### LBP AM ISR Actions Europe

Récompensé par le Climetrics Fund Award 2018 comme l'un des 10 meilleurs fonds d'actions européennes pour sa performance climatique.

### LBP AM SRI Human Rights

Fonds de partage récompensé pour sa performance par le Lipper Fund Award 2019.

# Transparence sur notre démarche responsable

---

**LBP AM rend public l'ensemble de sa démarche d'investissement responsable et d'engagement. L'objectif est d'une part d'assurer une transparence vis-à-vis des investisseurs et parties prenantes, et d'autre part de participer à la transformation de la gestion d'actifs vers une finance durable. Les sociétés de gestion d'actifs ont un rôle à jouer dans les changements de comportements. La pédagogie nous semble un élément clé afin que chacun s'approprie les évolutions positives et les réflexions pour une finance plus responsable.**

Pour communiquer, LBP AM utilise de manière privilégiée son site internet :

<https://www.labanquepostale-am.fr/>

Les informations principales sont regroupées dans la rubrique « Finance responsable » : démarche, convictions, documentations réglementaires et autres, accessibles ici :

<https://www.labanquepostale-am.fr/finance-responsable/notre-engagement/id/1085>

Nous sommes attentifs à détailler également nos processus de gestion ISR, et comment l'analyse financière et extra-financière est intégrée à la démarche globale des gérants.

Ces informations sont accessibles dans la rubrique « Nos expertises » du site internet :

<https://www.labanquepostale-am.fr/nos-expertises/id/1039>

La transparence de notre démarche est aussi assurée par la diffusion de communiqués de presse réguliers, de la lettre trimestrielle AGIR et d'articles sur de nombreux sujets ISR publiés sur notre site internet et également sur linkedin :

<https://www.linkedin.com/company/LBPAM/>

Le tableau ci-dessous regroupe l'essentiel de nos publications sur la société LBP AM, notre démarche et nos fonds ISR.

Type de document	Source	Fréquence de mise à jour	Confidentialité
Rapport RSE	Site internet, rubrique Publications	Annuelle	Public
Rapport Loi Transition Energétique	Site internet, rubrique Publications	Annuelle	Public
Politique de vote	Site internet, rubrique Publications	Annuelle	Public
Rapport de vote	Site internet, rubrique Publications	Annuelle	Public
Politique d'engagement ISR	Site internet, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Rapport d'engagement ISR	Site internet, rubrique Publications	Annuelle	Public
Politique d'exclusion	Site internet, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Politique Climat	Site internet, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Politique Charbon	Site internet, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Brochure AGIR pour la transition énergétique	Site internet, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Lettre ISR AGIR	Site internet, rubrique Publications	Trimestrielle	Public
Présentation Expertise ISR	Répertoire en libre-service chez LBP AM pour diffusion clients	Trimestrielle	Public
Guide des 9 thématiques durables	Site internet, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Reporting ISR par fonds	Site internet, rubrique Nos fonds	Mensuelle	Public
Code de transparence par process de gestion/fonds	Site internet, rubrique Nos fonds	Annuelle	Public
Inventaire ISR par fonds	Site internet, rubrique Nos fonds	Trimestrielle	Public
Glossaire ISR	Site internet, rubrique Publications	Ad Hoc	Public

# Focus sur le reporting Transition Énergétique

**1** **Intensité carbone du portefeuille** comparée à son benchmark et principaux contributeurs à l'intensité carbone

**2** **Exposition du portefeuille aux entreprises ayant des activités liées au charbon**

Liste des entreprises et consolidation au niveau du portefeuille pour les entreprises dont plus de 15% du chiffre d'affaires provient des activités charbon (génération ou mines) ou du mix énergétique provenant du charbon

**3** **Positions dans les entreprises « Solutions »**

Identification des « valeurs vertes », entreprises apportant des solutions aux enjeux de la transition énergétique (c'est-à-dire ayant au moins 20% du chiffre d'affaires lié à une solution de la transition énergétique ) Investissements dans des Green Bonds, obligations dont l'objectif est de financer des projets visant à promouvoir un développement environnemental durable

**transition énergétique**  
30 décembre 2016  
BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT  
LIBRAM RESPONSABLE OBLI CREDIT Reporting Transition Énergétique

**Intensité Carbone**  
→ Principaux contributeurs à l'intensité Carbone du portefeuille

Entreprises	Intensité Carbone (tCO2e / M€ CA)	Poids
EDF	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%

**Exposition aux ressources charbon**

→ Principales expositions au charbon : Liste des 10 entreprises ayant des activités liées au charbon (CA ou mix énergétique).

Entreprises	Intensité Carbone (tCO2e / M€ CA)	Poids
EDF	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%

**Solutions à la Transition Énergétique**  
→ Investissements dans des « green bonds »

Entreprises	Intensité Carbone (tCO2e / M€ CA)	Poids
EDF	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%
EDF ENERGIE	100.0	10.0%

# Engagement dans la promotion de l'investissement responsable

---

En tant que Société de Gestion, et désireuse de promouvoir l'ISR auprès des investisseurs, LBP AM s'engage depuis plus de 20 ans avec l'ensemble de la communauté financière sur l'ISR et la Transition Energétique.

---

A titre d'exemple, LBP AM est sponsor du « 2-Infra Challenge » développée avec Carbone 4. Dans le cadre de ce partenariat, l'équipe Dette Privée Infrastructure a contribué au développement d'une méthode permettant de mesurer l'alignement d'un portefeuille d'investissement en infrastructures avec une trajectoire 2 degrés, telle qu'issue des accords de Paris. Ce travail s'est concrétisé avec la publication d'un guide méthodologique en Juin 2020.

---



L'engagement de devenir un acteur




# 100% ISR

sur notre gamme de fonds éligibles passe également par le travail collectif avec d'autres acteurs de la place pour faire avancer les réflexions et les pratiques en matière de climat et d'environnement. A ce titre, LBP AM est activement engagé dans les groupes de travail de place sur la finance durable.



Engagements	Nature de l'engagement	Objectif	Date adhésion LBP AM
 <b>Carbon Disclosure Project CDP</b>	Soutien à une initiative collective	Le CDP encourage une divulgation accrue de l'impact sur l'environnement des investisseurs, des entreprises et du gouvernement. Récompense Climetrics de trois fonds Actions LBP AM en 2019/2020	2003
 <b>Participation à la création et au financement de la Chaire FDIR</b>	Soutien à la recherche académique	La Chaire FDIR a pour objectif de favoriser la collaboration entre professionnels de la gestion d'actifs et chercheurs dont les travaux contribuent au rayonnement international de la Place de Paris sur ce thème essentiel. Depuis 2016, LBP AM assure la Présidence de la Chaire.	2008
 <b>Principles for Responsible Investment PRI</b>	Adhésion à une organisation de place	Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles, au sens large. LBP AM est également membre de l'Infrastructure Advisory Committee des PRI créé en 2017 qui vise à soutenir et à conseiller les investisseurs en infrastructure dans la mise en œuvre de stratégies d'investissement responsables rigoureuses.	2009 + 2017
 <b>Forum de l'investissement responsable FIR</b>	Adhésion à une organisation de place	En Juin 2019, Luisa Florez (directrice Thématiques durables à LBP AM) et Nicholas Vantreesse (responsable RSE à La Banque Postale) ont été élus au conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable. Le FIR a été créé en 2001 afin de promouvoir l'ISR et de faire en sorte que davantage d'investissements intègrent les problématiques de cohésion sociale, de développement durable. Des membres de LBP AM participent aux groupes de travail du FIR (Impact, Pauvreté et Engagement)	2014 + 2019
 <b>PRI Montréal Carbon Pledge</b>	Soutien à une initiative collective	Les investisseurs et sociétés de gestion, dont LBP AM, s'engagent à mesurer et rendre public chaque année l'empreinte carbone de leurs portefeuilles, notamment dans le Rapport LTE.	2015
 <b>Institutional Investors Group on Climate Change IIGCC</b>	Adhésion à une organisation de place	IIGCC est un réseau d'investisseurs sur le changement climatique; le groupe fonctionne avec les entreprises et les décideurs, ainsi que les investisseurs pour aider à mobiliser des capitaux pour la transition vers une économie plus durable. Des membres de LBP AM participent aux consultations et aux groupes de travail.	2015
 <b>University of Cambridge Institute for Sustainability Leadership CISL</b>	Soutien à la recherche académique	Groupe d'investisseurs dédié à faire avancer les pratiques et de favoriser les investissements dans le domaine de l'investissement responsable. Il s'agit d'une initiative volontaire, animée par ses membres, coordonnées par les équipes de l'Investor Leaders Group et avec l'appui des chercheurs de l'Université de Cambridge.	2018
 <b>Tobacco-Free Finance Pledge</b>	Soutien à une initiative collective	Initiative lancée en 2018, il s'agit du premier traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale, en réduisant les liens entre le secteur financier et le secteur du tabac. Les signataires de cette initiative s'engagent à une politique d'exclusion du tabac très stricte dans leurs investissements.	2018
 <b>Investor Statement de la TCFD Taskforce on Climate-related Financial Disclosure</b>	Soutien à une initiative collective	La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières. LBP AM s'engage à communiquer et à rendre compte des risques climatiques en lien avec les standards de la TCFD d'ici à un horizon 2020.	2018

Engagements	Nature de l'engagement	Objectif	Date adhésion LBP AM
 <p><b>Finance for tomorrow FFT</b></p>	Adhésion à une organisation de place	<p>Finance for Tomorrow est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. LBP AM a notamment rejoint le Groupe de travail « Risque Climat » afin d'avancer en collaboration avec les acteurs de place.</p> <p>LBP AM est membre de la Commission Policy. René Kassis (directeur Actifs réels) a été élu en 2020 pour siéger au nouveau bureau de Finance for Tomorrow pour le mandat 2020-2022.</p>	2018
 <p><b>Farm Animal Investment Risk &amp; Return FAIRR</b></p>	Soutien à une initiative collective	<p>Le réseau international d'investisseurs FAIRR encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées, par exemple pour encourager la réduction des antibiotiques dans l'élevage ou lutter contre la déforestation provoquée par l'agriculture. Des membres de LBP AM participent aux consultations et engagements de FAIRR.</p>	2018
 <p><b>Access-to- Medicine Foundation</b></p>	Soutien à une initiative collective	<p>Créée en 2004 et basée aux Pays-Bas, la Fondation Access-to-Medicine est un réseau international d'investisseurs dont l'objectif d'inciter l'industrie pharmaceutique à développer l'accès aux médicaments pour les populations de pays à faibles revenus. Elle publie tous les deux ans un classement des vingt plus grands laboratoires sur le sujet.</p>	2018
 <p><b>The Green Bond Principles GBP</b></p>	Soutien à une initiative collective	<p>L'objectif du marché des obligations vertes est de renforcer le rôle essentiel des marchés obligataires dans le financement de projets contribuant au développement durable. En fixant des lignes directrices qui préconisent la transparence, la publication d'information et la reddition de comptes (reporting), les GBP contribuent à l'intégrité du marché des obligations vertes. LBP AM participe aux consultations du GBP sur l'évolution des standards du marché.</p>	2019
 <p><b>The Social Bond Principles SBP</b></p>	Soutien à une initiative collective	<p>L'objectif du marché des obligations sociales est de renforcer le rôle essentiel des marchés obligataires dans le financement de projets répondant à des défis sociaux globaux. Les SBP contribuent à l'intégrité du marché des obligations sociales en présentant des lignes directrices qui préconisent la transparence, la publication d'informations et la reddition de comptes (reporting).</p>	2019
 <p><b>Carbone 4</b></p>	Participation à un groupe de travail	<p>Carbone 4 est le premier cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la stratégie bas carbone et l'adaptation au changement climatique. Carbone 4 a lancé en 2018 « 2-infra challenge », une nouvelle méthode de place qui permettra de mesurer l'alignement des infrastructures avec une trajectoire deux degrés et les risques climatiques associés. LBP AM est sponsor de cette réflexion.</p>	2019
 <p><b>Association Française de Gestion AFG</b></p>	Adhésion à une organisation de place	<p>Emmanuelle Mourey (présidente du Directoire de LBP AM) est membre du Comité Stratégique depuis décembre 2019. LBP AM est notamment membre des comités Investissement Responsable (IR) et Gouvernement d'entreprise. Adrienne Horel-Pagès (directrice des projets stratégiques à LBP AM) a été nommée en 2020 à la vice-présidence du comité Investissement Responsable.</p>	Nouveaux engagements en 2019 + 2020

Engagements	Nature de l'engagement	Objectif	Date adhésion LBP AM
 <p><b>Eco-Label</b> <b>Label européen</b></p>	Participation à un groupe de travail	<p>LBP AM est membre du groupe des parties prenantes de l'Ecolabel.</p> <p>Créé en 1992, l'Ecolabel Européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. En France, le Ministère de l'environnement a confié l'accompagnement de la politique française en matière de déploiement de l'Ecolabel Européen à l'ADEME et sa délivrance à AFNOR Certification.</p>	2019
 <p><b>Climate Action 100 +</b></p>	<b>Soutien à une initiative collective</b>	<p>Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission, à échéance quinquennale, d'inciter et de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. En signant cette charte, LBP AM s'engage à oeuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.</p>	2020
 <p><b>Initiative PRI-CERES en faveur des forêts durables</b></p>	<b>Soutien à une initiative collective</b>	<p>Coordonnée en partenariat par les PRI et par l'organisation américaine Ceres depuis 2018, cette initiative rassemble des investisseurs internationaux qui souhaitent contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture du soja en Amazonie.</p>	2020

# Engagement interne : notre politique RSE

**La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise – RSE, est au coeur de l'identité de LBP AM. Notre appartenance au groupe La Banque Postale fait de nous une entreprise responsable, attentive à une saine gouvernance, soucieuse de ses collaborateurs, impliquée dans nos territoires. Cette appartenance nous engage. Pour LBP AM, la RSE est d'abord une citoyenneté.**

Car les gestionnaires d'actifs que nous sommes ont une responsabilité sociétale importante. Nos choix d'investissements peuvent influencer positivement le développement des entreprises, les orienter vers l'innovation pour des solutions plus durables. Ainsi, LBP AM se doit d'être exemplaire dans la manière dont elle se comporte en tant qu'entreprise. Nous sommes une entreprise responsable attentive à ses parties prenantes et à ses impacts. La RSE, responsabilité sociale et sociétale, fait partie de notre stratégie tant dans la gestion de notre société que dans l'exercice de notre métier de gérant d'actifs. L'engagement dans notre métier de gestionnaire d'actifs se traduit par la volonté de mettre en résonance la politique d'investissement responsable et la démarche RSE pour faire évoluer nos pratiques sociales, sociétales et environnementales.

## Notre ambition : accompagner la transition vers une finance durable

- Assumer notre rôle de première société de gestion généraliste à s'engager à une gestion 100 % responsable d'ici 2020
- Générer de la performance en intégrant les critères financiers et extra-financiers dans toutes les décisions d'investissement
- Agir pour la transition énergétique à travers notre stratégie extra-financière unique

## Notre métier : être un investisseur responsable

- Être pionniers et innovants dans le secteur de la gestion d'actifs
- Placements durables pour l'épargne et la retraite

- Solutions d'investissement de long terme pour les investisseurs institutionnels, les compagnies d'assurances
- Innovation dans les offres de produits et de services, favorisant notamment la transition énergétique

## LBP AM : une entreprise citoyenne

- Gestion attentive des ressources humaines
- Offre de formations pour un haut niveau d'expertise
- Participation engagée dans des initiatives de place, en France et à l'international, notamment dans les domaines du climat et de l'environnement
- Interlocuteur du gouvernement français et de la Commission européenne pour faire évoluer les cadres réglementaires, favoriser une gestion transparente et une transition juste
- Initiatives en faveur d'associations pour une société juste et inclusive

# Annexes

## Tableau de correspondance avec le plan-type détaillé par le 1° du II de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier

Nomenclature LBP AM	Référence dans l'article D.533-16-1
<b>1 Notre démarche d'investisseur responsable</b>	
1.1 Notre philosophie responsable	Tiret 1 du 1° du II
1.2 Gouvernance de notre démarche d'investisseur responsable	
1.3 Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse	2° et 3° du II. ; III.
1.4 Intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des risques	Tiret 5 du 1° du II
1.5 Intégration des enjeux extra-financiers dans les processus de gestion	d) du 2° du II.
1.6 Dialogue et engagement avec les entreprises	ii. du d) du 2° du II.
<b>2 Stratégie climat</b>	
2.1 Notre ambition climatique et sa gouvernance	i. du b) du 1° du III. ii. du b) du 1° du III.
2.2 Gestion et mesure des risques climatiques	b) du 3° du III.
2.3 Gestion des opportunités climatiques dans les portefeuilles	
2.4 Métriques et Objectifs	4° du III.
<b>3 Engagement durable et Transparence</b>	
3.1 Encours responsables	Tiret 3 du 1° du II.
3.2 Transparence sur notre démarche responsable	Tiret 2 du 1° du II 2° du IV. Tiret 1 du 3° du IV.
3.3 Engagement dans la promotion de l'investissement responsable	Tiret 4 du 1° du II
3.4 Engagement interne : notre politique RSE	

# Lexique

## Tableau de correspondance avec le plan-type détaillé par le 1° du II de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier

	Définition	Chez LBP AM
RSE Responsabilité Sociétale des Entreprises	La Responsabilité Sociétale des Entreprises, également appelée Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est la mise en pratique du développement durable par les entreprises. Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable. Un équilibre qu'elle va construire avec l'aide de ses parties prenantes, c'est à dire ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires ou ses acteurs du territoire...	LBP AM est une entreprise responsable, attentive à ses parties prenantes et à ses impacts. La RSE, responsabilité sociale et sociétale, fait partie de notre stratégie tant dans la gestion de notre société que dans l'exercice de notre métier de gérant d'actifs. La politique RSE se diffuse selon cinq axes que nous jugeons stratégiques pour notre métier, et qui fait écho à notre philosophie GREaT : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gouvernance responsable : s'impliquer au plus haut niveau</li> <li>■ Responsabilité sociale : partager une culture singulière</li> <li>■ ISR : être un investisseur responsable</li> <li>■ Engagement sociétal et territorial : agir pour une société juste et inclusive</li> <li>■ Engagement environnemental : s'engager pour le développement durable</li> </ul>
Critères ESG Environnement, Social, Gouvernance	Critères utilisés pour évaluer la qualité extra-financière des émetteurs et des sociétés. Ils constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.	Au-delà des critères ESG, LBP AM a construit une philosophie propriétaire « GREaT » selon 4 piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources, transition Énergétique & économique et développement des Territoires.
Gestion ISR	« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (définition AFG)	LBP AM adopte une classification de sa gestion en ligne avec les recommandations de l'AFG. <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gestion labellisée « Label ISR » : périmètre des fonds ouverts labellisables, les règles du Label ISR ne couvrant pas encore toutes les classes d'actifs et les types de fonds</li> <li>■ Gestion ISR : prise en compte systématique et mesurable des critères extra-financiers</li> <li>■ Gestion Responsable : intégration de critères extrafinanciers à la prise de décision d'investissement</li> </ul>
Stratégies ISR	Les stratégies ISR peuvent revêtir plusieurs formes : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Best-in-class : sélection des meilleurs émetteurs au sein de leur secteur d'activité, sans exclusion ou privilégier aucun secteur d'activité</li> <li>■ Best-in-universe : sélection des meilleurs émetteurs indépendamment de leur secteur d'activité, ce qui peut conduire à écarter les secteurs où toutes les entreprises qui sont mal notées, ou au contraire privilégier ceux présentant en moyenne des entreprises aux bonnes pratiques ESG</li> <li>■ Best effort ou pondération : privilégier les émetteurs qui démontrent une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps</li> </ul>	LBP AM propose pour ses fonds et mandats ces stratégies ISR déclinées sur la base de la philosophie GREaT.



	Définition	Chez LBP AM
Finance Responsable	La finance responsable concerne toutes les pratiques visant à concilier performance et impact social, environnemental ou sociétal. La finance responsable se différencie de l'ISR dans le sens où elle va au-delà de l'investissement, mais qu'elle s'intéresse aussi à toutes les formes de financement (crédit, financement de projets). L'objectif est de permettre un meilleur alignement entre la finance et l'économie réelle.	La finance responsable peut prendre la forme des fonds labellisés ISR, qui satisfont la définition générale du ministère de l'Économie : il s'agit « d'intégrer des critères extrafinanciers dans les décisions de placement et la gestion de portefeuilles ». <ul style="list-style-type: none"> <li>■ A ce jour, 40 fonds LBP AM ont le Label ISR public, fonds ouverts et fonds dédiés.</li> </ul>
Finance Verte	La finance verte rassemble l'ensemble des opérations financières ayant pour finalité de favoriser la transition énergétique et de lutter contre le réchauffement climatique. La Finance verte s'inscrit dans le cadre de l'investissement responsable (IR) qui a pour finalité d'ajouter le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux critères purement financiers.	Le fonds LBP AM ISR Actions Environnement relève de la finance verte, ainsi que nos investissements en Green Bonds dont le fonds LBP AM Green Bonds Flexible.
Finance Solidaire	La finance solidaire repose sur une épargne placée sur des produits financiers solidaires. Dans l'épargne solidaire, l'épargnant ne fait pas que placer son argent, il choisit de soutenir des projets à forte utilité sociale ou environnementale : accès à l'emploi ou au logement pour des personnes en difficulté, soutien à des causes humanitaires ou sociales. Il existe 2 types de produits d'épargne solidaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les produits d'investissement solidaire pour lesquels la solidarité se manifeste au niveau des sommes placées : pour être solidaire, 5 à 10 % des capitaux des OPC sont affectés à des financements solidaires ; le solde est investi sur des marchés financiers classiques souvent selon des critères ISR.</li> <li>■ Les produits de partage pour lesquels la solidarité se manifeste au niveau des revenus perçus : pour être solidaire, au moins 25% de l'intérêt généré doit être versé sous forme de dons à une association.</li> </ul>	Le fonds LBP AM ISR Actions Solidaire finance des organismes solidaires menant des projets d'insertion ou de lutte contre l'exclusion entre 5 % et 10 % de son actif. Les organismes financés sont la SIFA et Habitat et Humanisme.  Le fonds Libertés et Solidarité reverse 50% de ses revenus annuels sous forme de dons à la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH).
Exclusions normatives	Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.	LBP AM dispose d'un Comité d'Exclusion dont l'objectif est de décider l'exclusion réglementaires, normatives, sectorielles et spécifiques, notamment des sociétés exposées à des controverses majeures.
Exclusions sectorielles	Les exclusions sectorielles (ou éthiques) consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités jugés néfastes pour la société, comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques, ou encore les OGM, le nucléaire, etc. pour des raisons environnementales.	LBP AM exclut les entreprises impliquées dans la production et/ou la commercialisation des armes controversées et non conventionnelles (mines anti-personnel, bombes à sousmunitions, armes biologiques, chimiques, nucléaires, à uranium appauvri, aveuglantes et incendiaires) pour tous les instruments financiers émis (actions, obligations, titres monétaires) et pour l'ensemble des portefeuilles. LBP AM exclut également des secteurs controversés tels que les jeux d'argent, le tabac et le charbon.
Approches thématiques	Les approches thématiques consistent à investir dans des entreprises actives sur des secteurs d'activité liés au développement durable tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'efficacité énergétique, la santé.	LBP AM privilégie cette approche à travers 7 thématiques durables dans sa gestion de plus forte conviction : énergies renouvelables, transports et mobilité durables, économie circulaire, agriculture et alimentation soutenable, bâtiments verts, santé et bien-être, développement inclusif. LBP AM ISR Actions Environnement est un fonds adoptant une approche thématique ISR et Environnement, investi dans des entreprises « Solutions » répondant aux problématiques globales de la transition énergétique. LBP AM Green Bonds Flexible est un fonds qui permet d'investir dans l'univers des obligations vertes avec une approche flexible et ISR.

	Définition	Chez LBP AM
Entreprises « Solutions » à la transition énergétique		Méthodologie développée depuis 2009 : identification des entreprises réalisant au moins 20% de leur chiffre d'affaires sur l'une ou plusieurs des 5 thématiques liées à la Transition Énergétique identifiées par LBP AM : énergies renouvelables, transports et mobilité durables, économie circulaire, agriculture et alimentation soutenable, bâtiments verts. Cette approche est mise en œuvre dans le fonds LBP AM ISR Actions Environnement
Green Bonds	Les Green Bonds ou « obligations vertes » sont un outil de financement innovant, dont la particularité est de financer des projets visant à promouvoir un développement environnemental durable. Les émetteurs sont diversifiés : institutions internationales, agences supranationales, Etats, collectivités locales, banques, entreprises.	Au 30 septembre 2019, LBP AM compte 3,8 Md€ d'encours Green Bonds dans ses portefeuilles. Nous avons mis en place dès 2013 une méthodologie propriétaire d'analyse dédiée aux Green Bonds. Ces instruments sont clairement identifiés et suivis dans nos outils de gestion. Cette approche est mise en œuvre dans le fonds LBP AM Green Bonds Flexible
Impact investing	L'impact investing ou investissement à impact, est une forme d'investissements au sein d'entreprises ou d'organisations et qui ont pour but de générer un impact environnemental ou social positif en même temps qu'une performance financière.  L'impact induit par les investissements doit être intentionnel, mesurable et additionnel, c'est-à-dire que l'impact mesuré ne pourrait pas être sans l'investissement réalisé. En France, l'impact investing inclut le concept bien établi de « finance solidaire », qui consiste à investir dans des entreprises de l'économie solidaire (insertion par le travail, agriculture biologique, lutte contre le mal-logement...).	LBP AM fait de l'impact investing à travers ses fonds solidaires, son fonds Green Bonds et sa gestion Dette Privée.
Engagement actionnarial	L'engagement actionnarial consiste pour les investisseurs, à utiliser les droits d'actionnaire pour influencer les entreprises en vue d'améliorations en matière environnementale, sociale et de gouvernance via le dialogue direct, l'exercice des droits de vote en assemblées générales ou le dépôt de résolutions lorsque le dialogue est infructueux.	LBP AM exerce activement ses droits de vote aux assemblées générales en encourageant la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux au sein des entreprises. LBP AM accorde également beaucoup d'importance au dialogue : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ avec les entreprises : dialogue régulier avec un objectif ISR, qui a parfois été dédié aux Green Bonds ou à la dette privée infrastructure.</li> <li>■ avec les parties prenantes. Nous intégrons depuis 2010 des critères ESG dans la sélection des intermédiaires de marché.</li> </ul>
Empreinte carbone	L'empreinte carbone est la quantité de carbone (généralement en tonnes) émise par la consommation d'énergie et de matières premières d'une activité, d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation. Il existe 3 scopes correspondant à 3 périmètres de calcul de l'empreinte carbone : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Scope 1 : émissions de GES directement liées à la fabrication du produit. Par exemple, si la fabrication du produit a nécessité l'utilisation de pétrole, la combustion de carburant, ou si la production du produit a engendré des émissions de CO<sub>2</sub> ou de méthane, toutes ces émissions sont comptabilisées dans le scope 1. On appelle ces émissions les émissions directes.</li> <li>■ Scope 2 : émissions de GES liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit. Par exemple, pour fabriquer un produit, il faut généralement consommer de l'électricité pour alimenter les usines où le produit est conçu. Cette consommation électrique en soi ne produit pas de gaz à effet de serre. Mais la production de l'électricité, elle, a émis des gaz à effet de serre. Toutes ces émissions liées à la consommation d'énergie secondaire sont comptabilisées dans le scope 2. On les appelle les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques.</li> <li>■ Scope 3 : toutes les autres émissions de GES qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...).</li> </ul> Par exemple, pour fabriquer un produit, il faut des matières premières. L'extraction de ces matières premières, leur transformation et leur transport jusqu'à l'usine de production, émettent des gaz à effet de serre. De la même façon, la fin de vie d'un produit ou son recyclage émettent également des gaz à effet de serre. Ces émissions indirectes liées au cycle de vie du produit sont comptabilisées dans le scope 3. On les appelle les autres émissions indirectes.	

	Définition	Chez LBP AM
Intensité carbone	tCO <sub>2</sub> équivalent par million d'euro de chiffre d'affaires	Pour chacun de ses fonds thématiques LBP AM fournit, dans le reporting mensuel, des informations relatives à l'Intensité Carbone du fonds et de l'indicateur de référence.
Code de transparence	Le Code de Transparence est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public, gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent.	Les Codes de Transparence des fonds ISR sont disponibles sur le site internet de LBP AM.

[www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr)

**Crédits photos :** Julien Millet, Shutterstock.

Ce document à caractère promotionnel a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue ni une offre ou une sollicitation, ni une recommandation personnalisée au sens de l'article D321-1 du Code Monétaire et Financier ni une fourniture de recherche, au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF, ni une analyse financière, au sens de l'article 3, 1°, 35) du règlement UE n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), en vue de la souscription des OPC de LBPAM.

Les informations figurant dans ce document sont produites à titre purement indicatif et ne revêtent aucune valeur précontractuelle ou contractuelle. Elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et conformément à la réglementation applicable.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations concernant les OPC de LBPAM figurant dans le présent document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité des informations figurant dans la documentation légale de des OPC qui vous a été remise et/ou qui est disponible sur simple demande auprès de LBPAM ou sur le site internet. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

LBPAM informe également l'investisseur sur le fait qu'elle ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement, prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. En effet, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que :

- tout investissement comporte des inconvénients et des avantages qu'il convient d'apprécier en fonction du profil personnalisé et étudié de chaque investisseur (rendement souhaité, risque pouvant être supporté...), et que,
- préalablement à tout investissement, et en vue d'éviter un investissement dans un OPC qui ne correspondrait pas à son profil, l'investisseur doit bien prendre connaissance de la documentation légale de l'OPC qui lui est fournie et, s'il estime nécessaire, doit se rapprocher de son conseiller pour obtenir de plus amples informations sur l'investissement projeté par rapport à son profil propre d'investisseur.

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

Il est expressément rappelé que les instruments concernés par le présent document peuvent subir des restrictions de commercialisation à l'égard de personnes morales ou physiques qui relèvent, en raison de leur nationalité, de leur résidence, leur siège social/Lieu d'immatriculation ou pour tout autre raison, d'une juridiction étrangère qui interdit ou limite l'offre de certains produits ou services (notamment les instruments financiers).

Certaines parts/actions du fonds peuvent ne pas avoir été enregistrées auprès de la SEC selon les dispositions du US Securities Act of 1933 et ne sont pas disponibles, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans les territoires, comtés et les possessions), aux US persons telles que définies dans la Regulation S. Par conséquent, les parts/actions du fonds ne pourront pas être vendues, livrées ou distribuées, directement ou indirectement, aux USA ou à destination des USA.

La Banque Postale Asset Management - 34 rue de la Fédération 75737 Paris Cedex 15

Tél. : 01 57 24 21 00 – Fax : 01 57 24 22 84 - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5.368.107,80 euros

344 812 615 RCS Paris – Code APE 6630Z - N°TVA Intracommunautaire : FR 78 344 8112 615